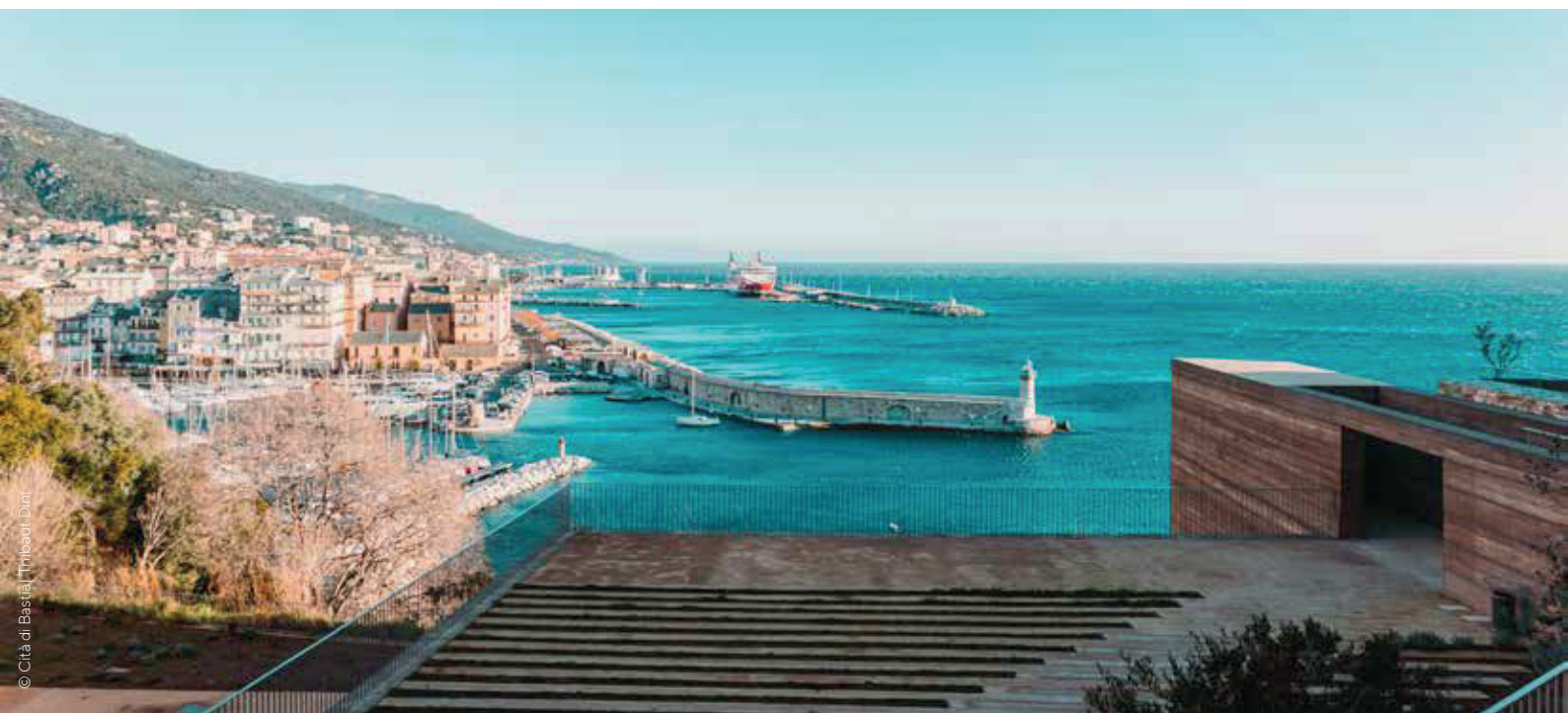




Dibattitu d'orientazione di u bilanciu di u 2025

—

Débat d'orientation
budgétaire 2025

**CUNSIGLIU
MUNICIPALE**
GHJOVI U 27
MARZU DI
U 2025

Table des matières

PRÉAMBULE	5
ELEMENTS DE CONTEXTE	8
I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL	9
II. LE CONTEXTE NATIONAL	15
SITUATION DE LA VILLE DE BASTIA AU 31 DÉCEMBRE 2023	23
I. SITUATION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BASTIA	24
A. Rétrospective des grands équilibres du budget principal	
1. Soldes Intermédiaires de Gestion	26
2. Analyse des postes de gestion courante ou épargne de gestion	27
3. L'investissement	39
4. Structure, évolution et soutenabilité de la dette	41
B. Évolution des dépenses de personnel - Structure des effectifs - Durée effective du travail	43
II. SITUATION DES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE BASTIA	53
A. La régie des parcs et stationnement	53
B. La régie du Vieux-Port	56
C. Le budget du crématorium	59
ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	62
CADRAGE FINANCIER - ANALYSE PROSPECTIVE 2024-2028	69
I. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BASTIA	71
A. En termes de recettes de fonctionnement	71
B. En termes de dépenses de fonctionnement	78
C. Projets d'investissement	83
D. Analyse financière	86
II. LES BUDGETS ANNEXES	89
A. Régie des parcs et stationnement	89
B. La régie du Vieux-Port	92
C. Le budget du crématorium	95
ANNEXES	96
• TABLEAUX DE SYNTHÈSE PROSPECTIVE	97
• LISTE DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES	101

PRÉAMBULE

La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget. Les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus sont soumis à cette même exigence.

La commune de Bastia est depuis le 1^{er} janvier 2023 passée sous le référentiel M57. Celui-ci impose la présentation des orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le budget primitif qui en découle est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB).

La loi du 22 janvier 2018, de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, vient le compléter en imposant de nouvelles règles quant à son contenu.

Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre,
- la présentation des engagements pluriannuels,
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette,
- la structure des effectifs,
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- la durée effective du travail,
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

A compter du DOB 2025, doit figurer une annexe portant sur l'« Impact du budget pour la transition écologique » qui valorise les choix d'investissement par la commune ayant un impact positif sur l'environnement. Cette annexe s'appuie sur celle référencée au Compte Financier Unique de l'exercice N-1.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet. Le rapport doit également faire l'objet d'une publication.

Le présent rapport s'articule en quatre parties :

- 1- Une présentation des éléments de contexte lié à l'environnement géopolitique et macroéconomique**
- 2- Une situation de la santé financière de la ville au 31 décembre 2024**
- 3- Les orientations de la commune par politique publique**
- 4- Le cadrage financier correspondant pour la période 2025-2028**

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

La période inflationniste amorcée en 2021 semble être derrière nous. Les principales banques centrales ont commencé au courant de l'année dernière à assouplir leur politique monétaire, afin de relancer l'activité économique. La croissance mondiale pourrait enfin renouer avec un cercle vertueux.

Cependant, les derniers événements géopolitiques de 2024 remettent en cause ce scénario optimiste.

En Europe, se rajoute à la crise économique une crise institutionnelle, notamment en France et en Allemagne, affaiblissant le vieux continent sur le plan politique et accentuant le climat d'incertitude. Outre Atlantique, le second mandat de Donald Trump fait peser le risque de relations basées sur des rapports de force et des deals qui renforcerait la fragmentation mondiale et fragiliserait davantage l'Europe. En outre, les politiques américaines vont être de plus en plus imprévisibles tant sur le plan commercial, économique ou géopolitique.

Les économies mondiales sont donc contraintes de s'adapter à un environnement de plus en plus incertain qui va jouer contre la reprise de la croissance.

A. 2024 : des économies résilientes malgré les conflits

1. 1-Inflation persistante et desserrement des politiques monétaires

Depuis le pic atteint en 2022 dû au choc de la guerre en Ukraine, les prix ont fortement baissé pour ce qui concerne l'électricité et se sont stabilisés du côté des produits alimentaires.

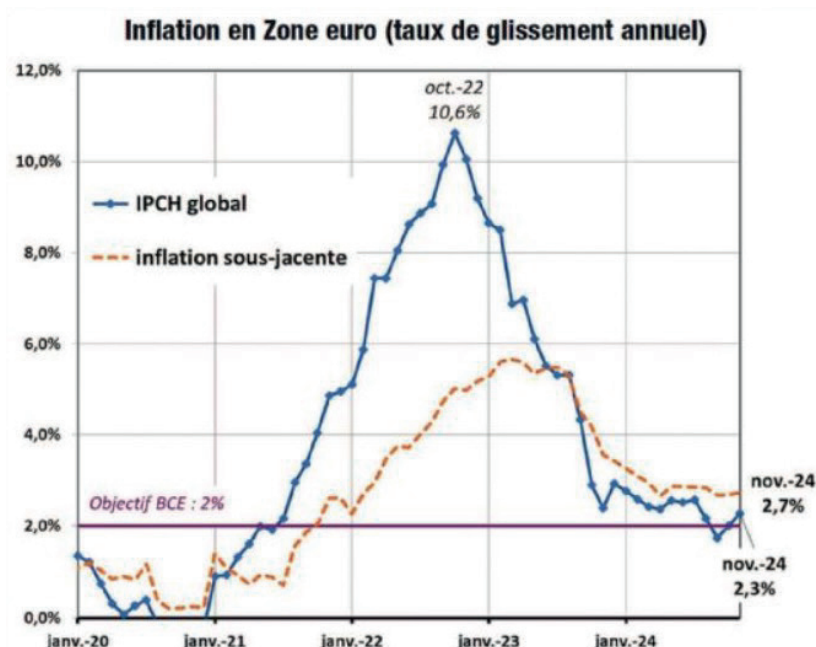
La désinflation s'est ainsi poursuivie en 2024.

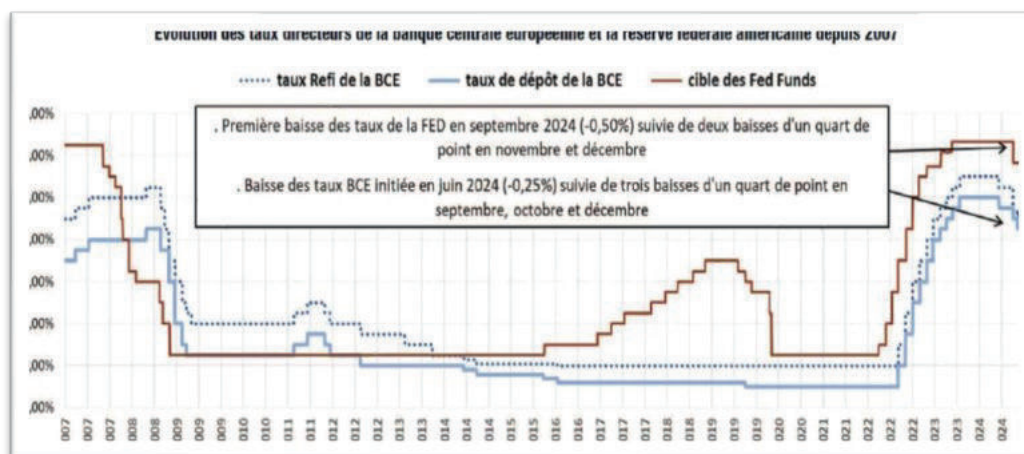
Elle demeure néanmoins élevée pour le prix des services dans les pays avancés.

Compte tenu de la forte décélération de l'inflation en 2024, la plupart des banques centrales des pays avancés ont procédé un desserrement de leurs politiques monétaires en abaissant leurs taux directeurs.

Ainsi, la Banque Centrale Européenne (BCE) a procédé à quatre baisses de ses taux directeurs pour un total de 75 points de base en 2024. Cependant, l'inflation sous-jacente demeure à un niveau élevé et est particulièrement surveillée.

La FED (Federal Reserve System) en 2024 a également abaissé ses taux à trois reprises pour un total de 100 points de base.



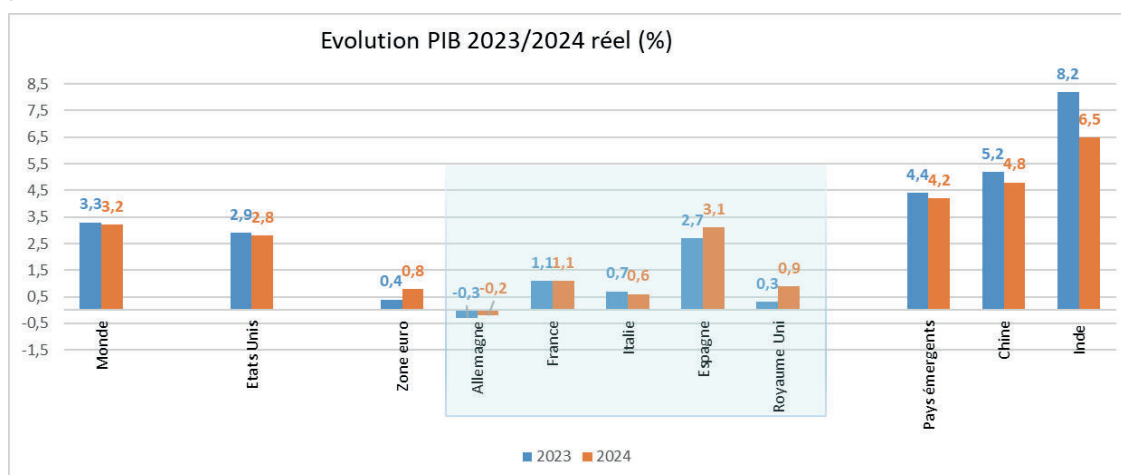


Dans les économies émergentes, des foyers inflationnistes persistent. Les banques centrales concernées ont dû procéder à des relèves de taux, se démarquant de la tendance générale d'assouplissement.

2. Une croissance économique mondiale résiliente avec des dynamiques régionales diverses

L'économie mondiale présente un taux de croissance de 3,2% en 2024 contre 3,3% en 2023, soit un niveau inférieur aux prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) de janvier 2024 qui tablaient sur une stagnation de la croissance.

Cette situation découle de résultats décevants notamment en zone Euro et dans certains pays asiatiques comme la Chine ou l'Inde.



Source : Perspectives de l'économie mondiale, FMI, Janvier 2025

La zone euro a connu un redressement de sa croissance, bien que l'activité économique présente des perspectives moroses.

Cette dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène.

L'Espagne continue de se démarquer des économies voisines avec +0,4 % de croissance par rapport à 2023 portée par le tourisme, l'immigration et son impact sur la demande en biens et services et par la relance des investissements dans les infrastructures et la transition énergétique.

En France, l'économie a bénéficié d'une accélération au troisième trimestre 2024, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, lui permettant de maintenir son taux d'activité.

C'est la demande intérieure qui a contribué au maintien du taux de croissance. Cependant, l'annonce surprise du dérapage du déficit public à 6,1% et l'instabilité politique depuis le mois de juin pèse sur les facteurs de croissance (investissements, stock...)

L'économie allemande demeure un sujet d'inquiétude en raison des difficultés rencontrées dans son économie avec une baisse de la compétitivité de l'industrie automobile et un sous-investissement public. Son industrie et la consommation des ménages ont été particulièrement impactés par l'évolution des prix de l'énergie induite par la guerre en Ukraine.

La Chine, ancienne locomotive de la croissance mondiale voit son modèle économique s'essouffler. Les exportations demeurent le principal facteur de croissance, mais la consommation intérieure reste faible. Depuis plusieurs années, le pays fait face à une crise immobilière dont elle n'arrive pas à se dégager.

C'est une nouvelle fois l'Inde qui supprime la Chine et qui fait office de locomotive de la croissance mondiale. Cependant, on note également un ralentissement de la croissance du fait de la décélération de son activité industrielle.

A l'inverse, les Etats Unis présentent fin 2024 une croissance élevée portée par une consommation intérieure forte, par rapport autres économies avancées.

B. Tensions, instabilités et incertitudes

1. La nouvelle donne : TRUMP.2

La réélection de Donald Trump marque un tournant dans les relations qu'entretiennent les Etats Unis avec le reste du Monde.

Son programme « Make America Great Again » met en place des politiques protectionnistes, nationalistes rejetant tout multiculturalisme.

Il s'agit d'un programme de rupture avec la volonté de faire passer les intérêts des américains et de réindustrialiser l'économie américaine.

Il repose sur :

- Des mesures protectionnistes fortes avec des droits de douanes portés à au moins 60% sur les produits chinois et une hausse de 10% vis-à-vis des autres partenaires commerciaux, notamment les plus proches comme le Canada ou le Mexique.
- Des baisses d'impôts notamment sur les sociétés (-6% pour les Entreprises investissant aux USA)
- Des dérèglementations dans un certain nombre de secteurs comme la finance ou l'énergie, avec le rejet des accords de Paris.

Cependant, ce programme pourrait avoir des effets contreproductifs de ceux recherchés.

Il pourrait engendrer une relance des tensions inflationnistes, alimentées par la hausse des prix de douanes sur les produits importés qui devrait entraîner une hausse des produits domestiques.

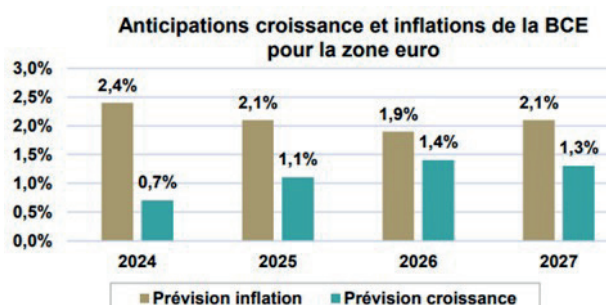
La réduction de la main d'œuvre disponible en cas de politique migratoire endurcie devrait engendrer des tensions sur le marché du travail et sur les prix.

Concernant les finances publiques et le solde extérieur, les politiques pourraient engendrer une aggravation des déséquilibres. Le déficit public déjà élevé (7%) pourrait demeurer à un niveau important. La dette publique continuerait de croître. Se pose dès lors la question de la soutenabilité de la dette américaine à moyen terme.

Enfin, les mesures protectionnistes pourraient engendrer des représailles des partenaires commerciaux qui pourraient limiter les exportations américaines.

2. 2025 : les politiques monétaires sous pression

Au niveau mondial, l'inflation devrait ralentir à 4,2% en 2025 et 3,5% en 2026. Elle devrait converger plus rapidement vers la cible de 2% pour les pays avancés que pour les pays émergents.



La BCE devrait poursuivre la politique de détente sur ses taux amorcée en 2024, d'autant que l'inflation s'est normalisée, malgré une inflation sous-jacente élevée. Elle a ainsi acté une cinquième baisse de taux depuis juin dernier, ramenant le taux à 2,75% fin janvier.

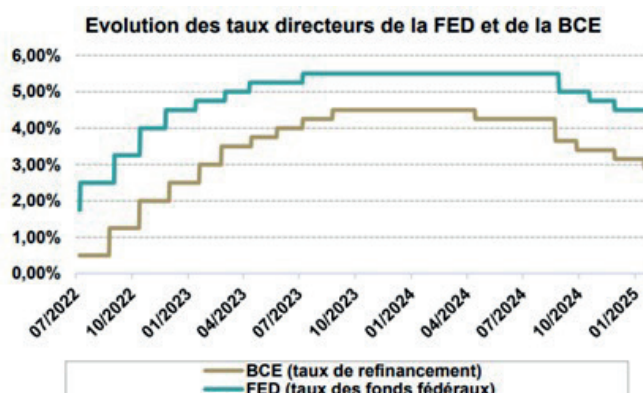
La FED quant à elle devrait emprunter une autre voie.

L'année 2025 sera marquée par la perspective de tensions inflationnistes aux Etats Unis, notamment liées aux politiques commerciales protectionnistes.

Par conséquent, la FED a décidé en janvier 2025 de maintenir ses taux directeurs entre 4,25% et 4,50%. Le Président de la FED a déclaré qu'il attendra et analysera les effets de ces politiques avant d'envisager des nouvelles baisses de taux. La FED pourrait subir des pressions politiques de la part de l'administration Trump en cas de maintien de politique monétaire restrictive.

Pour la FED, l'enjeu sera de trouver le juste équilibre entre soutien à la croissance et maîtrise de l'inflation dans un contexte de forte incertitude liées aux politiques économiques et commerciales de D.Trump.

Cette année verra donc le désalignement des politiques monétaires de la FED et de la BCE.



3. Des prévisions de croissance hétérogènes et incertaines

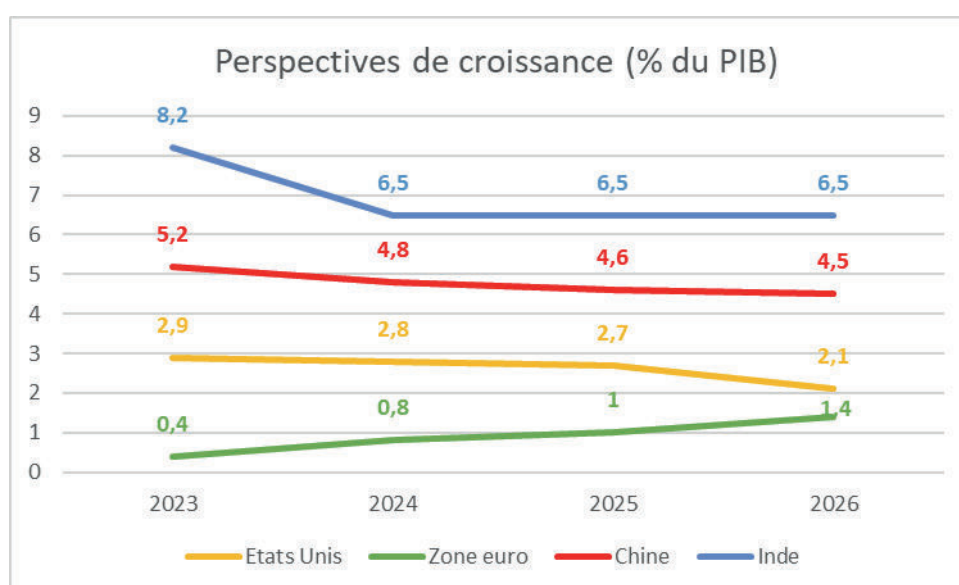
Les perspectives pour 2025 restent incertaines. L'environnement s'annonce conflictuel et ce sur de nombreux plans.

La mise en place de politiques protectionnistes viendra entraver le développement des échanges commerciaux et pénalisera la reprise de la croissance mondiale.

Cette dernière devrait s'établir néanmoins à 3,3% en 2025 et 2026.



Les Etats-Unis devraient continuer d'afficher une croissance solide, tirée par une consommation intérieure robuste et une économie dynamique. Cependant, la politique économique avec ses mesures protectionnistes et sa dérégulation pourraient alimenter des tensions inflationnistes et creuser le déficit budgétaire déjà important. Les taux d'intérêt demeurent donc élevés. Le programme pourrait engendrer des effets contraires de ceux recherchés. Une baisse du taux de croissance est prévue sur les deux prochains exercices.



Source : Perspectives de l'économie mondiale, FMI, Janvier 2025

Du côté des pays émergents, les taux de croissance devraient être globalement équivalents à ceux de 2024.

En Inde, la croissance devrait rester vigoureuse. La Chine doit réussir sa transition vers un modèle de croissance plus équilibré pour assurer sa stabilité économique et retrouver sa place dans le commerce mondial.

En Europe, le risque d'une perte de compétitivité et de décrochage est de plus en plus réel.

Ces cinq dernières années, l'Europe s'est enlue dans une croissance faible. La politique monétaire de la BCE bien qu'accommodante peine à la sortir de cette léthargie. La situation est notamment préoccupante en Allemagne.

Il devient urgent que l'Europe change de logiciel comme l'a préconisé Draghi dans son rapport sur la compétitivité européenne de septembre dernier.

L'unité politique du vieux continent sera déterminante pour faire face aux pressions des Etats Unis.

Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION PROJECTIONS		
	2024	2025	2026
Production mondiale	3,2	3,3	3,3
Pays avancés	1,7	1,9	1,8
États-Unis	2,8	2,7	2,1
Zone euro	0,8	1,0	1,4
Allemagne	-0,2	0,3	1,1
France	1,1	0,8	1,1
Italie	0,6	0,7	0,9
Espagne	3,1	2,3	1,8
Japon	-0,2	1,1	0,8
Royaume-Uni	0,9	1,6	1,5
Canada	1,3	2,0	2,0
Autres pays avancés	2,0	2,1	2,3
Pays émergents et pays en développement	4,2	4,2	4,3

En France, depuis la dissolution de l'Assemblée nationale le 7 juin dernier, l'incertitude politique est forte dans l'Hexagone. Les entreprises diffèrent les investissements et réduisent leurs stocks, par manque de visibilité. Dès lors le FMI table sur une baisse de 0,3% du PIB en 2025.

L'Allemagne émergerait enfin de la récession à partir de 2025 du fait de la normalisation des prix de l'énergie qui ont pénalisé son industrie notamment automobile et sa consommation intérieure.

La croissance européenne sera une nouvelle fois tirée par l'Espagne.

4. Des risques toujours plus accrus

Une situation géopolitique de plus en plus tendue avec une intensification des conflits mondiaux en Europe et au Moyen Orient avec les tensions Iran -Israël.

Une nouvelle dégradation de la situation géopolitique mondiale pourrait entraîner de nouveaux chocs d'offre et avoir des répercussions sur la hausse des prix et plus généralement sur la croissance mondiale.

Une probable négociation d'un accord de paix en Ukraine qui conduirait pour cette dernière à une perte de territoire fait également peser un risque sur la sécurité européenne la poussant à créer des budgets communs notamment de défense.

Des risques financiers en raison :

- Du fort niveau d'endettement des économies de la sphère publique et privée.
- La nécessité de maintenir des niveaux de déficits et de dette élevés en Europe afin de financer des budgets communs de défense et l'Intelligence Artificielle. Notons que la politique climatique, priorité absolue hier est aujourd'hui la grande perdante avec le retrait de l'accord de Paris et le soutien annoncé aux énergies fossiles.
- De l'instabilité sur les marchés de change du fait de la désynchronisation des politiques monétaires
- Sur les marchés financiers, d'une forte volatilité et risque de crise boursière en raison des déréglementations menées par Trump.

II. LE CONTEXTE NATIONAL

A. Nouvelle trajectoire de redressement des comptes publics – Le pacte de confiance

Instaurée par la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, la présentation régulière par l'État des lois de programmation quinquennales des finances publiques en est à sa 6^{ème} édition et a pour cadre la période 2023-2027.

L'objectif des lois de programmation est de fixer la trajectoire de redressement des comptes publics sur la durée de la mandature présidentielle.

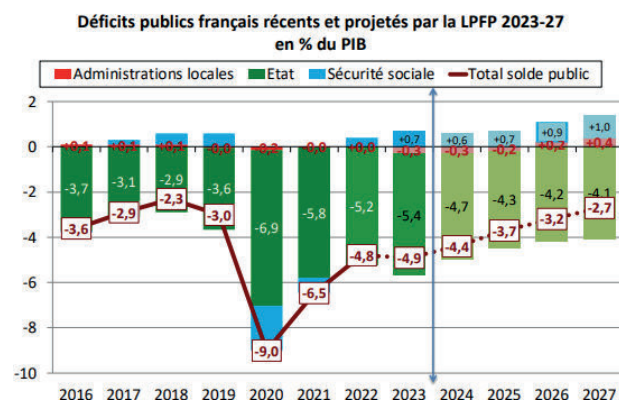
Pour rappel, la précédente Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) sous le 1^{er} mandat d'Emmanuel Macron a été entravée par la crise sanitaire du covid-19 et a été déviée de sa trajectoire initiale de résorption du déficit public et de l'endettement de la nation, le déficit public devant être totalement résorbé en 2023 et le niveau d'endettement être ramené à 91% du PIB.

Le projet élaboré pour les années 2023-2027 est marqué par une très grande modestie des ambitions d'apurement des comptes publics.

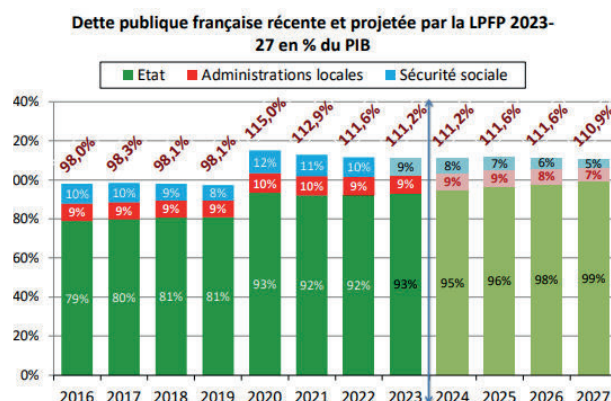
L'objectif au terme de la mandature n'est plus la résorption totale du déficit **mais un déficit de 2.7%.**
La dette publique doit quant à elle être ramenée à 110,9%.

Le pacte de confiance succède au pacte de stabilité.

Au-delà de cette modestie des ambitions, l'essentiel des efforts est, comme pour les précédentes LPFP, supporté par les administrations sociales et locales.



Source : cabinet Klopfer



S'agissant des Administrations Publiques Locales (APUL), l'objectif est de dégager en 2027 un excédent budgétaire de 0.4%. Les dépenses des APUL doivent baisser d'un point de PIB (Produit Intérieur Brut) sur la période.

Trajectoire des APUL	2022	2023	2024	2025	2026	2027
En % PIB						
Dépenses	11,2	11,1	11,0	10,8	10,5	10,2
Recettes	11,2	10,8	10,7	10,7	10,6	10,6
Solde	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	0,2	0,4

L'objectif étant de ramener à la baisse la dette publique des APUL de 9,3% à 7,6% de PIB.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dettes publiques (en points de PIB)	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	92,2	91,6	92,4	93,5	94,5	95,4
administrations publiques locales	9,3	9,0	8,9	8,8	8,3	7,6
administrations de sécurité sociale	10,2	9,1	8,4	7,4	6,3	5,1

L'article 17 de la LPFP fixe le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales :

« Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés d'une part, pour les budgets principaux et d'autre part pour chacun des budgets annexes ».

Le texte initial prévoyait dans son article 23 la contractualisation de pactes de confiance qui imposaient aux collectivités locales de participer à l'effort de réduction de redressement des comptes publics avec une progression des dépenses inférieure à l'inflation minorée de 0,5 points, et par l'application des sanctions financières en cas de non-respect, pour les collectivités qui présentaient plus de 40M€ de Dépenses Réelles de Fonctionnement. La ville de Bastia était donc concernée par ce dispositif.

Compte tenu de la résurgence de l'inflation en France, les objectifs fixés par le pacte de confiance jugés irréalisables ont été supprimés en 2023. **En cas de non-respect, le dispositif de sanction financière ne sera pas appliqué. Dès lors, le pacte de confiance s'avère très peu contraignant pour les collectivités.**

Il est néanmoins fortement recommandé de répondre aux objectifs fixés dans les Rapports d'Orientations Budgétaires.

L'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement sera fixé annuellement à l'inflation -0,5% sur la base de la hausse des prix prévisionnelle définie au PLF (Projet de Loi de Finances). Les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement sont les suivants :

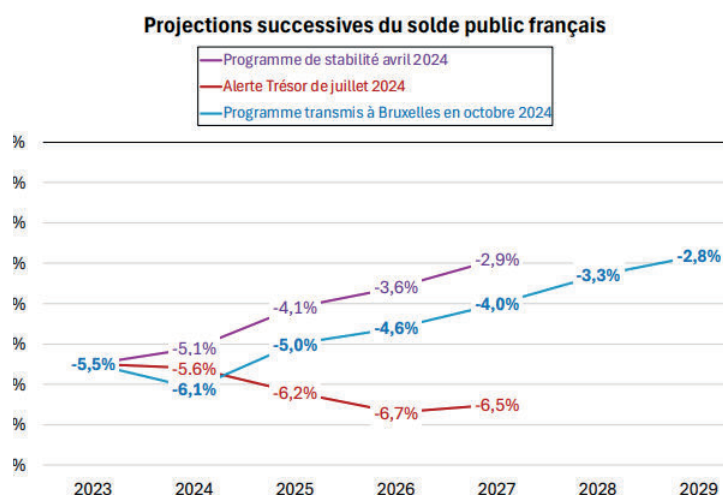
	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution en valeur initiale	4,80%	2,00%	1,50%	1,30%	1,30%
Inflation prévisionnelle	5,30%	2,50%	2%	1,80%	1,80%
Evolution en volume	-0,50%	-0,50%	-0,50%	-0,50%	-0,50%

2024- Nouvelle dérive du déficit Public et nécessité d'un recadrage de la LPFP 2023-2027

L'objectif de résorption en 2024 du déficit public à 4,4% n'a pas été atteint, le déficit s'amplifiant à un niveau de 6,1%.

Les raisons invoquées à ce dérapage reposeraient sur la non rentrée des recettes fiscales (TVA, DMTO, IRPP, IS) qui ne seraient plus corrélées à l'activité économique.

L'objectif de résorption du déficit public sous la barre des 3% à l'horizon 2024 étant peu réaliste, cet objectif a été reporté en 2029. Pour 2025, l'objectif est fixé à -5,4%.



Source : cabinet Klopfer

La trajectoire du déficit des collectivités Locales a elle aussi dévié de son objectif de -0,2%. Ce dernier atteindrait -0,9%, en raison de l'envol des dépenses en fin de cycle électoral. La dette des APUL a progressé quant à elle en un an de 6%.

Ceci étant, le premier ministre Michel Barnier, s'est inscrit dans un objectif de redressement des finances publiques afin de ramener le déficit à 5,4% par des mesures fortes sur les recettes fiscales et sur la dépense publique. Ainsi le Projet de Loi de Finances 2025 du gouvernement Barnier visait à inscrire 40Mds d'efforts dans la sphère publique dont 5Mds sur les collectivités locales.

Les principales mesures visant les APUL consistaient en la création d'un fonds de réserve abondé par un prélèvement sur le montant des impositions de certaines APUL, et la mise en place des restrictions fortes sur le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) et le Fonds Vert.

Une contribution au retour à l'équilibre de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) est également prévue avec une augmentation de la cotisation patronale de 12% sur 4 ans.

B. Dispositions de la Loi de Finances 2025 et rappel des mesures des lois antérieures

1. Péripéties de l'adoption du Projet de Loi de Finances 2025

L'Assemblée nationale ayant rejeté, le 12 novembre 2024, le Projet de Loi de Finances 2025, en première lecture, le texte initial du gouvernement avait été directement transmis au Sénat qui était en train de le modifier. Les travaux de la Haute Assemblée ont été par la suite suspendus le 4 décembre par la censure du gouvernement Barnier, à la suite du 49-3 déposé pour le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2025.

Conformément à l'article 47 de la Constitution, en cas de certitude d'absence au 31 décembre d'une loi de finances initiale pour l'année suivante, le gouvernement doit demander au parlement le vote d'une loi spéciale qui autorise la perception des impôts nationaux et locaux existants jusqu'à la promulgation d'une loi de finances.

Cette loi spéciale a fait l'objet d'un vote, le 20 décembre 2024. Le décret d'application qui a suivi le 30 décembre précise la limite des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de chaque ministère ainsi que des autorisations de découvert en reconduisant les montants de 2024.

Le nouveau gouvernement Bayrou a décidé de ne pas redéposer un nouveau texte de PLF 2025 mais de s'appuyer sur celui que le Sénat examinait avant le 4 décembre et dont il a repris l'examen le

15 janvier. Ce texte a été profondément remanié par le Sénat et aussi enrichi par des amendements du gouvernement qui visaient clairement à se concilier une partie des oppositions afin d'éviter une seconde censure.

Le Projet de Loi de Finances 2025 a ainsi été adopté le 23 janvier dernier après un dernier recours à l'article 49.3.

Pour 2025, les hypothèses de croissance d'octobre dernier ont été revues à la baisse à 0,9%. Le Haut Conseil des finances Publiques ainsi que les institutions économiques (Banque de France, OCDE) les considèrent encore comme surévaluées surtout dans le contexte de guerre commerciale prônée par l'administration américaine et tablent plutôt pour un taux de croissance à 0,7%.

Le budget 2025 est un budget de rupture par rapport aux précédents, qui pour rappel incluait des mesures de soutien notamment au bloc communal par des dispositifs de lutte contre l'inflation, du maintien des concours alloués et des aides significatives aux investissements verts.

Le budget 2025 est tout autre. Les mesures de soutien ont laissé la place à des mesures de restriction. Même si l'effort sollicité aux collectivités locales s'est caractérisé par l'abandon de certaines économies par rapport au PLF Barnier dans le cadre de concessions du gouvernement à une partie de l'opposition, l'objectif est bien de restreindre la dépense locale. L'effort de 5,5Md € initialement demandé aux APUL est ramené à 2,2Md €.

Ci-dessous les principales mesures qui concernent la ville de Bastia.

2. Du fonds de réserve au dispositif de lissage conjoncturel de ressources locales DILICO (Art186 LFI2025)

Sous le terme « fonds de réserve au profit des collectivités locales » se cachait un prélèvement de près de 3Mds € sur le montant des impositions des APUL et de leurs établissements publics dont les dépenses réelles de fonctionnement étaient supérieures à 40M€ au budget principal du compte administratif 2023.

Ce prélèvement était conditionné au dépassement d'un solde de référence des dépenses de fonctionnement prescrit dans le cadre la LPFP 2023-2027 et était réparti entre les APUL sans pour autant excéder 2% des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) de N-1.

Par la suite, le fonds devait être reversé par tiers sur trois ans afin de financer exclusivement des dispositifs de péréquation.

De nombreuses mesures d'exonération permettaient à bon nombre de collectivités d'y échapper.

Ainsi, le fonds de réserve visait à prélever 2,686Md€ sur seulement 417 collectivités.

Ce dispositif a été fortement contesté en raison des effets de seuils conséquents entre les collectivités engendrant un système du tout ou rien. En effet, l'ensemble des 417 assujettis se retrouvaient de facto au prélèvement des 2% de RRF.

Ce dispositif du fonds de réserve a profondément été amendé par le Sénat ramenant le prélèvement à 1Md € réparti entre les différents types de collectivités, la part revenant aux communes étant de 250M€. Il s'agit du dispositif DILICO, Dispositif de Lissage CONjoncturel des Ressources Locales.

	FONDS DE RESERVE (Barnier)	DILICO
PRINCIPE	Fonds alimenté par prélèvement sur les recettes limité à 2% RRF de N-1	Fonds alimenté par prélèvement sur les recettes limité à 2% RRF de N-1
MONTANT (€)	2,8Md toutes collectivités confondues	1Md dont 250M€ pour les communes
ASSUJETTISSEMENT	suivant objectif réduction dépenses LPFP 23-27	suivant objectif réduction dépenses LPFP 23-27
	DRF > 40M€ de DRF (CFU2023)	Annulation du seuil de DRF
	mais exonérations	mais exonérations suivant Indice Synthétique de Richesse
	DSU cible	si $0,75 PFin_{hab} + 0,25 Rev_{hab} > 110\%$ Moyen Nat($PFin_{hab} / Rev_{hab}$)
RESTITUTION	totalité reversée à des dispositifs de péréquation pour le bloc communal : FPIC	10% aux dispositifs de péréquation (FPIC pour les communes) 90% rendus aux contributeurs
	calendrier de restitution	restitution à raison d'1/3 par an sur 2026-2027-2028

Pour ces dernières, il est calculé un indice synthétique de ressources et de charges faisant intervenir pour 75% le Potentiel Financier au Potentiel Financier moyen de l'ensemble des communes et pour 25% le rapport du revenu par habitant au revenu moyen par habitant.

Sont contributrices les communes qui se situent au-dessus de 110% de l'indice moyen à l'exception des communes en DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) cible et des 2500 premières de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) cible ou les 115 premières de la dotation de péréquation d'outre-mer. Pour le bloc communal, le calcul de la contribution est proportionnel à sa population et à l'écart de seuil de 110% avec le maintien du plafond de 2% des Recettes Réelles de Fonctionnement. Le montant de la contribution doit être supérieure à 1K€.

1875 communes devraient être concernées. La ville de Bastia étant éligible au dispositif la DSU cible est épargnée.

3. Soutiens au bloc communal



a. Maintien des dotations de l'ETAT et de la péréquation

Contrairement aux deux dernières Lois de finances qui avaient valorisé l'enveloppe de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) afin de permettre notamment au bloc communal de faire face au contexte inflationniste, le Projet de Loi de Finances 2025 initial du gouvernement Barnier ne prévoyait aucun abondement.

Pour autant, les enveloppes de péréquation étaient valorisées pour la Dotation de Solidarité Urbaine de 140M€, et de 150M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale. L'enveloppe dédiée à la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) n'évolue pas. L'effet population sur la dotation forfaitaire est estimé quant à lui à 43M€.

Pour l'intercommunalité la Dotation d'intercommunalité est abondée de 90M€.

Ces enveloppes destinées à la péréquation progressent au détriment de la dotation forfaitaire pour les communes et à la dotation de compensation pour les intercommunalités par des systèmes d'écêtement sur ces dernières.

Cela étant, à enveloppe constante, le financement de la péréquation tel qu'il était prévu au PLF 25 initial, aurait engendré des ajustements trop importants pour les communes et intercommunalités soumises à des systèmes d'écêtement. Ainsi le PLF initial prévoyait une ponction de 410M€ sur ces variables d'ajustement pour le bloc communal.

Après amendement du Sénat revoyant à la baisse le volume de ces ajustements, le gouvernement a finalement consenti à abonder l'enveloppe DGF de 150M€, les variables d'ajustement sur l'écêtement de la Dotation forfaitaire et la Dotation de compensation ne jouant plus qu'à hauteur de 260M€.

Cependant, cet abondement se fait au détriment de l'enveloppe DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) qui sera donc ponctionnée de 150M€.

Si la péréquation verticale est renforcée, la péréquation horizontale n'évolue toujours pas. L'enveloppe dédiée au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) demeure figée à 1Md€ et ce depuis 2016.

Quelques aménagements sur le calcul de la Dotation Forfaitaire sont prévus en 2025 et devraient avoir des impacts modérés. Pour les communes, la population DGF est majorée de 0,5 habitant par logement intégré dans une opération de requalification dégradée. Sont donc désormais retenus tous les logements sociaux répertoriés comme des logements locatifs sociaux et non plus uniquement les logements sociaux des HLM et SEMI ainsi que les logements ayant fait l'objet d'une opération de requalification de copropriétés dégradées. **Il est impossible de connaître aujourd'hui l'impact de cette mesure sur l'évolution des dotations de la ville de Bastia.**

Enfin, la LFI 2025 vient limiter l'évolution du lissage des indicateurs financiers de l'effort fiscal à 80% au lieu des 60% prévus initialement. **L'érosion des dotations de la ville du fait de la réforme des indicateurs financiers est donc une nouvelle fois ralentie.**

La commune de Bastia du fait de son niveau de Potentiel Financier est exclue par des mesures d'écêtement sur sa dotation forfaitaire.

Côté péréquation, la commune perçoit la Dotation de Solidarité Urbaine qui évolue de manière dynamique et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Pour autant, les concours que percevra la ville de Bastia en 2025 et 2026 ne devraient pas évoluer à la hausse, le dernier recensement de 2022 actant une baisse de la population INSEE.



b. Soutiens à l'investissement local et transition écologique en sursis

Contrairement aux exercices précédents, les enveloppes non gagées (DSIL, FPIC, DETR, FCTVA) connaissent une stagnation.

Dans le Projet de Loi 2025 initial, elles étaient fortement mises à contribution.

Le Fonds Vert est quant à lui sacrifié.

- La Transition écologique et le Fonds Vert délaissés.

Pour rappel, un fonds d'accélération de la transition écologique, aussi appelé « fonds vert » a été mis en place pour 2023.

Ce fonds vise à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation de bâtiments, rénovation de l'éclairage public) l'adaptation des territoires au changement climatique (renaturation, recul du trait de côte) et l'amélioration des cadres de vie (friches, etc.).

Alors qu'en 2024, l'Etat renforçait de manière massive son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter les investissements en faveur de la transition écologique à travers ce fonds, il constitue en 2025 la principale dotation sacrifiée au nom de l'effort commun.

Dans le projet de loi initial, l'autorisation d'engagement avait été actée à 1Md€. Il a été finalement valorisé de 150M€.

- La Dotation exceptionnelle de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

L'abondement de la DGF de 150M€ est prélevé sur la DSIL dont les crédits baissent de même montant. Le gouvernement a pensé que cette dotation serait moins sollicitée car les projets lourds qui y sont éligibles ne font pas l'objet d'une réalisation sur la dernière année de mandat électoral.

Du fait de la baisse de l'enveloppe Fonds Verts, afin d'inciter les collectivités à orienter leurs

investissements vers la transition écologique, le principe de verdissement des dotations est une nouvelle fois renforcé en 2025 (35% au lieu de 30% pour la DSIL).

La fixation des taux de subvention accordés au titre de la DSIL sera réalisée en tenant compte du caractère écologique des projets.

- Le FCTVA

Le projet de loi de finances initial Barnier prévoyait la suppression du FCTVA pour les dépenses d'entretien, et la minoration du taux de récupération de la TVA pour les dépenses d'investissement à 14,85% au lieu de 16,406%.

Ces mesures ont été supprimées.

Le FCTVA devrait atteindre en 2025 : 7,6Md €. En 2024, il représentait 7,1Md€.

Evolution des concours intéressant la ville de Bastia					
	LFI 2022	LFI 2023	LFI 2024	LFI 2025	tendance
FCTVA	6,5 Mds€	6,7 Mds€	7,1 Mds€	7,6 Mds€	+500M€
DSIL	907M€ dont 337M€ CRTE	570M€	570M€	420Mds€	-150M€
DPV	150M€	150M€	150M€	150M€	=
Fonds Vert		1,5Mds €	2,5Mds €	1,150Mds €	- 1,35Mds€



c. Autres mesures intéressant la ville de Bastia

Report de la suppression de la CVAE (Art 15 LFI 2025) : La LFI2023 a supprimé 50% de la CVAE, la LFI 2024 12,5%. Un décalage de 3 ans pour la suppression totale de la CVAE est adopté. Les taux de 2024 s'appliqueront en 2025,2026 et 2027. **Les 37,5% restants seront reportés en 2028,2029 et 2030.**

Concerne les budgets de la régie du Vieux Port et de la Régie autonome des parcs et stationnements qui sont contributeurs.

Compensation en cas de perte de base de TFPB (Art 138 LFI 2024) sur trois ans : Pour les communes qui subissent deux années de suite une perte importante du produit de TFPB mais uniquement sur les entreprises. **La ville est éligible au dispositif.**

Amendes de police (Art 37 LFI 2025) : L'ANTAI va mener un projet informatique permettant aux communes de mettre en place des dispositifs de contrôles automatisés par l'acquisition d'un service complet comprenant la mise à disposition des équipements de terrain, les travaux de génie civil, les services permettant l'acheminement des messages d'infraction à l'ANTAI et au centre national de traitement.

Planchonnement des locaux professionnels (Art 16 LFI2025) : Ce mécanisme qui devait être transitoire dans le cadre de la réforme de 2017 et qui devait être suivi d'une révision sexennale a été ajournée à l'automne 2026 et est figée aujourd'hui, assurant un maintien des ressources fiscales pour les collectivités.

Calcul du FPIC (Art 62 LFI 2025) : Remplacement de la CVAE par la fraction de TVA la compensant.

Recentrage de la THRP sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (Art 110-LFI 2025) : exclut un certain de locaux entraînant une baisse de recettes fiscales mais totalement compensée en valeur 2024.

Assujettissement de la taxe d'aménagement des transformations de locaux professionnels en

locaux d'habitation (Art 111 LFI 2025)

Valorisation de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des collectivités Locales (CNRACL) (Art 11- LFSS 2025) : Bien que relevant du Projet de loi de finances pour la Sécurité Sociale, il est prévu un rééquilibrage des comptes de la CNRACL dont le déficit à l'horizon 2030 pourrait atteindre 10Md€ au moyen d'une réévaluation totale de 12points étalée sur 4 ans à raison de 3 pts par an de 2025 à 2028. Représente à minima pour la ville un coût annuel de 500K€, soit 2M€ à terme.

Baisse des tarifs d'accise de l'électricité (Art 7 LFI 2025) : Est actée une baisse des tarifs réglementées de 9% à compter du 1er février 2025.

Trois systèmes de péréquation sont mis en place dont un permettant d'assurer un niveau de prix de l'électricité HT identique entre la France continentale et les zones non interconnectées (Corse) financée par une fraction d'accise sur les énergies chauffage.

Autre point hors loi de Finances : Révision forfaitaire des bases locatives pour 2025

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières de l'année N sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. L'IPCH en est l'indice de référence. L'IPCH constatée au 1er décembre 2024 est de **1,7%**. Pour les exercices suivants, il est préconisé de se référer aux prévisions de la Banque de France soit 1,5% en 2026 et 1,7% en 2027.

En conclusion, la ville de Bastia doit rester attentive à l'évolution de la situation financière de l'Etat et de plusieurs réformes qui vont impacter l'évolution future de ses finances.

Il s'agit de :

- 1- La réforme des indicateurs financiers (présentée au DOB 2022) qui pour rappel allait fortement impacter l'évolution des concours de l'Etat. Le dispositif de lissage a été une nouvelle fois retardé mais un rattrapage sera certainement réalisé d'ici 2028.**
- 2- La réforme sur les valeurs locatives des locaux d'habitation et des locaux commerciaux**
- 3- L'impact de la dégradation des finances de l'Etat sur celles des APUL avec notamment la majoration des marges bancaires pour les emprunts à mobiliser.**
- 4- Pour l'heure, la commune de Bastia est exemptée de tout dispositif d'écêtement sur ses dotations et de contribution au redressement des comptes publics. D'ici 2028, il est fort probable que cette donne change.**

SITUATION DE LA VILLE DE BASTIA AU 31 DÉCEMBRE 2024

I. Situation du Budget Principal de la Ville de Bastia

Avec 86,73M€ de dépenses réelles, le budget principal de la Ville représente en 2024 près de 94,5% des dépenses totales de la collectivité. Il est en progression de 2,8% par rapport à 2023.

C'est la section d'investissement qui a été le moteur du budget avec un niveau de réalisation jamais atteint de 30,411M€, enregistrant une progression de 3,3% par rapport à l'exercice précédent.

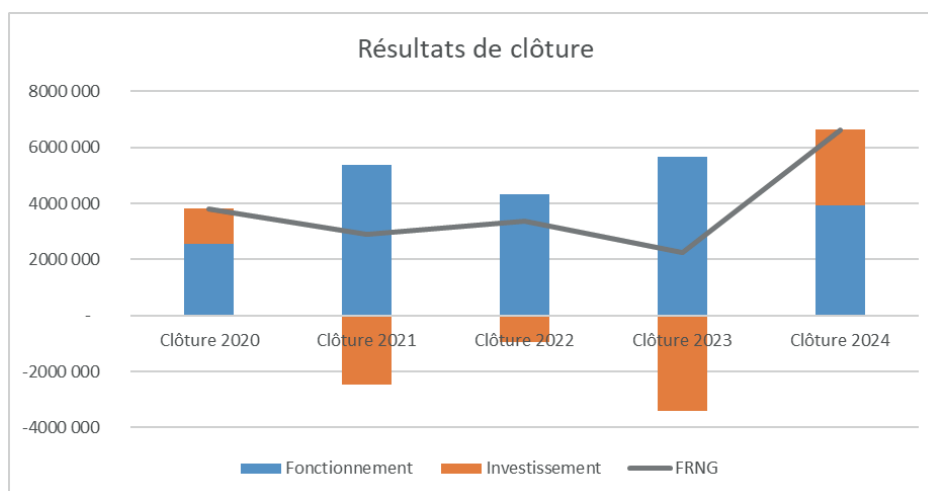
Les charges de fonctionnement ont progressé de 2,6% par rapport à 2023. Elles s'élèvent à 56,320M€.

Évolution des résultats de clôture du budget principal

Les résultats de clôture du budget principal sont présentés de 2020 à 2024, sur la base du Compte Financier Unique définitif.

	Clôture 2020	Clôture 2021	Clôture 2022	Clôture 2023	Clôture 2024
Fonctionnement	2 561 335	5 369 869	4 337 217	5 662 749	3 919 686
Investissement	1 246 006	- 2 483 765	- 965 368	- 3 406 176	2 729 242
FRNG	3 807 340	2 886 104	3 371 849	2 257 341	6 649 697

FRNG : Fonds de roulement – Résultat brut de clôture



Depuis 2020, la commune réalise un important programme pluriannuel d'investissement enregistrant des niveaux très élevés de dépenses, engendrant des résultats de clôture négatifs sur sa section d'investissement.

Entre 2020 et 2023, le fonds de roulement oscille entre 2,3M€ et 4M€ suivant les années, car la commune puise dans son fonds de roulement afin de limiter le recours à l'emprunt. Celui-ci est toutefois incontournable.

La ville a néanmoins, grâce à une politique de rigueur sur son fonctionnement, pu en limiter l'impact. Ainsi et malgré la crise sanitaire du Covid et la crise inflationniste qui a suivi, elle est parvenue à dégager des résultats de clôture sur sa section de fonctionnement qui lui ont permis de couvrir les déficits de la section d'investissement.

En 2024, du fait notamment des mesures gouvernementales impactant sa masse salariale, la ville, grâce aux efforts maintenus sur son fonctionnement, dégage un résultat de clôture en section de fonctionnement de 3,919M€.

Parallèlement, elle réalise un niveau de dépenses d'investissement jamais atteint. La perception de l'indemnisation du sinistre du cimetière de l'Ondina permet à la ville de ne pas mobiliser d'emprunt. La section d'investissement présente par un résultat excédentaire de 2,729M€.

Le résultat brut de clôture s'élève fin 2024 à 6,650M€.

A. Rétrospective des grands équilibres du budget principal

	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	47 551 606	50 202 668	54 107 233	54 889 979	56 319 628
Achats et charges externe	9 265 576	9 700 607	10 967 873	11 095 594	11 588 878
Frais de personnel	32 381 691	32 896 985	33 708 698	35 112 629	37 063 984
Intérêts de la dette (4)	956 900	926 517	852 887	1 204 510	1 309 634
Dépenses d'intervention	4 821 012	4 801 070	4 934 014	6 827 153	5 123 601
Dépenses exceptionnelles	134 705	1 453 428	3 552 619	573 734	981 896
Autres dépenses de fonctionnement	-8 278	424 061	91 141	76 359	251 635
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	51 558 768	56 133 836	58 403 856	61 602 470	76 127 047
Impôts et taxes	25 288 719	29 259 027	30 709 205	32 177 217	33 711 781
Concours de l'état - Subventions reçues	22 409 923	21 053 987	22 138 005	23 040 276	22 780 563
Ventes de biens et services	1 937 190	2 717 848	2 276 023	3 136 281	3 041 123
Autres recettes de fonctionnement	1 276 471	1 061 242	791 540	2 841 760	1 323 599
Produits exceptionnels	622 241	2 030 851	2 478 674	396 942	15 082 895
Produits financiers	24 223	10 881	10 409	9 994	187 084
Epargne de gestion (3) = (2)-(1)+(4) [Hors.rec.except.]	4 476 525	6 280 262	6 213 066	8 093 794	7 016 053
Epargne brute (5) = (3)-(4) [Hors.rec.except.]	3 519 626	5 353 745	5 360 178	6 889 284	5 706 419
Epargne nette = (3)-(8)	302 214	2 187 711	2 136 992	3 716 132	2 388 176
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	21 675 714	20 927 772	17 940 644	26 262 319	27 093 181
Dépenses d'équipement	19 783 413	17 447 908	14 958 417	24 365 649	24 871 487
Subventions d'équipement versées	467 091	137 558	524 776	560 440	463 243
Autres dépenses d'investissement	1 325 211	3 042 306	1 137 451	1 336 230	1 608 451
Participations et créances rattachées	100 000	300 000	1 320 000		150 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT (5)	15 897 743	13 721 797	11 352 934	16 611 240	14 993 005
FCTVA	3 209 701	2 685 966	2 753 574	2 798 102	3 132 918
Dotations et subventions d'équipement	11 432 517	7 336 811	5 276 991	11 872 780	10 716 167
Autres recettes d'investissement	1 255 525	3 699 020	3 322 369	1 940 358	1 143 920
DEPENSES TOTALES hors remboursements (6)=(1)+(4)	69 227 320	71 130 440	72 047 878	81 152 298	83 412 809
RECETTES TOTALES hors emplacements (7)=(2)+(5)	67 456 511	69 855 633	69 756 790	78 213 710	91 120 052
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-1 770 809	-1 274 807	-2 291 088	-2 938 588	7 707 243
Remboursement de dette (8)	3 217 412	3 166 034	3 223 186	3 173 152	3 318 243
Emprunts (9)	7 500 000	3 500 000	6 000 000	5 000 000	0
DEPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	72 444 732	74 296 474	75 271 064	84 325 450	86 731 052
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	74 956 511	73 355 633	75 756 790	83 213 710	91 120 052
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	2 511 779	-940 842	485 726	-1 111 740	4 389 000
Flux net de dette = (9)-(8)	4 282 588	333 966	2 776 814	1 826 848	-3 318 243
Encours de la dette au 31/12 (12)	46 143 376	46 484 299	49 261 113	51 087 961	47 769 718
Ratios :					
Taux d'épargne brute = (3)/(2)	6,83%	9,54%	9,18%	11,18%	9,35%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)]/(2)	0,59%	3,90%	3,66%	6,03%	3,14%
Taux d'endettement = (12)/(2)	89,50%	82,81%	84,35%	82,93%	62,75%
Capacité de désendettement = (12)/(3)	13,11	8,68	9,19	7,42	8,37

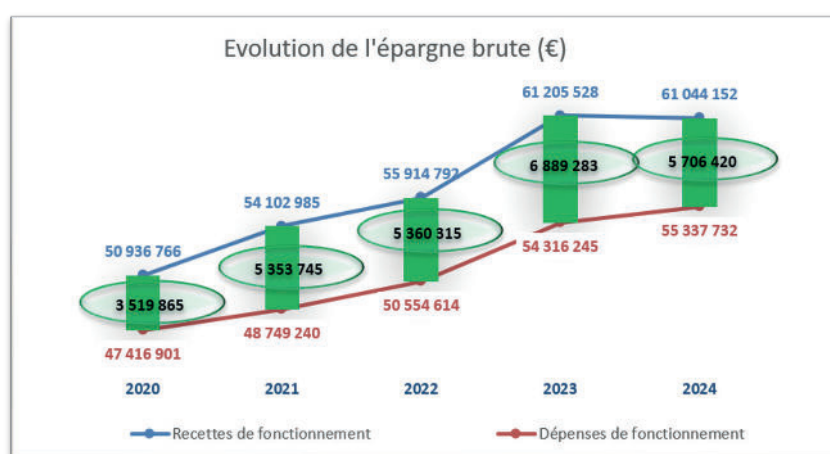
1. Soldes intermédiaires de gestion

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne brute est le facteur déterminant de la bonne santé financière de la section de fonctionnement et participe au financement de la section d'investissement. Les objectifs de construction budgétaire de la Ville de Bastia se situent à cet effet autour d'un autofinancement brut compris entre 4.5 M€ et 5.5 M€.

Depuis 2020, malgré la crise sanitaire et le contexte inflationniste qui a suivi, l'épargne brute se consolide d'année en année pour atteindre en 2023, 6,889M€.

En 2024, elle se contracte de 17% mais se situe à un niveau supérieur de l'objectif cible avec 5,7M€.



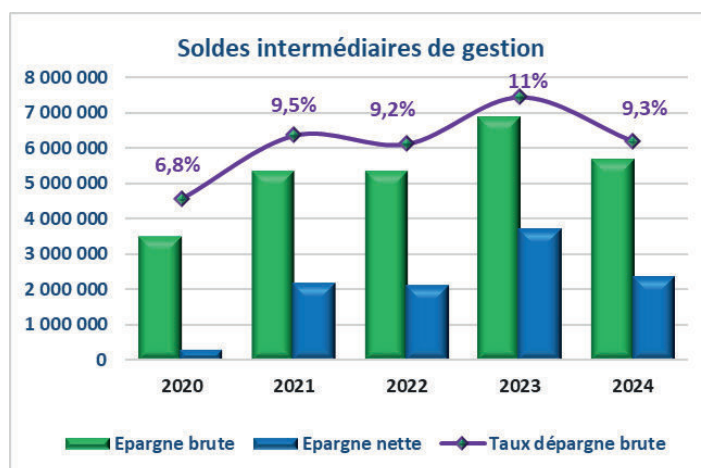
L'épargne nette ou Capacité d'AutoFinancement (CAF) correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette. Du fait du rétablissement de l'épargne brute depuis 2020, la CAF progresse pour atteindre en 2023 3,716M€. En 2024, elle s'élève à 2,388M€.

Le taux d'épargne brute est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure la part des recettes qui ne sont pas affectées aux dépenses de fonctionnement, charges de la dette comprise. Il est admis que ce ratio doit se situer au-delà d'un seuil critique de 8%.

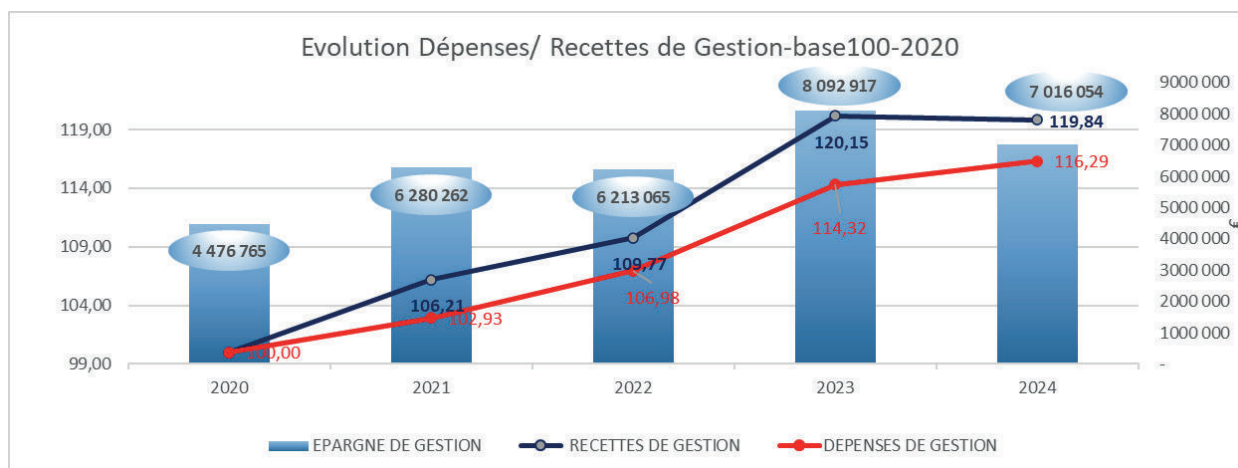
Le taux d'épargne brut du budget de la ville est passé de 11,21% en 2015 à 5,9% en 2019.

La mise en place d'une politique de rigueur sur ses dépenses de gestion a permis de réalimenter l'épargne brute. Le taux d'épargne brute s'élève ainsi à 9,5% fin 2021, sortant donc du seuil critique des 8%.

En 2024, la ville de Bastia affiche un taux d'épargne brute de 9,3%.



2. Analyse des postes de gestion courante ou épargne de gestion



Pour mémoire, en 2017, s'est opéré un effet ciseau qui va se creuser jusqu'en 2020. La ville perd de l'épargne. A partir de 2020, du fait d'une politique de réduction sur ses dépenses, la ville parvint à inverser l'effet ciseau.

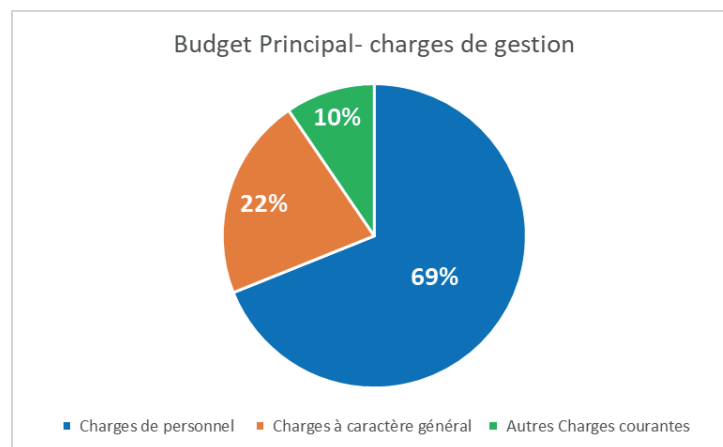
Depuis 2021, malgré le contexte inflationniste particulier qui a pesé sur les dépenses de gestion, la ville parvient à générer de l'épargne de gestion au fil des ans, passant de 4,476M€ à 6,2M€ en 2022 et 8M€ en 2023.

2024 marque un tassement même si l'évolution des recettes demeure toujours plus dynamique que celle des dépenses. En 2024, l'épargne de gestion s'élève à 7,016M€.

Il est impératif pour la commune de préserver ce niveau d'épargne de gestion pour les années à venir en maintenant une politique de rationalisation sur ses dépenses de fonctionnement. Cette politique de restriction trouvera néanmoins des limites et il sera nécessaire de dynamiser les recettes de gestion.

a) Évolution des postes de dépenses de gestion courante

En 2024, les dépenses de gestion se composent à 69% de charges de personnel, à 22% de charges à caractère général et à 10% de dépenses d'intervention.

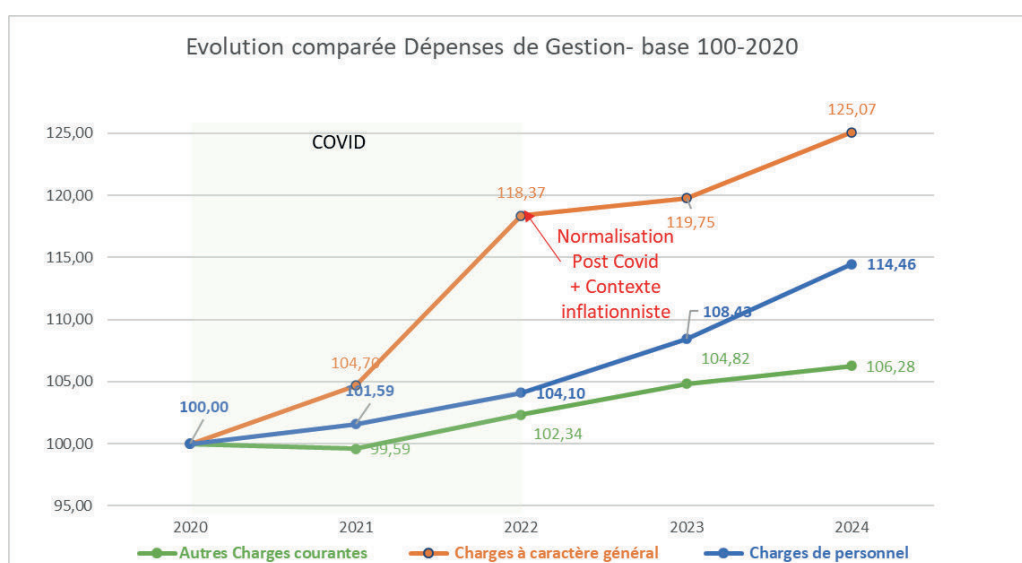


Avec le passage à la nomenclature M57, la participation de la ville de Bastia au déficit de la concession de gaz doit être imputée sur le chapitre 65. Pour l'analyse qui va suivre, le chapitre sera retraité de cette dépense.

Sur les cinq derniers exercices, ces trois postes de dépenses ont connu des trajectoires divergentes.

Alors que le chapitre 012 des charges de personnel croît à un rythme annuel moyen de 2,9%/an, l'évolution des charges à caractère général et courantes fluctue en fonction du contexte environnemental. Leur évolution a été fortement impactée par la crise sanitaire en 2020.

A compter de 2021, on note un retour progressif à la normalisation de l'activité.



Autres charges de gestion courante - Dépenses d'intervention

Après avoir atteint un pic en 2018 de 5,13M€, les dépenses d'intervention déclinent jusqu'en 2021 à un niveau de 4,801M€ du fait notamment de la crise sanitaire et de l'annulation d'événements objet de versement de subventions de la ville.

Depuis, ce chapitre est en constante évolution (+5,2%) porté notamment par l'évolution des contingents Conservatoire Henri Tomasi et Ecole Jeanne d'Arc dont la mairie ne peut maîtriser l'évolution. Leur contribution progresse de 7% depuis 2020. Ces contingents grèvent le budget de la ville d'un montant aujourd'hui supérieur à 977K€.

On note sur 2024 la progression des subventions allouées à l'animation (+30K€) notamment pour l'organisation du festival Porto Latino(20K€). On trouve également le versement de subventions exceptionnelles pour la venue du pape Francois (10K€) ou l'aide aux sinistrés de Mayotte(12K€) ainsi qu'une indemnisation foncière de 98K€ pour un bien sans maître sis au 5 rue Jean Casale.

Les autres postes demeurent stables.

La participation au financement de la concession de gaz pour 2024 n'ayant pu être validée sur l'exercice, faute de délibération, est donc reportée sur l'exercice 2025.

Charges à caractère général

Ce chapitre comprend l'ensemble des charges courantes de fonctionnement de la collectivité (eau, électricité, achats, prestations de services, maintenance, etc.).

Du fait du contexte inflationniste induit notamment par la guerre ukrainienne, la ville a dû prendre à sa charge des augmentations de prix subséquentes sur certains postes de fonctionnement.

En 2022, ces postes présentés au tableau ci-dessous ont progressé en valeur de 813K€. Ils expliquent à eux seuls 63% de l'augmentation du chapitre qui est de 12,86%. Ce poste est composé pour plus du tiers par les achats de matières premières et fournitures dont les dépenses énergétiques supportent les hausses de prix les plus fortes.

Postes	2021	2022	2023	2024	Ecart 24/23		Ecart 24/21	
					€	%	€	%
Combustibles	104 038	373 706	214 799	294 725	79 925	37%	190 686,51	183%
Electricité	1 081 709	1 213 540	1 233 000	1 171 813	- 61 187	-5%	90 103,97	8%
Carburants	136 411	184 344	165 100	148 988	- 16 112	-10%	12 577,43	9%
Alimentation	734 436	933 493	1 010 725	1 145 199	134 474	13%	410 762,93	56%
Taxes Fiscales et redevance spéciale	195 625	286 086	320 377	373 186	52 809	16%	177 560,95	91%
Frais de maintenance	405 331	513 510	578 919	597 871	18 952	3%	192 540,17	48%
TOTAL	2 657 550	3 504 679	3 522 920	3 731 782	208 861	6%	1 074 231,96	40%

En 2023, les postes les plus impactés par l'inflation n'auront évolué qu'à hauteur de 1%. Le recul des prix de l'énergie sur le 4ème trimestre 2023, l'hiver clément ainsi qu'un décalage dans la notification du marché d'entretien des installations thermiques des bâtiments communaux expliquent la forte baisse du poste combustible.

En outre, la commune de Bastia a bénéficié de tarifs réglementés sur l'électricité et le gaz contrairement aux communes de la métropole.

Le poste carburant est également en retrait de 10%.

Seuls les postes alimentation, taxes fiscales et frais de maintenance ont marqué des hausses significatives sur l'exercice 2023.

En 2024, les charges à caractère général progressent de 4,1%.

Fait surprenant, les postes de fluide hors combustible (EDF, EAU, Carburant) sont en retrait, ainsi que

les frais de télécommunication. Le poste assurances est demeuré stable.

Les postes les plus impactés concernent : le combustible (+37%), les produits d'entretien (+11%) fournitures de voirie (+23%), fournitures administratives (+49%), les prestations de service (+13%), les loyers (+30%), location de véhicules (+23%), location illuminations (+10%), prestations de curage (+38%), études (+39%), formation (+75%), transports œuvres (+22%), l'alimentation (+13%)

Les autres postes de maintenance des bâtiments public et autres évoluent à un rythme modéré de 2 à 5%.

Durant cette période inflationniste, il est à noter que ces postes de dépenses auront cru de 40% dont 6% entre 2023 et 2024. En volume, cela représente plus d'1M€.

Charges de personnel

Dans le cadre de sa politique de rationalisation des dépenses de gestion initiée en 2020, la ville a contenu sa masse salariale sur la période. Elle a privilégié le redéploiement des effectifs via des mobilités internes ainsi que des mutualisations de ressources et de moyens entre les directions, mais également les dispositifs d'accompagnement au retour à l'emploi ou au maintien dans l'emploi. Les recrutements ne s'effectuent qu'à la faveur de départs en retraite.

Sur les exercices 2022 et 2023, la masse salariale a augmenté de 2,47% en 2022 et 4,2% en 2023, du simple fait des mesures gouvernementales en soutien au pouvoir d'achat.

En 2024, le chapitre 012 progresse de 5,56% soit un montant de 1,951M€.

AUGMENTATIONS	MONTANT	%
MESURES ENDOGENES	671 355,00	1,91%
GVT	39 355,00	0,11%
PERENNISATION	35 000,00	0,10%
RIFSEEP	45 000,00	0,13%
MISE DISPOSITION CADRE SCET -GE	97 000,00	0,28%
MAINTIEN FONCTIONNAIRE EN SURNOMBRE	75 000,00	0,21%
HEURES SUPPLEMENTAIRES	140 000,00	0,40%
EMPLOI SAISONNIERS VACATAIRES	76 000,00	0,22%
MONETISATION CET RETRAITES	125 000,00	0,36%
RECRUTEMENT	39 000,00	0,11%
MESURES EXOGENES	1 280 000,00	3,65%
PPA	270 000,00	0,77%
5 PTS IM	300 000,00	0,85%
VPI	600 000,00	1,71%
SMIC GRILLES	110 000,00	0,31%
DIFFERENTIEL ENTREES SORTIES	63 226,56	0,18%
TOTAL 2024/2023	1 951 355,00	5,56%

L'augmentation se justifie à 65,6% par la mise en place de mesures gouvernementales initiées en 2023. Le budget est ainsi impacté en année pleine par les mesures de revalorisation du point d'indice de 2023 (+1,5% au 1er juillet 2023) et de revalorisation des grilles suite à l'augmentation du SMIC (710 000 euros au total).

En janvier 2024, tous les agents ont bénéficié d'une augmentation de 5 points d'indice soit une

augmentation de la masse salariale de 300 000 € pour l'exercice budgétaire en 2024.

Par ailleurs, la municipalité a fait le choix de déployer en janvier 2024, à l'ensemble des agents, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat soit 270 000 euros au total.

Ces mesures exogènes représentent un montant de 1,280M€.

Les mesures endogènes représentent 1,91% de l'augmentation de 5,56%, soit 671K€.

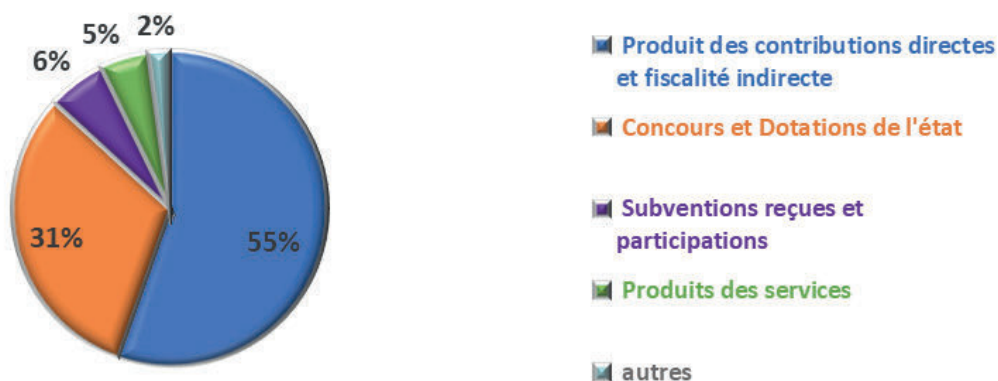
Elles comprennent :

- La mise à disposition sur deux ans d'un cadre par le groupement d'entreprise SCET – GE, pour la réalisation d'une mission d'assistance technique dans le cadre de la stratégie d'aménagement et d'élaboration d'un schéma directeur et d'un programme de requalification du quartier gare-Fangu – Recipellu pour un montant de 97 000,00 €. Cette mise à disposition est totalement financée par la banque des Territoires.
- Le maintien d'un fonctionnaire maintenu en surnombre suite à une fin de détachement dans une autre collectivité et auquel la collectivité n'a pu proposer un emploi de son grade dans son cadre d'emplois (75 000€)
- Des heures supplémentaires générées par les élections législatives, ainsi que le déplaçonnement des heures des chauffeurs, et le travail de nuit des espaces verts : 140 000€
- La résorption de l'emploi précaire, ainsi que l'emploi de saisonniers, de vacataires et le recrutement d'alternants : 76 000 €
- Le recrutement d'un agent à la communication et de deux agents à la propreté urbaine : 39 000€
- Le recours quasi systématique pour les retraités, à la monétisation de leur reliquat de congés + IFSE (Agents propreté urbaine, Parc automobile, changements de grade...) pour un montant de 125 000,00€.

b) Évolution des recettes réelles de gestion

La structure des recettes du budget de la Ville est atypique.

Les recettes de gestion sont constituées majoritairement de produits issus de la fiscalité locale à hauteur de 55% contre 70% pour les communes de plus de 10 000¹ habitants au niveau national.



¹ Comptes des communes de + de 10000habitants-DGCL

Les contribuables bastiais sont beaucoup moins imposés qu'au niveau national.

Le produit des impositions directes de la ville s'élève à 615€/hab. contre 767€/hab. pour la moyenne de sa strate.

A noter la part importante que représentent les concours et dotations de l'Etat avec 31% des Recettes Réelles de Fonctionnement. A titre de comparaison, au niveau national ces recettes ne représentent que 16%. La ville étant particulièrement pauvre, elle est éligible aux dispositifs de péréquation que sont la Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation Nationale de Péréquation.

Les autres recettes à savoir les produits de services et les subventions et participations représentent chacune 5% à 6% et se situent dans la moyenne nationale.

La ville de Bastia est donc fortement dépendante de l'évolution des concours financiers que lui verse l'Etat.

A compter de 2023, du fait du passage en M57, les autres produits comprennent la subvention versée par l'Etat au financement du déficit de la concession de gaz. Cette participation sera retraitée dans l'analyse qui suit.

Les impôts et taxes

Le Budget principal de la ville de Bastia étant à compter de 2023, sous référentiel comptable M57, la présentation des impôts et taxes est modifiée.

Désormais, l'ancien chapitre 73 « impôts et taxes » est subdivisé en deux chapitres :

Le chapitre 731 – Fiscalité Locale, regroupant la fiscalité directe

Le chapitre 73- hors fiscalité Locale, regroupe la fiscalité indirecte à savoir les reversements d'Attribution de compensation, le FPIC et la Dotation de Solidarité Communautaire.

Enregistrées au sein du chapitre 731 sur la maquette budgétaire, les recettes afférentes aux impôts et taxes comprennent :

- La fiscalité directe
- Les redevances d'occupation du domaine public
- La taxe sur l'électricité
- Les droits de mutations à titre onéreux

	2020	EVO%	2021	EVO%	2022	EVO%	2023	EVO%	2024	EVO%
Total fiscalité (TH+TF)	19 821 123	0,38%	23 430 093	18,21%	24 476 642	4,47%	25 876 575	5,72%	26 908 835	3,22%
Occupation du domaine public	122 782	-71,96%	199 854	62,77%	308 489	54,36%	394 477	27,87%	996 330	152,57%
Taxe électricité	817 931	-0,98%	815 773	-0,26%	868 882	6,51%	943 000	8,53%	1 037 142	9,98%
Droits de mutation	1 269 247	3,67%	1 457 667	14,85%	1 652 889	13,39%	1 590 373	-3,78%	1 448 719	-8,91%
Autres	3 639	-97,53%	13 848	280,54%	2 906	-79,02%	3 000	3,23%	3 008	0,27%
Total chapitre 731- Fiscalité Locale	22 034 722	-1,55%	25 917 235	17,62%	27 309 808	5,37%	28 807 425	5,48%	30 394 034	5,51%

La fiscalité directe est composée principalement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

La Ville de Bastia n'ayant pas procédé à une augmentation de taux ces dernières années, le produit fiscal évolue uniquement en fonction du dynamisme de ces mêmes bases.

Depuis 2021, la fiscalité locale du bloc communal a été profondément remaniée puisqu'elle ne repose plus que sur le Foncier Bâti, la Taxe sur les résidences secondaires et de manière anecdotique sur le Foncier Non bâti. Il est abondé des allocations compensatrices de TH ainsi que des rôles supplémentaires.

	2019	2020		2021
TH Résidence Principale	8 618 226,16	8 604 670,67	Intégration au nv produit de Foncier Bâti du :	-
TH Résidence secondaire	1 420 739,07	1 278 798,42	- Produit de TH Rés. Principales	1 964 904,36
Taxe sur le foncier Bâti	9 685 473,07	9 916 912,00	- Allocation compensatrices TH	21 129 936,08
Taxe sur le foncier non bâti	20 687,71	20 741,91		20 610,81
Total fiscalité directe (cpte 7311)	19 745 126,00	19 821 123,00		23 115 451,25
Allocation compensatrice TH- chap74	2 544 000,00	2 524 209,00		
Total fiscalité locale + compensations	22 289 126,00	22 400 748,20		23 115 451,25

Ainsi, depuis 2021, le nouveau produit fiscal de la ville évolue comme suit :

	2021	2022	2023	2024
TH Résidence secondaire	1 964 904,36	2 003 132,38	1 961 395,31	1 864 970,71
VALO BASES	0,20%	3,40%	0,05%	-5,11%
Taxe sur le foncier Bâti	21 360 585,50	22 091 614,83	23 637 396,00	24 945 290,00
VALO BASES	0,20%	3,40%	7,10%	5,53%
Taxe sur le foncier non bâti	20 610,81	22 444,98	28 123,99	30 176,87
Total fiscalité	23 346 100,67	24 117 192,20	25 626 915,29	26 840 437,58
Progression en valeur		771 091,53	1 509 723,10	1 213 522,29
Progression en %		3,30%	6,26%	3,22%

Le produit de foncier bâti progresse de 2,9% par an en moyenne sur la période, en raison essentiellement de la valorisation des bases rendue significative en raison de l'inflation.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est en retrait continu depuis 2022, perdant 9,3% de sa valeur et ce malgré la revalorisation des bases forfaitaires sur la période.

Cette baisse correspond à une perte de 532 logements en résidences secondaires. On ignore aujourd'hui si cela relève d'un effet d'aubaine avec un transfert vers les résidences principales ou du résultat de la campagne de déclaration « Gérer mes biens immobiliers » menée en 2023.

On note également sur le compte de la fiscalité locale l'inscription de produits en contrepartie de l'inscription de charges d'atténuations de produits (chapitre 014), pour un montant de 106K€ en 2023 et de 57K€ en 2022. En 2024, ces atténuations de produits se sont élevées à 1755€.

Le chapitre 731 tient compte également de rôles supplémentaires des années antérieures (302K€ en 2022 et 144K€ en 2023 et 54K€ en 2024)

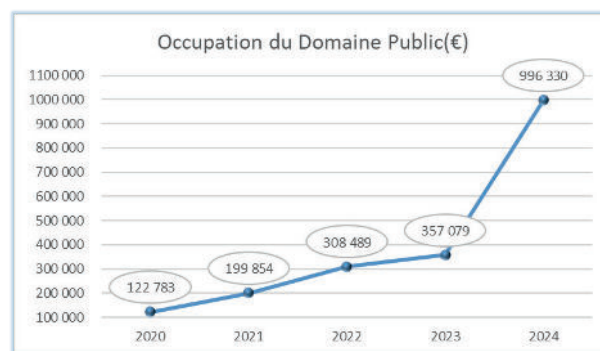
L'occupation du domaine public est constituée des redevances payées par les usagers pour occuper le domaine public sur différents secteurs : marché alimentaire, marché aux puces, travaux, taxis, etc.

Avec la crise du COVID, la municipalité a décidé de procéder à l'exonération des redevances d'occupation sur les exercices 2020 et 2021 afin de soutenir l'activité des commerces impactés.

En 2020, le poste décline de 25% soit une perte de 315K€. En 2021, il s'établit à un niveau de 199K€, en 2022 à 308 K€, loin des niveaux antérieurs. Des redevances n'ont pu être recouvertes en 2022.

Malgré ce report et la mise en place d'une nouvelle tarification avec la refonte de la carte domaniale en 2023, le produit ne progresse que de 16% par rapport à 2022. Des encaissements de 2023 sont donc reportés sur l'exercice 2024.

En 2024, un gros travail de structuration du service du Domaine Public a permis à ce dernier de collecter des recettes supérieures à celles prévues et de régulariser les reliquats de 2022 et 2023. Ces derniers représentent 250K€.



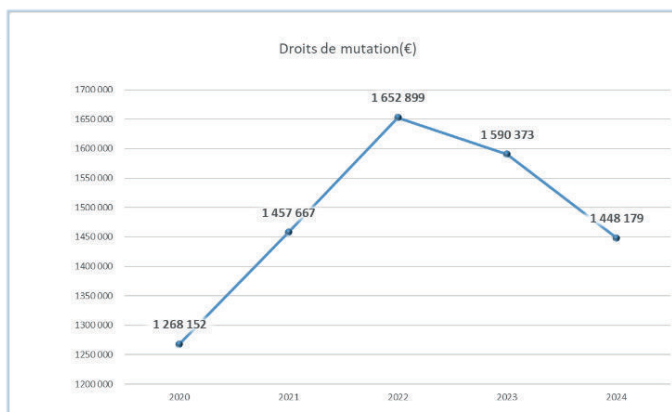
Les droits de mutations à titre onéreux comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière lors de transfert de propriété à titre onéreux à l'occasion de cessions.

Ils constituent un produit non négligeable, très dynamique et volatil.

Ce dernier a cru de 30% sur la période entre 2020 et 2022, enregistrant en moyenne une augmentation annuelle de 15%. Il atteint en 2022 1,653M€.

Le volume de transactions immobilières a continué de progresser, porté par la faiblesse des taux d'intérêts des prêts immobiliers.

En 2023 et 2024, du fait des difficultés rencontrées dans le secteur du bâtiment, ce produit accuse des baisses successives de 4% et 9%. Le montant perçu en 2024 s'élève à 1,448M€.



Les recettes liées à la **taxe électricité** sont restées stables jusqu'en 2021 avec 815K€.

La refonte du système de perception de la **taxe électricité** reposant sur l'unification des taxes électricités communales, départementales et nationales a prévu une augmentation de cette dernière. Cette réforme est rentrée en application en 2022 et a porté ses effets puisque le produit a progressé de 815K€ en 2021 à 869K€ en 2022. En 2023, le produit s'élève à 953K€. En 2024 le produit progresse de 10% pour atteindre 1,037M€.

Fiscalité Indirecte – Chapitre 73

Ce chapitre comprend : le FPIC, les Allocations compensatrices et la Dotation de Solidarité Communautaire versées par la Communauté d'Agglomération de Bastia ainsi que le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales.

Du fait du transfert de la compétence Gemapi à la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), les **allocations compensatrices** versées par cette dernière ont été ramenées à 2.52 M€ (-160 K€) depuis 2019.

En 2022, la Communauté d'Agglomération de Bastia a versé une **Dotation de Solidarité Communautaire** de 80 722€. Ce montant ne devrait pas évoluer à l'avenir.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a fait l'objet d'augmentations successives depuis sa mise en place en 2012.

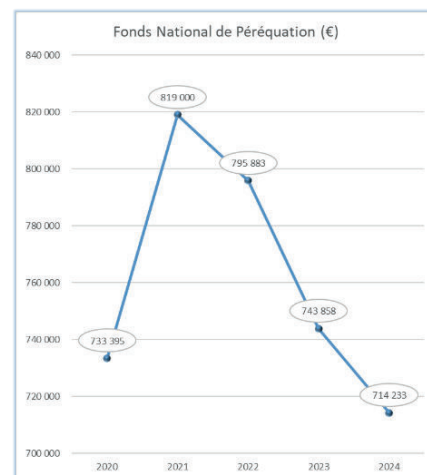
Entre 2019 et 2022, le FPIC reversé à l'ensemble du territoire intercommunal progresse de 344K€, soit 19% d'augmentation, le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia étant jugé plus pauvre au sens des indicateurs de péréquation que la moyenne nationale. Toutes choses étant égales par ailleurs, la part revenant à la Ville progresse mécaniquement quant à elle de 21% avec 819K€ en 2021.

En 2022, on note une baisse significative du FPIC de 3% malgré une augmentation de l'enveloppe perçue sur le territoire intercommunal (1,974M€).

Cela s'explique par l'augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et du Foncier Bâti en 2021 par la Communauté d'Agglomération de Bastia qui a eu pour effet de valoriser le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), clé de répartition du FPIC entre la CAB et ses communes membres.

En 2023, du fait de la mise en œuvre de la réforme sur les indicateurs financiers (potentiel financier), le territoire communautaire a perçu une enveloppe en baisse de 6,5%. Le CIF progressant également, la part revenant à la ville de Bastia décline de 7%, pour atteindre 743K€.

Même mécanisme en 2024, le territoire intercommunal voit son enveloppe se réduire. La part revenant à la ville de Bastia est de 714K€ (-1,2% par rapport à 2023).



Dotations et participations

Les dotations de la Ville de Bastia

En 2024, la ville de Bastia a perçu 18,081 M€ de concours de l'Etat, dont 16,313M€ de Dotation Globale de Fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024
Part forfaitaire	9 015 437	9 280 112	9 320 666	9 285 942	9 330 939
DSU	6 013 713	6 217 586	6 434 574	6 641 656	6 981 701
Total DGF	15 029 150	15 497 698	15 755 240	15 927 598	16 312 640
DNP	1 609 058	1 785 308	1 730 746	1 718 588	1 768 538
DGD+DNP	16 638 208	17 283 006	17 485 986	17 646 186	18 081 178
evo €	447 990	644 798	202 980	160 200	434 992
evo %	2,77%	3,88%	1,17%	0,92%	2,47%

Subventions reçues et autres participations

C'est un produit qui évolue peu d'années en années mais qui est essentiel au bon fonctionnement des services.

En 2020, ce poste a été fortement impacté avec une baisse de 20%, conséquence directe de la crise sanitaire. En 2021, du fait d'un retour progressif à la normalisation des activités des services, les subventions traditionnellement versées sont en progression.

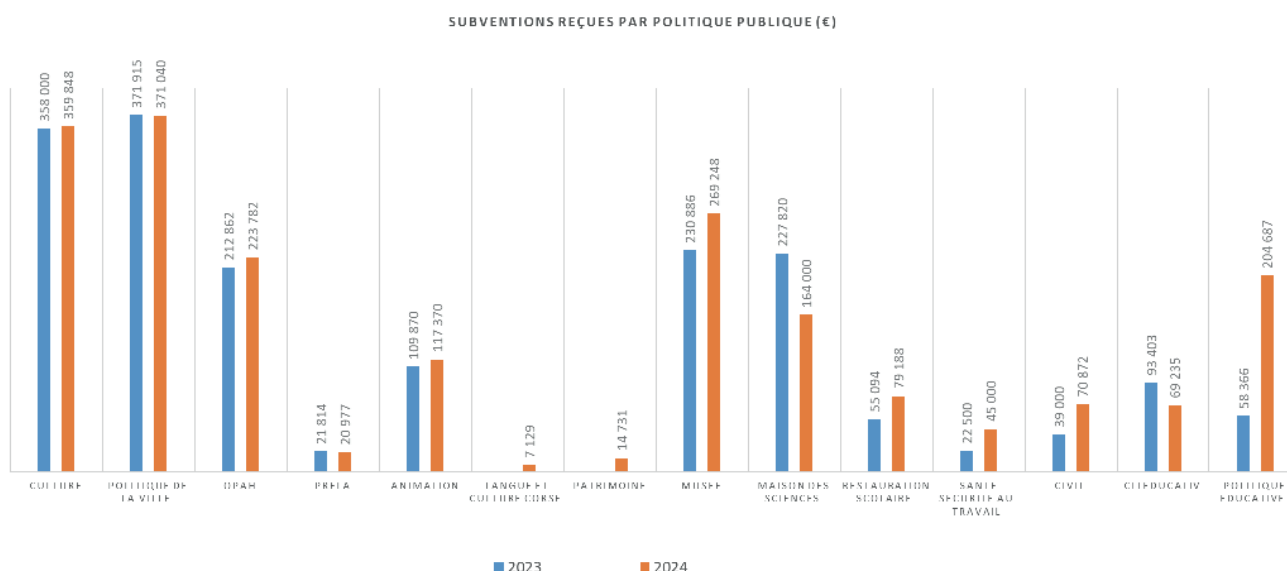
En 2022, la ville renoue avec les subventions qu'elle percevait en 2019.

Ces subventions comprennent essentiellement :

- des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) allouées aux services de la jeunesse et loisirs et à la petite enfance.
- des subventions de la Collectivité de Corse afin de promouvoir des actions en faveur de la politique culturelle, patrimoniale (Musée, bibliothèque patrimoniale...), de la langue et de la culture corse, ou de l'animation.
- des subventions de l'Etat et autres en faveur de la politique de la ville et de la cohésion sociale et de la réhabilitation des logements en centre ancien OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

En 2024, ces subventions sont en forte progression (+22%).

Cela s'explique notamment par le versement tardif de la participation de l'Etat pour les Contrats Emploi Avenir (330K€), du versement tardif de la compensation à l'abaissement de l'âge à l'instruction obligatoire pour 2021 et 2022 (100K€), le financement par la Banque des Territoires du cadre mis à disposition de la SCET -GE (142K€), des rentrées supplémentaires de la CAF (114K€) pour la petite enfance et le pôle jeunesse.



Le Filet de Sécurité 2022

Outre ces subventions et dotations traditionnelles, la ville de Bastia a perçu en 2023 le versement du second acompte du Filet de Sécurité de 2022. Cet acompte s'élève à 1,358 M€.

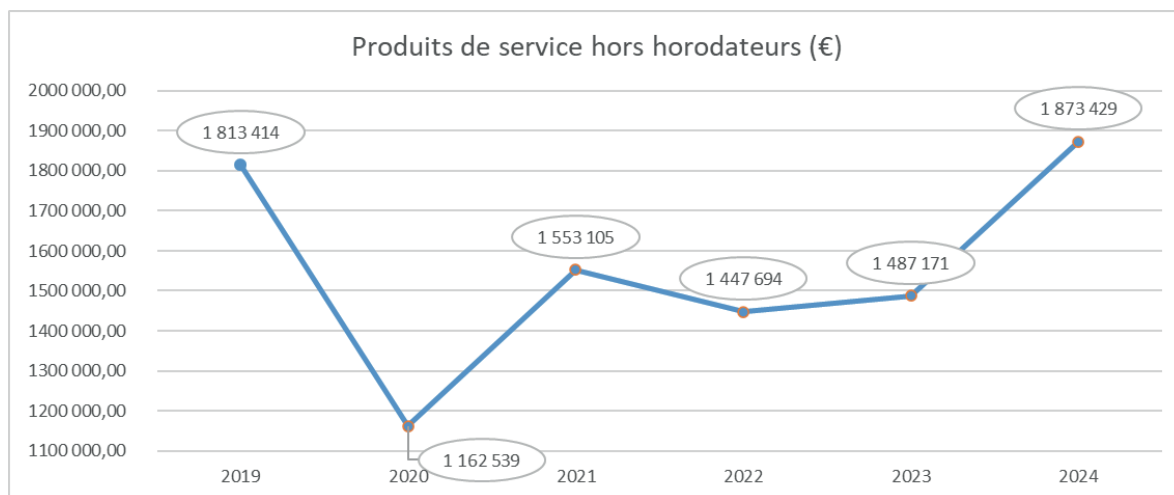
Pour mémoire, le premier acompte versé en 2022 s'élevait à 611 K€.

Les ventes de biens et de services

Les ventes de biens et de services sont constituées essentiellement par le produit des régies (théâtre, musée, Alb'Oru, etc.) et des services.

Depuis 2018, il compte le produit des horodateurs et du Forfait Post Stationnement.

Hors Horodateurs, c'est un produit qui évolue peu.

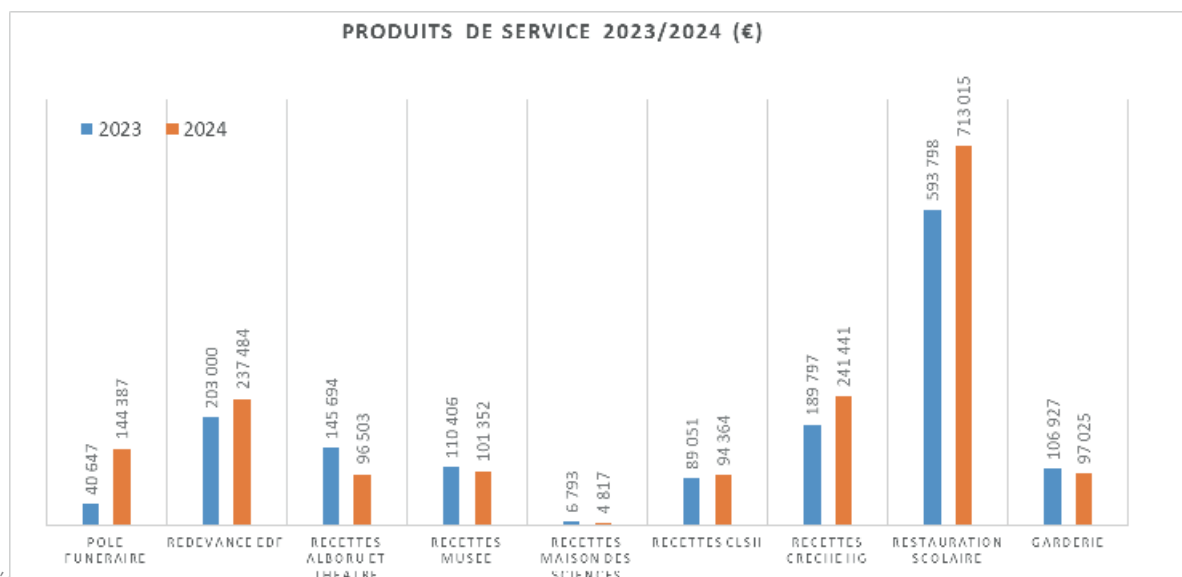


La mise à l'arrêt forcée de l'activité des services du fait de la crise sanitaire et du confinement a entraîné une baisse des produits de service de 854 K€ par rapport à 2019.

En 2021, on constate du fait d'une reprise de l'activité, une augmentation de 32% de la vente de biens et services, sans pour autant rattraper le niveau de 2019. Il en va de même pour 2022 et 2023.

En 2024, le chapitre progresse de 26%. Les recettes prévues pour la cession de la dalle du cimetière de Montesoro ont été réalisées au 2/3 sur l'exercice 2024 (+104K€), le reliquat étant reporté sur 2025.

On recense également des recettes supplémentaires pour la restauration scolaire (+120K€). Les recettes tirées des crèches (+ 52K€) et des centres de loisirs sont également en augmentation notamment grâce à l'ouverture du nouveau centre de loisirs à l'école Charpak (+ 10K€). A contrario, les recettes culturelles sont en baisse du fait de la fermeture du théâtre (-50K€).

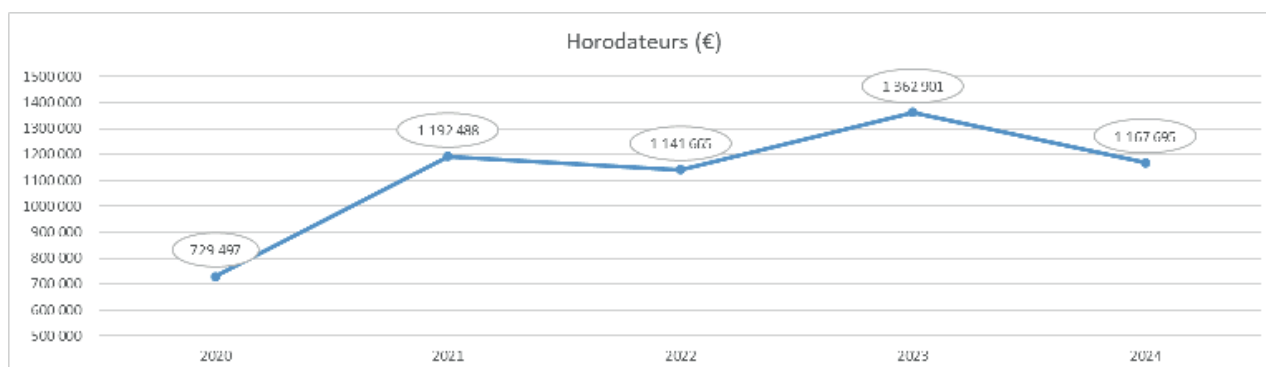


Les recettes provenant des **horodateurs** (redevances+ Forfait Post Stationnement), constituent un produit dynamique.

En 2020, la décision de la municipalité de ne pas collecter ce produit pendant le confinement et la reprise d'une activité partielle ont pesé avec un manque à gagner de 300 K€.

On constate un rattrapage en 2021.

En 2022, le produit baisse en raison d'un produit moindre du Forfait Post Stationnement.



En 2023, la progression du produit ne repose que sur des reports de produits de 2022 qui avaient été imputés sur un autre budget. Corrigé de ce report le produit n'évolue pas.

En 2024, malgré l'ouverture du parking provisoire de la gare, les recettes évoluent peu (935K€)

Le forfait post stationnement atteint 232K€ contre 221K€ en 2023.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre 75 comprend la participation de l'Etat au déficit de la concession de gaz, les indemnités d'assurance, les pénalités sur marchés publics, les loyers et les locations d'espaces publics.

Le financement du déficit de la concession de gaz

A compter de 2021, la ville de Bastia a dû participer au financement du déficit de la concession de gaz.

Cela s'est traduit par le paiement d'une participation au concessionnaire, laquelle a fait l'objet d'un subventionnement par l'Etat de l'ordre de 80%. En 2023, le montant de la subvention versée par la ville au concessionnaire s'est élevé à 2,230M€.

La participation au titre de 2024 est reportée en 2025. Correction faite de la subvention de l'Etat au financement du déficit de la concession de gaz, le chapitre aurait progressé de 16,2%.

Il est à souligner la perception de recettes ponctuelles, telles que les pénalités appliquées à des marchés pour un montant de 348K€.

Les indemnités d'assurance représentent 112K€.

Les autres produits de gestion (loyers, location de salles) sont stables d'une année sur l'autre avec 510K€.

Produits Financiers – chapitre 76

La ville a placé une partie de l'indemnisation Ondina sur trois comptes à terme. Elle a retiré des intérêts de 179K€.

A cela s'ajoute les intérêts d'un prêt accordé à la SEML (Société d'Economie Mixte Locale) Port de Toga pour 8K€.

Les produits spécifiques – chapitre 77

Les recettes exceptionnelles sont variables d'un exercice à l'autre. Elles comprennent les produits de cession et les annulations de mandats sur exercices antérieurs.

En 2024, ont été perçus 14,831M€ de produits exceptionnels :

- 14 000 000 € au titre de l'indemnisation du sinistre du cimetière Ondina. L'indemnisation portant sur la reconstruction du cimetière, elle est assimilée à une cession.
- 831 000€ au titre des produits de cessions : Turn Street (363K€), Sainte Famille (450K€) et diverses (20K€)

Les cessions de l'îlot de Montesoro (1,4M€) prévues sur l'exercice 2024 sont reportées en 2025 dans l'attente des 20% de réservations de la VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement).

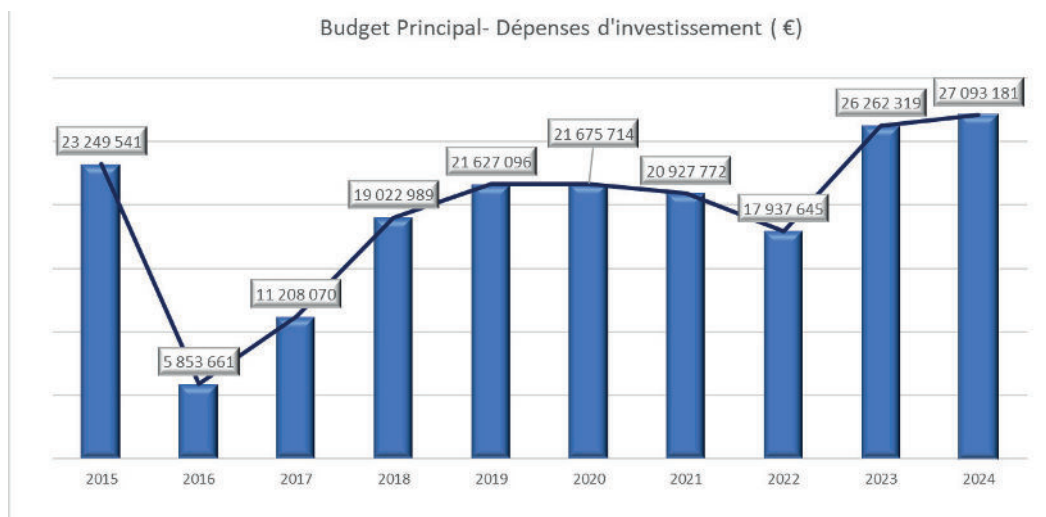
3. L'investissement

a) Évolution des dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette

Les dépenses d'investissement sont composées de dépenses d'équipement, de subventions d'équipement et du remboursement du capital de la dette.

Après avoir enregistré un pic de réalisations de 23,24M€, exceptionnellement élevé, les dépenses d'équipement fléchissent à 5,2M€ en 2016.

Dès 2017, on constate une reprise immédiate et rapide des dépenses pour atteindre un niveau de 22M€ en 2019. Les dépenses progressent successivement de 91%, 70% et 15%, rattrapant la suspension de 2016.



En 2020, malgré la crise sanitaire, le niveau de dépenses d'équipement est très élevé. Afin de soutenir l'économie, la ville a maintenu ses projets.

En 2021, on constate un léger ralentissement de 3% mais le montant des dépenses d'investissement demeure très élevé avec près de 21M€ de réalisations.

En 2022, on note un ralentissement des investissements qui s'explique par le fait que l'exercice 2022 soit un exercice de transition amenant le lancement de nouvelles opérations telles que le réaménagement du Vieux Port, la rénovation de l'école Gaudin, l'aménagement du Fort Lacroix, la création du restaurant de l'école Defendini ou encore la rénovation de l'éclairage public.

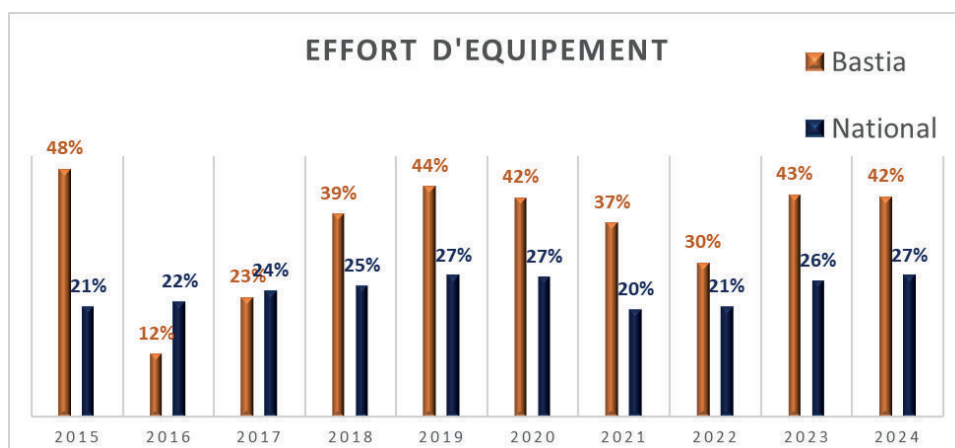
En 2023, le nouveau cycle d'investissement amorcé en 2022 se confirme. Les réalisations atteignent un niveau de dépenses jamais atteint de 26,262M€.

En 2024, le montant des dépenses d'investissement hors emprunt atteint 27,093M€.

Comparativement aux autres communes, la ville de Bastia investit beaucoup plus.

Hormis l'exercice 2016, l'effort d'équipement de la ville se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale.

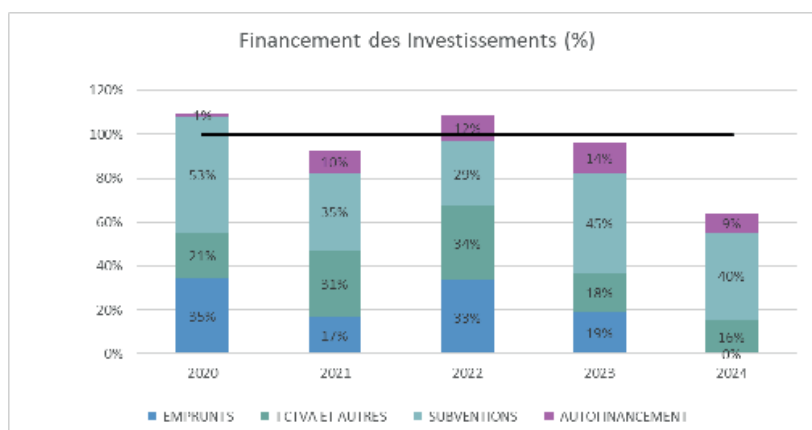
Près de la moitié des ressources sont consacrées aux dépenses d'équipement. A comparaison au niveau national, l'effort oscille entre 20% et 27% sur la même période.



b) Le financement des investissements

La mobilisation d'un emprunt de 5M€, conjugué à une importante progression des subventions et autres recettes d'investissement permet de ne pas puiser dans le fonds de roulement en 2020. Le résultat de l'exercice est excédentaire.

A partir de 2021, le rétablissement des épargnes permet à la capacité d'autofinancement de contribuer de manière significative au financement des investissements. Ainsi, la CAF participe à hauteur de 10% en 2021, 12% en 2022 et 14% en 2023. En 2024, elle tombe cependant à 9%.



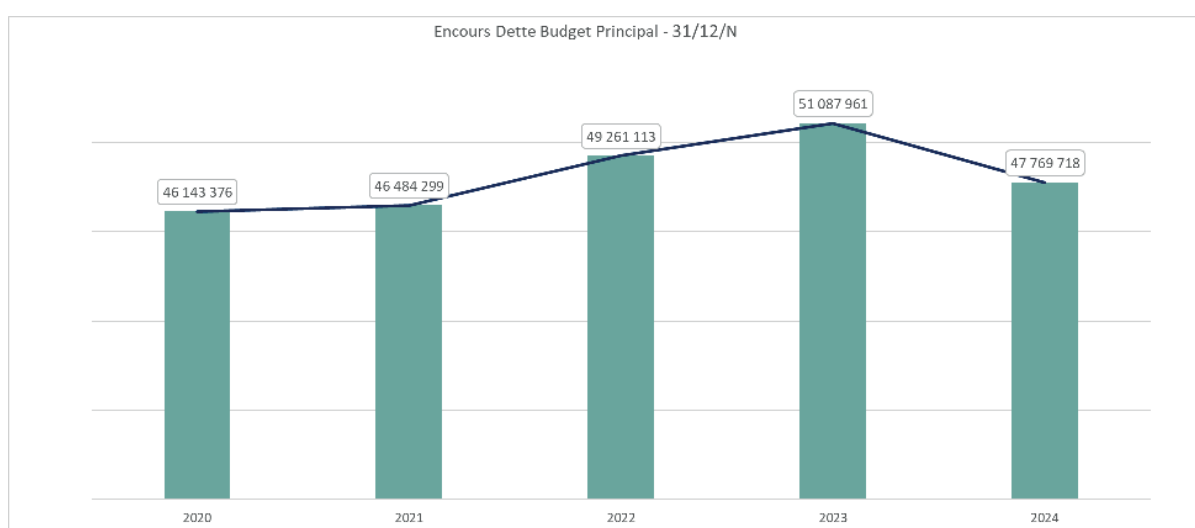
La contribution des subventions est moins régulière et dépend du bon vouloir des financeurs. Ainsi on note une baisse de la part des subventions à 29% en 2022. **En effet de nombreuses subventions étaient attendues notamment à travers le PTIC (Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse). N'ayant pas été perçues sur l'exercice, l'emprunt a dû combler la différence.**

En 2023 et 2024, les subventions participent à un niveau important de 45% et 40% du financement des dépenses. En 2024, 1,5M€ de subventions attendues n'ont pas été versées sur l'exercice.

Le budget a puisé dans son fonds de roulement à hauteur de 36%. En 2024, la ville a perçu l'indemnisation du sinistre du cimetière ordinaire de 14 M€. Ceci étant, elle n'a pas eu recours à l'emprunt.

4. Structure, évolution et soutenabilité de la dette

Alors que le niveau d'endettement progresse depuis 2016 pour atteindre 51,087M€. En 2024, du fait de la non mobilisation d'emprunt, le Capital Restant Dû se contracte à 47,769M€.



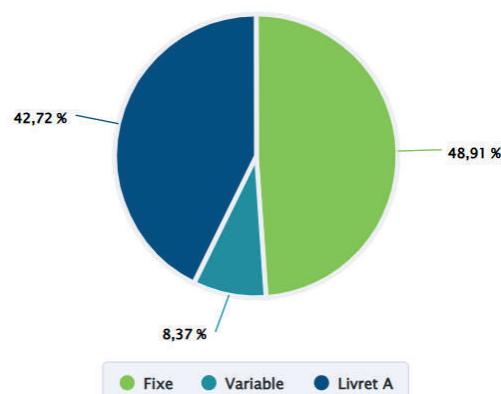
La ville est autant endettée que l'ensemble des communes de même strate (commune de plus de 10000 habitants). En 2023, l'encours de la dette/habitant est de 1034€ contre 1036€/habitant pour la moyenne de sa strate. Le taux d'endettement représente quant à lui 82,93% des RRF, supérieur à la moyenne de sa strate (67,3%). En 2024, ce taux d'endettement tombe à 77%².

a) Profil de la dette au 31/12/2024

La dette de la ville de Bastia est décomposée par type de risques. On constate que la part des emprunts fixes est majoritaire avec 48,91% par rapport au volume total du portefeuille. Les emprunts à taux variables sont indexés sur le livret A ou le LEP et représentent 42,72%.

La ville de Bastia présente **une aversion au risque de taux**.

Pour autant, le risque a été diversifié en 2022 avec la contraction d'un emprunt à taux variable. Ce type



² Correction faite de l'indemnisation pour le cimetière Ondina

d'emprunt représente 8,37 % de l'encours.

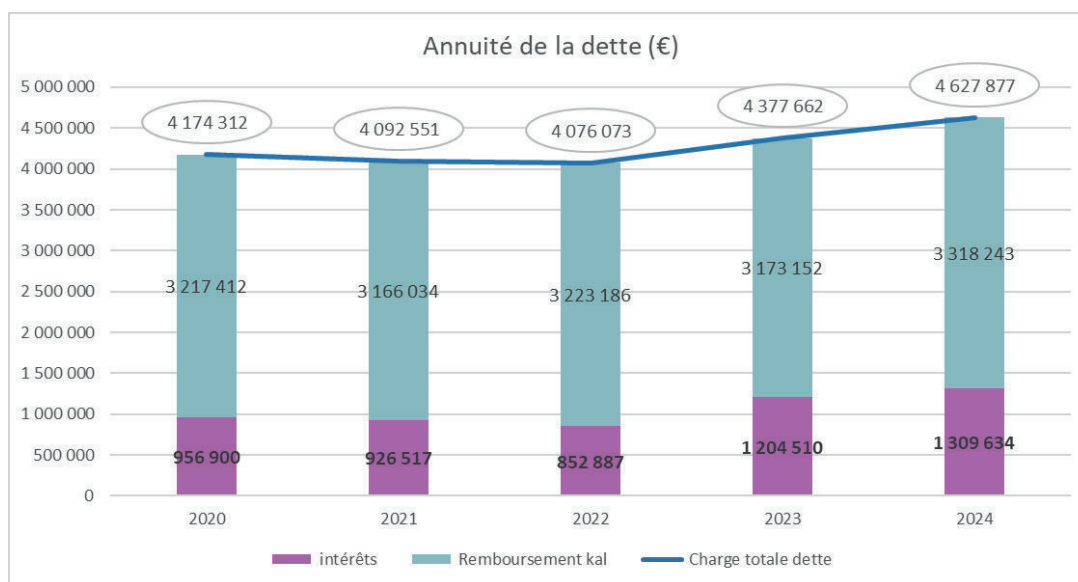
La charte de bonne conduite montre que la ville de Bastia ne possède pas de dette structurée et ne s'est pas positionnée sur des produits risqués. Aussi, la dette du budget de la ville est classée pour 100% de son encours en A1, soit le degré le plus sécurisé selon Gissler³.

Au 31 décembre 2024, le budget de la ville compte 29 lignes d'emprunt soit 4 de plus qu'en 2020. La durée de vie résiduelle est de 19 ans et 8 mois.

Le taux moyen de la dette du budget de la ville est de 2,87%. La faiblesse de ce taux s'explique par le fait que la dette de la ville est récente. En effet, 68% de la dette actuelle a été contractée entre 2015 et 2021, période durant laquelle la ville a pu bénéficier de taux d'intérêts historiquement faibles.

b) Soutenabilité de la dette

En 2024, la **charge de la dette** s'est accrue de 5,7%. Cette progression résulte de l'effet conjugué de la nouvelle dette contractée en 2023 et de l'augmentation des taux d'intérêts et du Livret A sur 2024.



L'annuité en euros par habitant s'élève à 107,09€ contre 134,31€ pour la moyenne de sa strate.

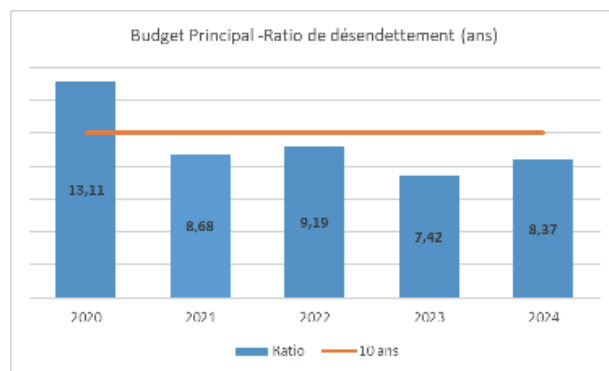
c) Le ratio de désendettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser la totalité de l'encours de la dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute. Cet indicateur théorique permet notamment d'apprécier la soutenabilité du recours à l'emprunt pour réaliser un programme d'investissement.

Après avoir connu une forte dégradation en 2019, la ville parvient à ramener progressivement son ratio de désendettement sous la barre des 10 ans et ce malgré la crise sanitaire et le contexte inflationniste.

Le ratio de désendettement se maintient sous la barre des 10 ans à compter de 2021. En 2024, il s'élève à 8,37 ans. Cela étant, le ratio de désendettement de la DGFIP est respecté en étant sous la barre des 12 ans.

³ Référentiel national adopté après la crise des emprunts toxiques qui répertorie les dettes de collectivités suivant leur risque de structure et de taux. A (risque nul) à FG (risque très élevé) 5 Source : Observatoire Finance Active-



B. Evolution des dépenses de personnel - Structure des effectifs - Durée effective du Travail

La rédaction du rapport d'orientation budgétaire a pour objectif d'établir une cartographie de la masse salariale à travers une étude de son effectif (par statut, filière, catégorie, âge, sexe – (**cf rapport égalité hommes femmes joint**), son temps de travail et ses perspectives d'évolution.

1. Evolution des effectifs

PERIODE	Titulaires	Non titulaires	Total	ETP
Au 31/12/2014	616	44	660	629,46
Au 31/12/2015	611	68	679	645,38
Au 31/12/2016	599	94	693	663,44
Au 31/12/2017	597	111	708	683,14
Au 31/12/2018	591	123	714	681,28
Au 31/12/2019	604	124	728	710,15
Au 31/12/2020	633	92	725	704,52
Au 31/12/2021	621	81	702	677,06
Au 31/12/2022	625	99	724	691,96
Au 31/12/2023	619	112	731	702,46
Au 31/12/2024	648	100	748	681,90

Cette augmentation de 17 agents (titulaires et non titulaires) résulte de la pérennisation d'emplois vacataires. En effet, notre collectivité continue sa politique de résorption de l'emploi précaire initiée en 2022. Ces mesures concernent essentiellement des agents relevant de la filière animation.

Au cours de l'année 2024, notre collectivité a enregistré 22 départs (retraite, invalidité...).

➔ EFFECTIF PAR FILIÈRES

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

ANNÉES	2024	2023	2021	2019	2017	2015	2013	2011
Nombre d'agents	172	182	195	174	168	152	122	130
%	22.99%	25.41%	27.7%	24.4%	24.85%	23.56%	19.2%	18.81%

FILIÈRE TECHNIQUE

ANNÉES	2024	2023	2021	2019	2017	2015	2013	2011
Nombre d'agents	435	425	403	373	367	337	335	394
%	58.15%	59.36%	57.4%	52.3%	54.28%	52.24%	52.8%	57%

FILIÈRE ANIMATION

ANNÉES	2024	2023	2021	2019	2017	2015	2013	2011
Nombre d'agents	36	18	11	12	21	16	21	23
%	4.81%	2.51%	1.57%	1.68%	3.10%	2.52%	3.03%	3.21%

FILIÈRE CULTURELLE

ANNÉES	2024	2023	2021	2019	2017	2015	2013	2011
Nombre d'agents	6	7	9	9	13	14	15	16
%	0.80%	0.97%	1.28%	1.26%	1.92%	2.17%	2.36%	2.31%

FILIÈRE SOCIALE ET MÉDICO SOCIALE

ANNÉES	2024	2023	2021	2019	2017	2015	2013	2011
Nombre d'agents	58	62	66	63	88	83	74	85
%	7.75%	8.66%	9.4%	8.8%	13%	13.09%	10.70%	11.88%

POLICE MUNICIPALE

ANNÉES	2024	2023	2021	2019	2017	2015	2013	2011
Nombre d'agents	25	22	19	20	19	17	20	21
%	3.34%	3.07%	2.7%	2.8%	2.81%	2.63%	3.15%	3%

Notre collectivité compte également 16 agents sans cadres d'emplois : collaborateurs de cabinet ; apprentis...

On note toujours une prépondérance de la filière technique au regard des services en régie directe assurés par la Ville et de la filière administrative eu égard à l'importance des services supports. On relève une augmentation du nombre d'agents de la filière animation s'expliquant par la mise en stage d'agents au sein du pôle jeunesse et loisirs, et des ATSEM.

➔ EFFECTIF PAR CATÉGORIE

ANNÉES	2024	2023	2021	2019	2017	2015	2013	2011
CATÉGORIE A	11.86%	11%	18%	13%	12%	11%	11%	8%
CATÉGORIE B	7.6%	8%	10%	8%	10%	10%	10%%	10
CATÉGORIE C	80.26%	80%	72%	79%	78%	79%	79%	82%

Les effectifs par catégorie varient de façon infinitésimale. Le niveau d'encadrement supérieur et intermédiaire se stabilise.

➔ EFFECTIF PAR AGE

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires : 48.33

Contractuels permanents : 35.97

Ensemble des permanents : 42.15

Age moyen des agents non permanents : 37.15

La moyenne d'âge des agents est passée de plus de 50 ans avant 2015 à 40 ans en 2024.

2. Organisation du temps de travail

Afin d'harmoniser le temps de travail dans la fonction publique territoriale, l'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a abrogé les régimes légaux dérogatoires aux 35 heures antérieurs à la loi du 3 janvier 2001 et fixé une date butoir pour les communes au 1^{er} janvier 2022 afin d'instaurer de nouvelles règles de travail.

Par délibération en date du 17 décembre 2021, la Ville s'est mise en conformité avec la réglementation en définissant ses cycles de travail comme suit :

➔ Des régimes à 1607 heures avec horaires fixes pour les services suivants :

Cabinet du Maire, Direction de la Communication, Direction Générale des Services, Service Langue et Culture Corses, DGA proximité et citoyenneté, Démocratie Participative, Pôle Gestion des risques, Pôle gestion du Domaine Public, Pôle Animation, Service communal Hygiène et santé, DGA Moyens et Ressources, Direction des finances et du Budget, Direction des Systèmes Informatiques, Direction des Achats et des Contrats, Direction des Cofinancements, DGA Politiques Educatives et Culturelles, Direction Education Vie scolaire, Direction Petite Enfance, Programme Réussite Educative, Relais Assistantes Maternelles, DGA Architecture et Patrimoine, Pôle Bâtiments Administratifs, Pôle Bâtiments Scolaires, Pôle OPHA, DGA Aménagement et Energie, Bureau d'Etudes, Pôle Développement Durable, Direction Energie, Direction Urbanisme et Planification, Direction des Travaux et d'Aménagement des Espaces, Pôle Système de Gestion,

Pôle Europe et Subvention de Travaux, Pôle Proximité et Gestion des Interventions Techniques, Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale, Direction de l'Administration Générale, Direction des Ressources Humaines

➔ **Des régimes à 1607 heures avec horaires variables pour les services suivants :**

Etat Civil, Maison des Services Publics, Police Municipale, Direction de la Culture, Médiathèque, San Angelo, Bibliothèques, Musée, Maison des Sciences, Pôle jeunesse et Loisirs, Patrimoine, Gardiens Scolaires, Parkings.

➔ **Des régimes dérogatoires aux 1607 heures au titre des sujétions particulières pour les services suivants :**

Crèche, Cuisine Centrale, ATSEM, Restauration Scolaire, Centre Technique Municipal, Cimetières, Vieux-Port, Nettoyement Bâtiments Communaux.

Dans ces services, compte tenu des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent (travail de nuit, travail le dimanche, travail en horaires décalés, travail en équipes, modulation importante du cycle de travail, travaux pénibles ou dangereux), la durée annuelle de travail a pu être réduite en deçà de 1607 heures au regard de l'article 2 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Les services techniques de propreté urbaine, des espaces verts et des festivités travaillent en journée continue pour des raisons liées à l'organisation du travail.

Les agents de restauration scolaire travaillent durant le temps scolaire, 4 jours sur 7, en journée continue de 8h à 17h et dans les centres de loisirs de 8h à 14h30.

Les ATSEM quant à elles travaillent de 7h15 à 18h15 soit 42h20/semaine + 2 jours de ménage et 1 jour de formation. Soit 1547 H de travail annuel.

Les services culturels n'entrent pas dans un régime dérogatoire à proprement parler, ils sont dotés d'un cycle de travail adapté dans la mesure où l'amplitude des horaires de travail s'établit entre 10 h et 22 h sur une base de travail annuel de 1607 heures avec une durée de travail minimum de 7h30 modulable dans le cadre de l'amplitude de travail susmentionnée. Le temps de travail est donc annualisé à hauteur de 160 heures par mois (10 mois de travail effectif et deux mois de congés annuels : Noël, juillet et août / 27 jours de congés annuels et 15 jours de RTT).

La proposition d'intégration des sujétions particulières dans les fiches de poste des emplois dont la durée annuelle du temps de travail est inférieure à 1607 heures a été soumis pour avis au Comité Technique Paritaire le 25 février 2022 et a été votée à l'unanimité.

Les sujétions précitées relevant des facteurs de risques professionnels définis par l'article D. 4161-1 du Code du Travail sont les suivantes :

- La manutention manuelle de charges ;
- Les postures pénibles ou positions forcées des articulations ;
- Les vibrations mécaniques ;
- Les agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées ;
- Les températures extrêmes ;
- Le bruit ;

Le travail de nuit ;
 Le travail en équipes successives alternantes ;
 Le travail répétitif.

3. Évolution de l'absentéisme depuis 2014

ANNEE	MOTIFS ABSENCES							EFFECTIF
2014	Acci- dents du travail	Congés longue durée	Congés longue maladie	Maternité/ Paternité	Maladie ordinaire	Maladie pro- fessionnelle	Total	
TOTAL 2014	4234	2943	1823	553	9063	1249	19865	660
2015	AT	CLD	CLM	M/P	MO	MAL PRO	Total	
TOTAL 2015	3585	2526	2542	885	9355	885	19778	679
2016	AT	CLD	CLM	M/P	MO	MAL PRO	Total	
TOTAL 2016	4440	3595	3802	1004	10182	1516	24539	693
2017	AT	CLD	CLM	M/P	MO	MAL PRO	Total	
TOTAL 2017	4636	3319	6458	885	11762	567	27627	708
2018	AT	CLD	CLM	M/P	MO	MAL PRO	Total	
TOTAL 2018	3141	2505	5164	1376	9865	718	22769	714
2019	AT	CLD	CLM	M/P	MO	MAL PRO	Total	
TOTAL 2019	2799	1970	3982	1443	10798	790	21782	728
2020	AT	CLD	CLM	M/P	MO	MAL PRO	Total	
TOTAL 2020	4050	3474	3772	791	11036	461	23584	725
2021	AT	CLD	CLM	M/P	MO	MAL PRO	Total	
TOTAL 2021	4285	4911	2827	630	13865,5	827	27345,5	702
2022	AT	CLD	CLM	M/P	MO	MAL PRO	Total	
TOTAL 2022	4166	4207	2892	1234	16432,5	360	29291,5	724
2023	AT	CLD	CLM	M/P	MO	MAL PRO	Total	
TOTAL 2023	4210	3310	4104	1434	14634,5	1458	29150,5	731
2024	AT	CLD	CLM	M/P	MO	MAL PRO	Total	
TOTAL 2024	4641	3881	3478	Maternité 1533 Paternité 434	12782	1106	27855	748

On constate une baisse de l'absentéisme passant de 10,50% à 10,11% soit 34 jours d'absences (hors maternité) par agents.

4. Évolution budgétaire des charges de personnel

ANNÉES	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Total général charges de personnel	37 061 397,14	35 112 628	33 708 698	32 897 000	32 387 500	31 689 368	30 352 918	30 169 060	29 204 714
Variation / N-1 en %	5,25%	4,20%	2,47%	1,57%	2,2%	4,4%	0,61%	3,30%	1,87%
VARIATIONS	1 948 769,14	1 403 930	811 698	509 500	698 132	1 403 082	183 858	964 346	538 611
Variation réelle après transferts / N-1 en %	5,25%	4,20%	2,47%	1,57%	2,2%	4,4%	2,65%	3,97%	1,87%
VARIATION REELLE	1 948 769,14	1 403 930	811 698	509 500	698 132	1 403 082	799 858	1 160 846	538 611

La ventilation des charges de personnel en 2024 se répartit comme suit par fonctions :

fonction 0200	Rémunérations	16,39%
fonction 0201	Services informatiques	0,84%
fonction 0202	Centrale d'achat	0,42%
fonction 0203	Centre technique municipal	1,33%
fonction 0204	Autres services et bâtiments communaux	5,71%
fonction 022	Information, communication, publicité	0,85%
fonction 023	Fêtes et cérémonies	0,60%
fonction 025	Cimetières et pompes funèbres	1,54%
fonction 0261	Etat civil	2,06%
fonction 0262	Elections	0,27%
fonction 031	Assemblée délibérante	0,005%
fonction 0310	Cabinet	0,78%
fonction 11	Police, sécurité, justice	4,71%
fonction 13	Hygiène et salubrité publique	0,94%
fonction 201	Services communs	3,54%
fonction 211	Ecoles maternelles	6,02%
fonction 212	Ecoles primaires	0,57%
fonction 281	Hébergement et restauration scolaires	7,63%
fonction 30	Services communs	1,79%
fonction 312	Patrimoine	1,17%
fonction 313	Bibliothèques, médiathèques	3,02%
fonction 314	Musées	2,50%
fonction 315	Services d'archives	0,04%
fonction 316	Théâtres et spectacles vivants	2,15%
fonction 317	Cinémas et autres salles de spectacles	0,96%
fonction 330	Services communs jeunesse loisirs	0,0020%
fonction 331	Centres de loisirs	1,13%
fonction 338	Autres activités pour les jeunes	2,98%
fonction 410	Services communs	0,25%
fonction 42211	Crèche Municipale	4,53%
fonction 4228	Autres actions en faveur de la petite enfance	0,36%
fonction 510	Services communs	6,68%
fonction 511	Espaces verts urbains	5,77%
fonction 512	Eclairage public	1,02%
fonction 5181	Contrat de Ville	2,51%
fonction 5552	Amélioration des logements existants	0,19%
fonction 610	Services communs	0,42%
fonction 7222	Action en matière de propreté urbaine	6,83%
fonction 847	Equipements de voirie	1,11%

Les charges de personnel 2024 se ventilent comme suit par services :

SERVICES	
CTM	8,58%
RESTAURATION	7,63%
CULTURE	5,61%
ECOLES	6,59%
PETITE ENFANCE	4,89%
POLICE	4,71%
JEUNESSE LOISIRS	4,11%
PATRIMOINE	4,19%
AUTRES SERVICES DONT SUPPORTS	53,69%
	100%

La ventilation des charges de personnel pour 2024 se répartit comme suit par nature :

6218	Autre personnel extérieur	0,09%
6331	Versement mobilité	0,45%
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion	0,47%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,01%
64111	Rémunération principale	43,38%
64112	Supplément familial de traitement et ind.	1,60%
64118	Autres indemnités	20,98%
64131	Rémunérations	4,56%
64132	Supplément familial de traitement et ind.	0,08%
64138	Primes et autres indemnités	1,46%
6417	Rémunérations des apprentis	0,53%
64171	Apprentis - rémunérations	0,32%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7,80%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	13,51%
64531	Cotisations retraite non tit.	0,42%
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,26%
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	0,79%
6474	Versement aux autres œuvres sociales	0,77%
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,07%
6478	Autres charges sociales diverses	1,69%

La répartition des charges démontre une politique indemnitaire soutenue (20% des charges) et une prédominance de l'effectif titulaire (85% effectif).

5. Partie relative aux grandes lignes de gestion

Adoptées en comité technique le 30 décembre 2020, il s'agit de l'une des innovations et obligations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de Gestion des Ressources Humaines sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) visent à :

1° déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences,

2° fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les Commissions Administratives Paritaires n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1^{er} janvier 2021,

3° Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la Gestion des Ressources Humaines de la collectivité.

L'élaboration des Lignes Directrices de Gestion permet de formaliser la politique de Ressources Humaines, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les LDG de la Ville de Bastia prévoient donc de **maintenir un accès équitable à l'emploi public et protéger tous les personnels actuels de la ville dans leurs compétences et prérogatives par l'organisation :**

- d'appels à candidatures internes par note de service ;
- d'appels à candidatures externes par annonce dans la presse spécialisée ;
- de commissions de recrutements (un tri des candidatures est effectué au regard du statut et des compétences demandées, les candidats sont ensuite conviés à un entretien, à l'issue duquel est rédigé un procès-verbal les classant par ordre de mérite avec avis circonstancié motivant ce choix et proposé au Maire pour validation).
- Poursuivre la politique de pérennisation de l'emploi vacataire.

Consciente du statut précaire de ses vacataires et de ses agents contractuels, l'Administration a entrepris une démarche de pérennisation, sous réserve de leur manière de servir.

- Maintenir des critères transparents de gestion des carrières

Les Comités Techniques du 14 novembre 2014 et du 28 mai 2019 ont émis un avis favorable à l'établissement de critères pour les avancements et la promotion des agents tenant compte de l'ancienneté dans la fonction publique et de l'avis du supérieur hiérarchique sur la valeur

professionnelle. Ce système d'attribution de points ainsi défini permet un classement des agents et une nomination au regard de ce classement.

- Respecter strictement la liberté de conscience et d'opinion de tous les personnels et les défendre
- Renforcer la formation des agents
- Maintenir le dialogue social
- Soutenir l'insertion professionnelle à travers le recrutement d'apprentis, de contrats aidés et de bénéficiaires de l'obligation d'Emploi

Ces lignes directrices de Gestion ont déjà fait l'objet d'une présentation dans les Rapports d'Orientations budgétaires des années antérieures.

II. SITUATION DES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE BASTIA

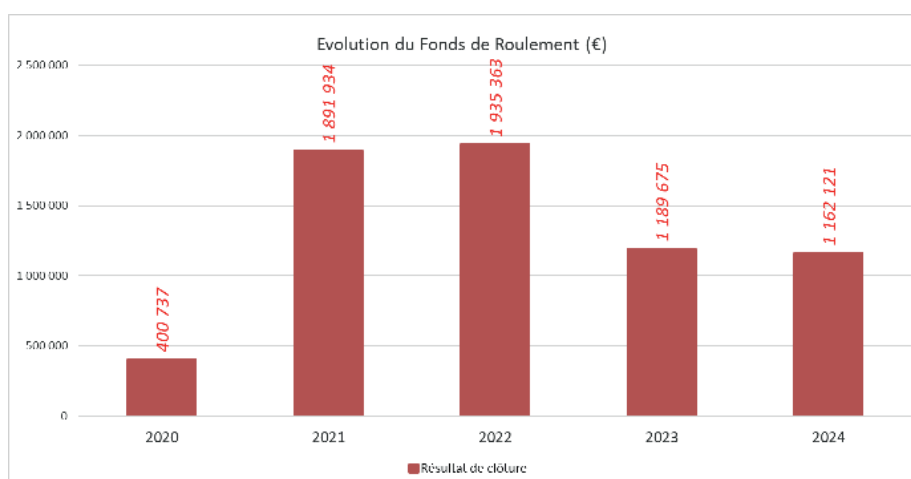
A. La régie des parcs et stationnement

C'est le deuxième budget de la Ville avec 3,405M€ de dépenses réelles soit près de 3,73% des réalisations de la commune.

1. Les résultats de clôture

La régie a été fortement impactée par la crise sanitaire en 2020 qui a pesé sur les épargnes de gestion. En outre, elle a puisé massivement dans son fonds de roulement pour financer le parking Gaudin. Ces deux points expliquent l'effondrement du Fonds de Roulement en 2020 à 400 K€.

Depuis la sortie de la crise sanitaire, le fonds de roulement se reconstitue à des niveaux importants pour atteindre en 2022 près de 2 M€. En 2023 et 2024, la régie autonome a lancé d'importants travaux de rénovation sur ses parkings. Ce faisant, elle a puisé dans son fonds de roulement à hauteur de 773K€. Malgré cela, le résultat de clôture se maintient à un niveau élevé, supérieur à un million d'euros.



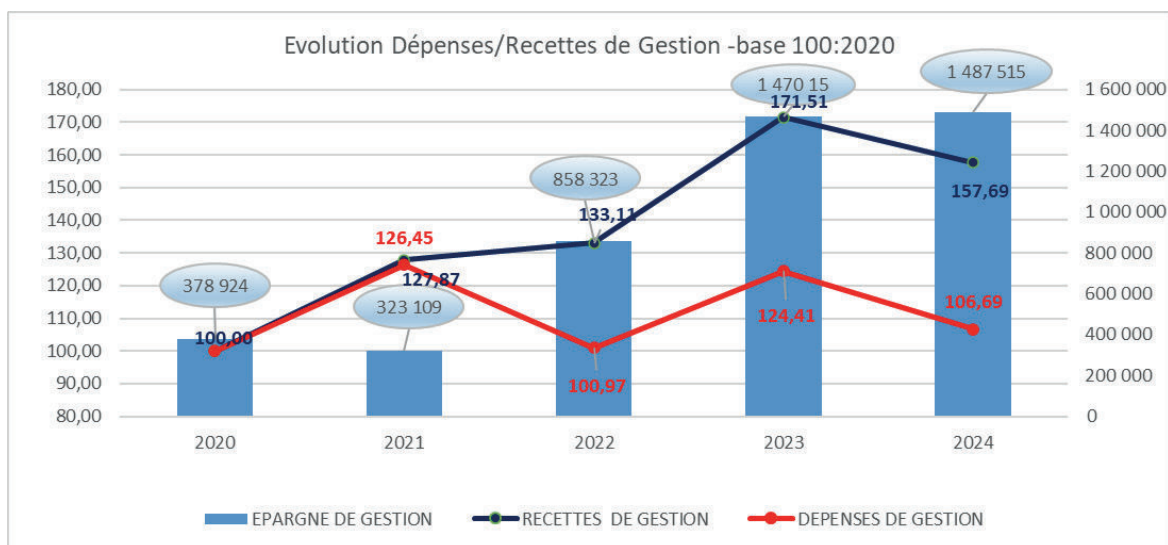
Régie des parcs – Résultats de clôture					
	Clôture 2020	Clôture 2021	Clôture 2022	Clôture 2023	Clôture 2024
Section de fonctionnement	1 884 713	2 087 992	1 281 691	2 092 734	1 741 716
Section d'investissement	-1 483 976	-196 059	653 671	-904 822	-579 596
Résultat brut de clôture	400 737	1 891 933	1 935 362	1 187 911	1 162 120

2. Analyse financière – Soldes Intermédiaires de Gestion

La dégradation constatée en 2020 et 2021 est exceptionnelle car découlant de la crise sanitaire et d'un remboursement d'impôt sur les sociétés. Un effet ciseau apparaît en 2020.

En 2022, la régie renoue avec une normalisation de son activité. L'effet ciseau s'inverse. Les recettes

de gestion sont dynamiques et les dépenses de gestion contenues. De fait, la régie engrange un niveau d'épargne de gestion comparable à ceux constatés avant la crise sanitaire à savoir 858 K€.

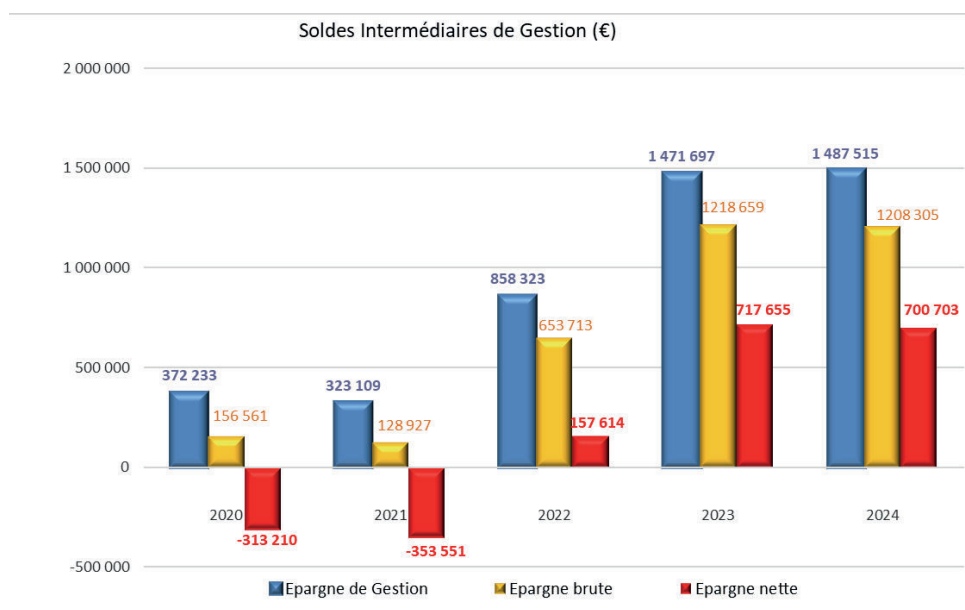


À partir de 2023, la régie des parcs renoue avec une forte fréquentation de ses cinq parkings. Les recettes propres à l'exploitation progressent de 22% pour atteindre 3,480M€. En sus, en 2023, l'épargne de gestion a progressé du fait de remboursement sur un trop payé d'Impôt sur les Sociétés (IS) en 2021 et 2022.

En 2024, la non-perception de recettes non courantes (remboursement d'IS) expliquent le fléchissement des recettes de gestion.

Pour autant, l'épargne de gestion se maintient au niveau de 2023, notamment grâce à la maîtrise des dépenses de gestion. Ces dernières, portées par l'inflation et les mesures sur le point d'indice, progressent fortement en 2023 mais à un rythme inférieur de celui des recettes. En 2024, elles se rétractent de 16 %, notamment en raison d'un impôt sur les sociétés 2023 nul.

La régie des parcs et stationnements parvient à dégager une épargne de gestion en constante progression et présente un niveau confortable de 1,487M€, en 2024.



Sur 2020 et 2021, la dégradation de l'épargne de gestion avait entraîné celle de l'épargne brute et de la capacité d'autofinancement. Celle-ci est même devenue négative sur ces deux exercices.

Le retour à la normalisation de l'activité permet à la régie en 2022, de prédisposer d'une capacité d'autofinancement de l'ordre de 157K€.

Il est à préciser qu'en 2022, la régie des parcs a renégocié deux de ses emprunts auprès de la Banque Des Territoires en substituant l'index du Livret A à celui du Livret d'Épargne Populaire.

Cette opération a permis de réaliser des économies substantielles (33K€) sur la charge d'intérêt et ce précisément dans un contexte de remontée des taux directeurs.

En 2024, la capacité d'autofinancement s'établit à 700K€.

La régie a pu ainsi entreprendre en 2023 et 2024 d'importants travaux de rénovation sur ses parkings pour un montant de 2,2M€.

	2023	2024
REFECTION PEINTURE PARKING NICOLAS	293 853	293 853
MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE		13 122
RENOUVELLEMENT DES BORNES AUTOMATIQUES	590 052	
RENOUVELLEMENT VENTILATEURS PLACE ST NICOLAS	128 244	
ACQUISITION AUTOLAVEUSES		9 976
PEINTURE GARE		39 905
GROS ENTRETIEN COURANT	254 410	313 411
A CAPOCHJA		62 070
TOTAL	1 466 061	732 337

3. Ratio de désendettement

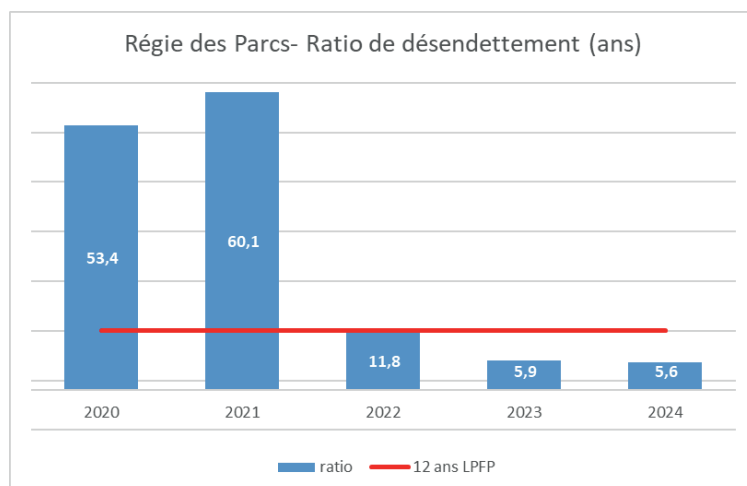
Le budget de la régie des parcs comprend six emprunts dont deux contractés en 2018 et 2019 pour la construction du parking Gaudin.

Sans mobilisation de nouveaux emprunts, le capital restant dû décroît de 7,242M€ à 6,735 M€ soit une baisse de 13,7%.

Alors que le ratio de désendettement s'était amélioré jusqu'en 2019 du fait de l'augmentation des épargnes, il atteint 53,4ans en 2020 et 60,1 ans en 2021 du fait de la dégradation exceptionnelle de l'épargne brute liée à la crise sanitaire.

L'amélioration des épargnes sur les trois derniers exercices explique l'amélioration du ratio qui repasse sous le seuil des 12 ans.

En 2024, ce ratio s'établit à 5,6 ans.



B. La régie du Vieux-Port

Avec 1,152M€ de dépenses réelles, le budget annexe du Vieux port représente 1,21% des dépenses de la ville.

En 2024, ce budget est en progression par rapport à 2023 de près de 18%, en raison de la poursuite des travaux de remplacement des pontons et de la mise en place de la vidéosurveillance sur le plan d'eau. Pour autant, les dépenses de fonctionnement en représentent 70%.

La situation financière de ce budget est fortement corrélée à la fréquentation touristique du site et se traduit directement dans l'évolution des recettes. La période récente a été marquée par des événements peu communs (crise sanitaire, reprise de l'activité) qui ont impacté et qui expliquent la forte volatilité des épargnes de ce budget. Il est à signaler que l'ajustement de règles de gestion ont permis de recouvrer en 2024, la quasi-totalité des recettes prévues.

1. Résultats de clôture

Le résultat brut de clôture en 2024 s'élève à 584K€, enregistrant une légère hausse par rapport à celui de 2023.

Vieux-Port -Résultats de clôture					
	Clôture 2020	Clôture 2021	Clôture 2022	Clôture 2023	Clôture 2024
Section de fonctionnement	400 700	681 924	650 114	281 913	538 356
Section d'investissement	173 883	165 416	29 341	295 110	45 847
Résultat brut de clôture	574 584	847 340	679 456	577 023	584 202

Ce résultat repose essentiellement sur celui de la section de fonctionnement, fortement impacté l'an passé.

En 2024, un gros travail de remise à plat sur les recettes a permis de recouvrer les reliquats des exercices antérieurs.

Le résultat de la section d'investissement est quant à lui ponctionné des travaux sur les pontons. La section d'investissement n'enregistre pas de recettes de subventions sur l'exercice 2024. D'où la baisse du résultat 2024.

2. Analyse financière - Soldes intermédiaires de gestion et ratio de désendettement

Les dépenses de gestion comprennent des petites dépenses d'entretien, la fourniture du carburant pour la revente ainsi que des dépenses de personnel et l'impôt sur les sociétés (IS). Elles progressent fortement en 2023 et se rétractent en 2024.

Hormis 2023, les charges de gestion sont contenues sur la période 2020-2024.

Les fortes variations sur les dépenses de gestion découlent notamment de la forte variabilité de l'impôt sur les sociétés (IS) fluctuant entre remboursements et rattrapages. En 2023, a ainsi été acquitté un IS de 118K€. En 2024, il fut nul et donna lieu à un remboursement comptabilisé en recettes.

En 2024, la masse salariale atteint 264K€ soit une augmentation de 10% se justifiant par le remplacement d'un agent en maladie et par l'augmentation du nombre de saisonniers subséquente. Les mesures gouvernementales sur le pouvoir d'achat expliquent également en partie cette hausse (10K€) mais dans une moindre mesure.

Sur la période, la masse salariale du Budget annexe a fortement progressé de 36% soit un rythme annuel de 7,2%, pour les motifs ci-dessus évoqués.

Les charges à caractère général sont maîtrisées et sont fortement corrélés à la fourniture du carburant. Elles sont ainsi en retrait de 10% en 2024 en raison de la forte baisse de la fourniture de carburant (-20%). Il est à souligner la forte progression du poste Fluide (+72%).

Les recettes de gestion sont assises sur les recettes d'amarrage, de vente de carburant et de redevances des terrasses.

Des décalages dans la perception des redevances terrasses et des recettes carburant (comptes administrations) persistent mais tendent à diminuer sensiblement du fait des efforts de gestion opérés lors du dernier exercice et qui se poursuivent

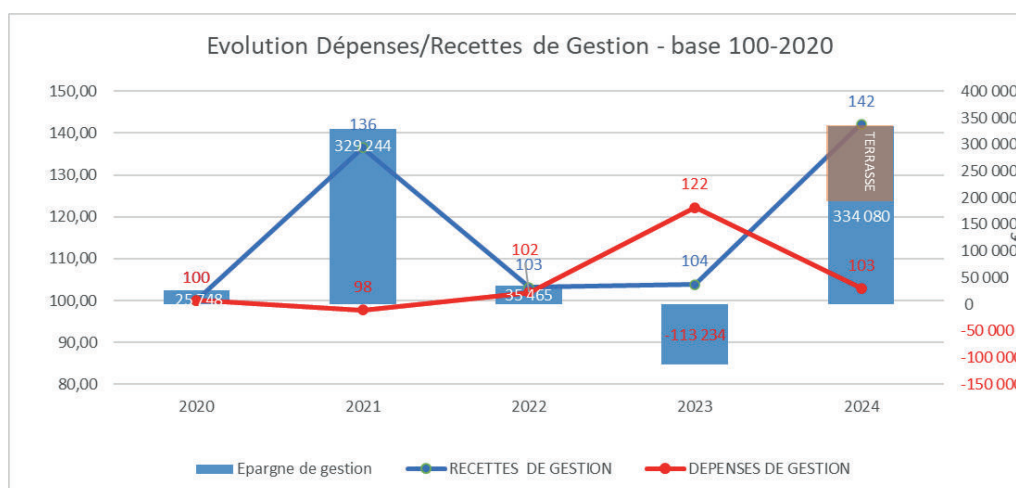
En 2021, du fait de la fréquentation estivale inédite, la revente du carburant s'en est trouvée abondée de 80% par rapport à 2020.

Depuis 2022, on note une baisse de la vente de carburant. Ces dernières sont inférieures à leur niveau de 2018. On note un petit sursaut en 2024.

Les produits issus de l'amarrage annuel et de passage présentent des recettes en progression significative (+46%) sur les cinq dernières années.

Il est à noter que du fait du commencement des travaux sur le parking Pouillon, les recettes des horodateurs en 2024 se sont élevées à 7K€ contre 16K€ perçus d'ordinaire.

Sur l'ensemble de la période, la régie du Vieux Port présente des difficultés dans le recouvrement des redevances des terrasses. Un gros travail de remise à plat de ces recettes a permis de recouvrer les redevances 2022 à 2023 sur 2024.



Hormis l'exercice 2021 qui s'est caractérisé par une forte fréquentation touristique, le Budget du Vieux Port peine à dégager de l'épargne de gestion.

En 2024, l'épargne de gestion est donc dopée par une contraction des dépenses et par la rentrée exceptionnelle des produits des terrasses (+130K€) lesquels représentent 40% de l'épargne de gestion de 2024.

3. Dépenses d'investissement

En 2024, la régie du Vieux Port a poursuivi ses travaux de renouvellement des pontons et de sécurisation du plan d'eau. 186K€ auront été réalisés sur l'exercice. On compte également 106K€ de dépenses d'investissement comprenant des petits travaux et des renouvellements d'équipement ainsi que la mise en place d'un logiciel de mise aux normes pour la fourniture du carburant.

4. Epargne brute et capacité d'autofinancement

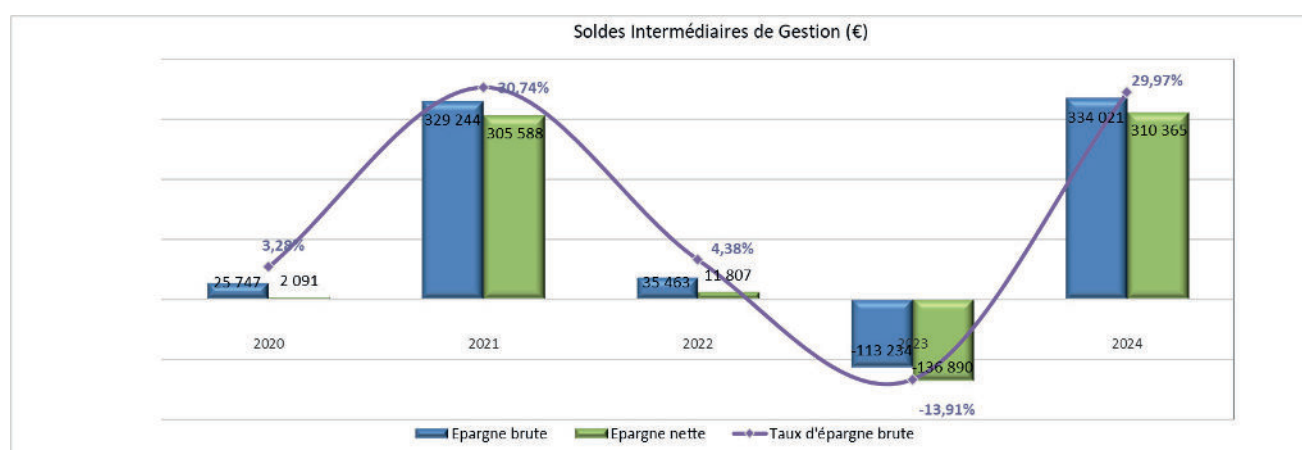
Le budget doit rembourser un prêt sans intérêts au budget principal.

Dès lors, l'épargne brute et l'épargne de gestion se confondent.

Résultat direct de la forte progression de l'épargne de gestion : l'épargne brute et la capacité d'autofinancement du budget sont très élevées en 2021. Hormis cet exercice, le Budget parvient à conserver des épargnes positives.

La situation se dégrade fortement en 2023. Les dépenses de gestion sont supérieures aux recettes.

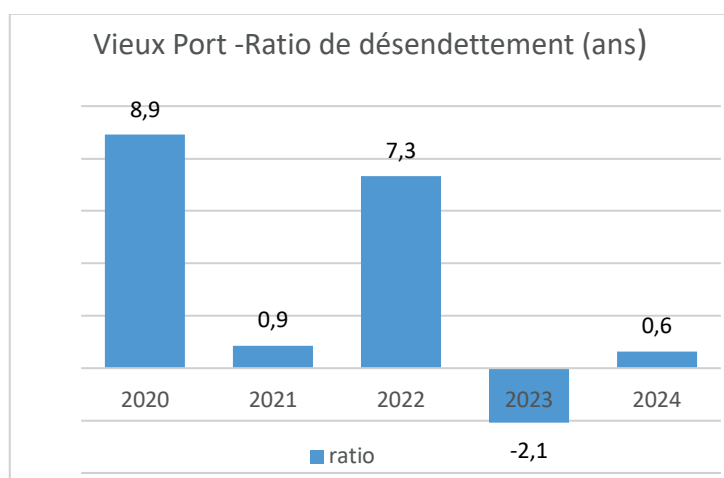
En 2024, la capacité d'autofinancement atteint 310K€, mais ceci est exceptionnel en raison des éléments évoqués plus haut. Après corrections, elle devrait atteindre 140K€.



Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'élève à 213K€.

Le ratio de désendettement fluctue en fonction de l'évolution de l'épargne brute.

En 2024, il tombe à 0,6 ans.



C. Le budget du crématorium

C'est un petit budget de 117 K€ de dépenses réelles, soit 0,13% des dépenses totales de la commune. En 2024, le Crématorium dispose d'un nouveau contrat de délégation de service public.

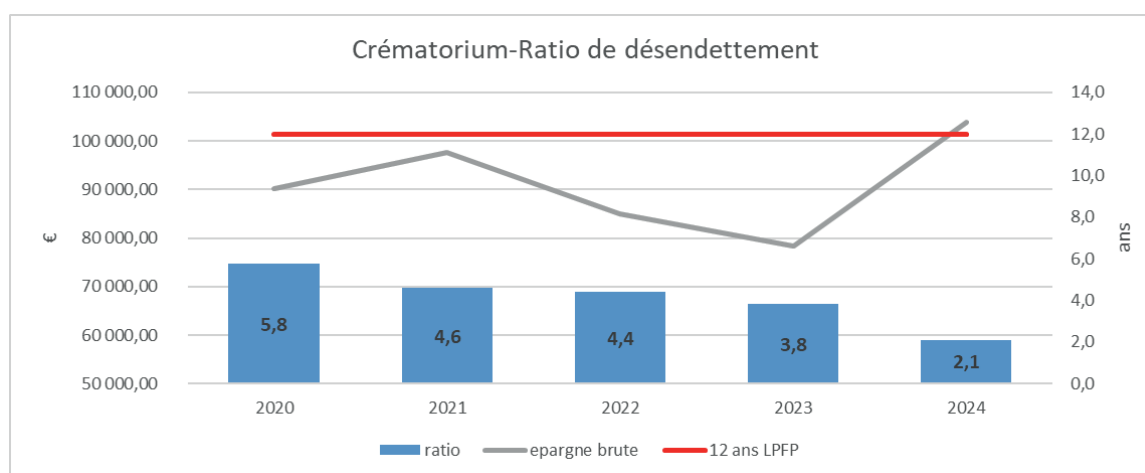
Crématorium -Résultats de clôture					
	Clôture 2020	Clôture 2021	Clôture 2022	Clôture 2023	Clôture 2024
Section de fonctionnement	82 276	148 429	262 677	132 821	159 580
Section d'investissement	- 26 934	- 65 440	- 168 185	- 37 091	- 40 809
Résultat brut de clôture	55 342	82 989	94 493	95 729	118 771

Après avoir connu en 2016 année de sa création, un déficit de 362K€ marqué par l'intégration au budget du crématorium, le fonds de roulement se constitue au fil des ans avec la mise en service de l'équipement.

Le budget perçoit en recettes de fonctionnement les redevances fixes et variables pour l'exploitation du crématorium qui varient d'une année sur l'autre. Il enregistre comme seule dépense le remboursement de l'emprunt qui a permis de financer l'équipement.

A noter en 2022, la prise en charge de 139K€ d'opérations de régularisation sur la dette du budget. L'épargne brute fluctue au gré des redevances que reverse l'exploitant.

En 2024, elle s'établit à 103K€ contre 78K€ en 2023.



L'encours de la dette décline pour atteindre au 31 décembre 2024, 219K€.

Ce faisant, avec l'augmentation de l'épargne brute, le ratio de désendettement s'améliore et devient inférieur en fin de période à 10 ans à 2,1 ans.

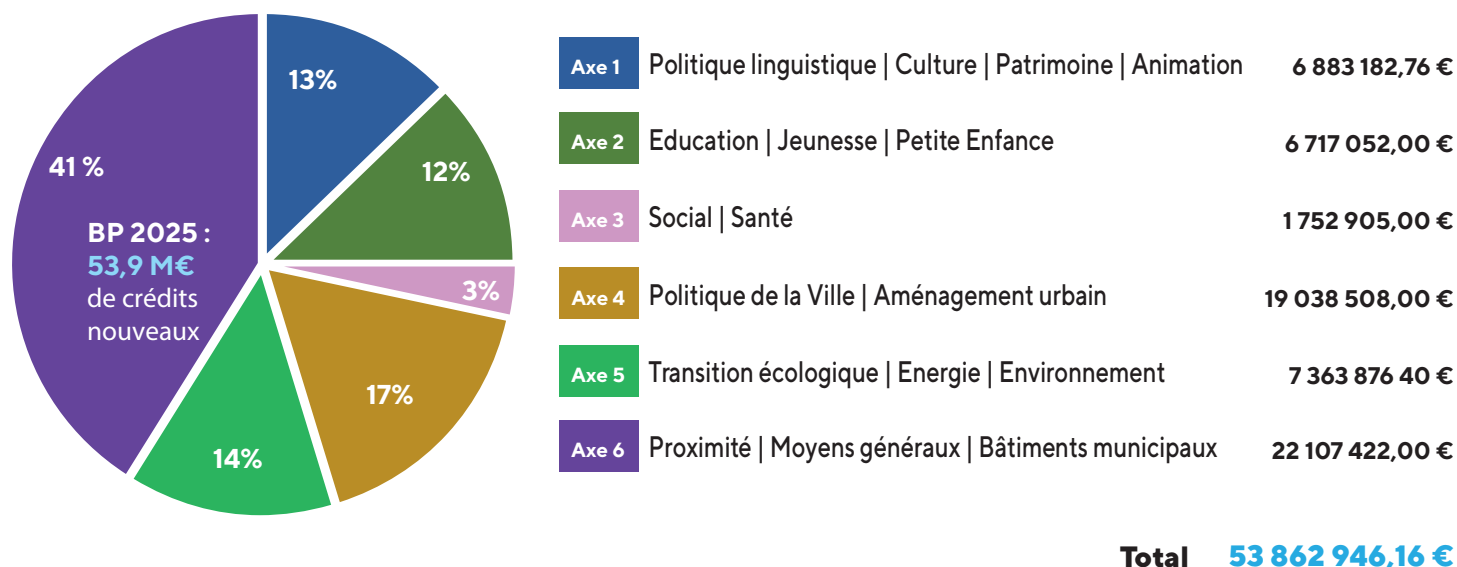
ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Malgré un contexte économique mondial et national fortement contraint par des crises et chocs successifs, la Ville de Bastia présente une situation budgétaire saine que révèlent ses indicateurs financiers.

Les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2025 s'inscrivent dans la continuité du projet politique de développement global pour Bastia porté par la municipalité depuis 2014 qui s'axe autour :

- D'une politique d'investissement volontariste pour doter Bastia des infrastructures dont elle a besoin
- Du renforcement des politiques culturelles, patrimoniales, linguistiques et éducatives de la Ville
- De la mise en œuvre d'une politique sociale ambitieuse répondant aux besoins croissants des habitants
- De l'accompagnement et de l'accélération de la transition écologique à Bastia
- D'une action forte ciblée sur les quartiers prioritaires de la Ville
- De l'amélioration du cadre de vie des Bastiais et de l'attractivité économique de la Ville

Sur l'année 2025, avec un budget total de **53,8€**, les budgets seront répartis comme suit



1. Un investissement soutenu pour un développement structurant

En 2025, la Ville de Bastia poursuit sa politique ambitieuse et volontariste en matière d'investissement et de dépenses d'équipement.

Après une année 2024 marquée par **un record d'investissement annuel de plus de 27M€**, et d'un effort d'équipement atteignant **42%** (contre 27% au niveau national), la municipalité confirme sa volonté de doter Bastia des équipements structurants dont elle a besoin.

En 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent **à près de 33,6M€** et permettront de réaliser :

- Le désamiantage du Théâtre et le démarrage des travaux de rénovation du bâtiment
- La rénovation de la façade des Nobles Douze
- La rénovation de la toiture du Palais Caraffa
- La réfection du Parvis de Sainte-Marie
- La finalisation de la rénovation de l'école Gaudin
- La réfection du cimetière Ondina
- L'achèvement des travaux de rénovation du Vieux-Port
- Le déploiement du NPNRU dans les quartiers Sud avec, notamment, la requalification de la friche Grande Barre et de la Place du Commerce
- La finalisation de la rénovation de l'éclairage public
- La création de nouveaux espaces végétalisés, la plantation de nouveaux arbres en ville, le remplacement des palmiers
- La création d'un centre de supervision urbain et le déploiement de la vidéoprotection et de la vidéo-verbalisation en centre-ville et dans les quartiers Sud

2. Un engagement réaffirmé en faveur des agents municipaux, de leurs conditions de travail et de leur pouvoir d'achat

La municipalité place la reconnaissance et l'amélioration des conditions de travail de ses agents municipaux au cœur de ses priorités budgétaires pour 2025.

Plusieurs mesures concrètes seront mises en œuvre dès l'exercice 2025, fruits d'un dialogue social constructif avec les organisations syndicales et leurs représentants :

- **La revalorisation indemnitaire des agents :**

Conformément au protocole d'accord signé avec les organisations syndicales en janvier 2025, une augmentation de 100€ nets mensuels sera appliquée aux régimes indemnitaires des agents titulaires percevant un salaire net inférieur à 3 000€, à compter du 1er juillet 2025. Cette mesure, qui bénéficiera également aux agents non titulaires en poste depuis au moins un an, représente un effort budgétaire significatif de près de 450K€ en 2025 et de 900K€ par an à compter de 2026.

- **La poursuite d'une politique de pérennisation des emplois précaires :**

Afin de garantir une meilleure stabilité des effectifs et renforcer l'attractivité des métiers municipaux, la Ville s'engage à convertir un nombre significatif de postes vacataires en emplois durables et pérennes.

- **Le renforcement des effectifs des services techniques :**

Une priorité sera donnée à l'augmentation des moyens humains dans les services techniques municipaux, secteur essentiel au bon fonctionnement et à l'entretien de la Ville. Ce renfort permettra d'optimiser la gestion des infrastructures publiques, d'améliorer la réactivité des interventions et de soulager des services en tension au sein de notre collectivité. En effet, ce renforcement s'inscrit dans le cadre d'un cycle de travail avec les organisations syndicales et vise à répondre aux enjeux de sous-effectif touchant certains services techniques soulevés par ces derniers.

3. La poursuite d'une politique de renforcement de l'offre sociale de la Ville à travers son CCAS

Depuis plusieurs années la Ville de Bastia affirme sa détermination à faire de l'action sociale un levier fondamental de son projet municipal, attachée à ses valeurs de solidarité et de justice sociale. Cet engagement se traduit par le déploiement d'une politique sociale ambitieuse, résolument tournée vers les publics en difficulté. Elle participe de manière active à identifier et à combler les besoins encore insuffisamment couverts sur son territoire. À travers son Centre Communal d'Action Sociale notamment, elle engage une dynamique proactive fondée sur l'« aller vers », en renforçant l'accompagnement des plus fragiles et en tissant des liens de proximité, lesquels nous apparaissant aujourd'hui, au regard du contexte particulièrement difficile que nous connaissons, comme essentiels.

Dans cette démarche « d'aller-vers », le CCAS a mis en œuvre depuis 2021 l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours aux Droits, élargie depuis à d'autres quartiers. Depuis 2021, cette expérimentation qui permet aux travailleurs sociaux d'aller au contact des habitants afin de leur ouvrir les droits sociaux auxquels ils peuvent prétendre, a bénéficié aux quartiers de :

- Paese Novu et Cité des Monts, des Lacs et des Arbres
- Barbesino et Charles Rocchi
- Logis de Montesoru
- Saint-Antoine et San Gaetanu

En 2025, le dispositif sera élargi au centre-ancien.

Parallèlement, la municipalité a la volonté de bâtir un cadre d'intervention cohérent et efficace qui soit en phase avec les nombreuses attentes du territoire.

Ce travail de fond avec l'ensemble des acteurs sociaux du territoire depuis plusieurs années conduit à l'adoption en 2025 d'un nouveau règlement des aides sociales du CCAS, venant renforcer et élargir les dispositifs existants pour mieux accompagner les parcours de vie et prévenir les situations de précarité.

En complément des mesures instaurées en 2023 comme l'aide aux obsèques, ou à la mutuelle, la Ville de Bastia poursuit donc son engagement sur l'année 2025.

Elle consolide, diversifie et enrichit de manière significative son offre d'accompagnement en termes de politique sociale et met en œuvre les moyens financiers et humains nécessaires pour faire de la solidarité un principe d'action incontournable, un vecteur de développement territorial.

4. Un engagement réaffirmé en faveur de la transition écologique

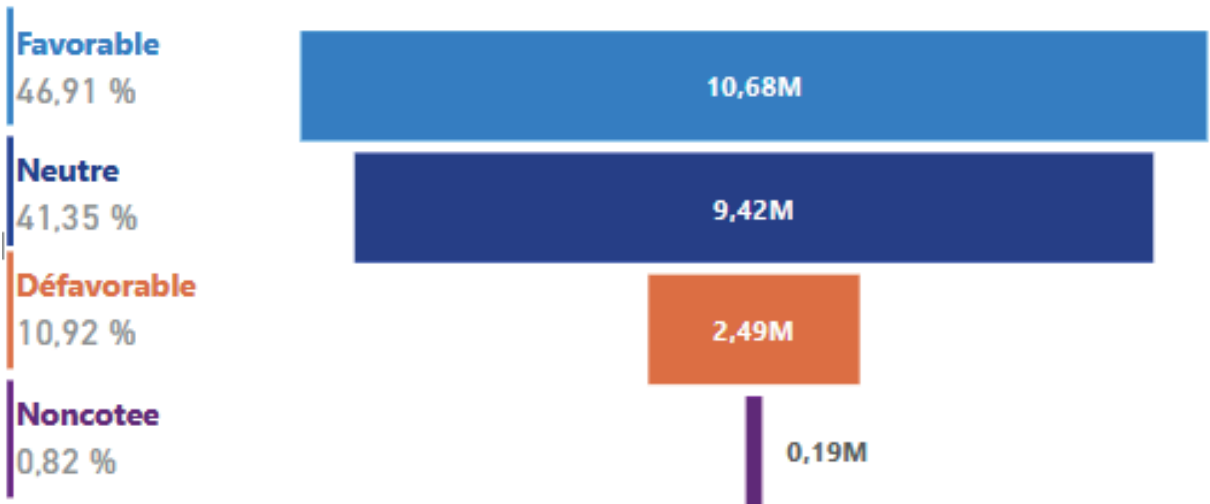
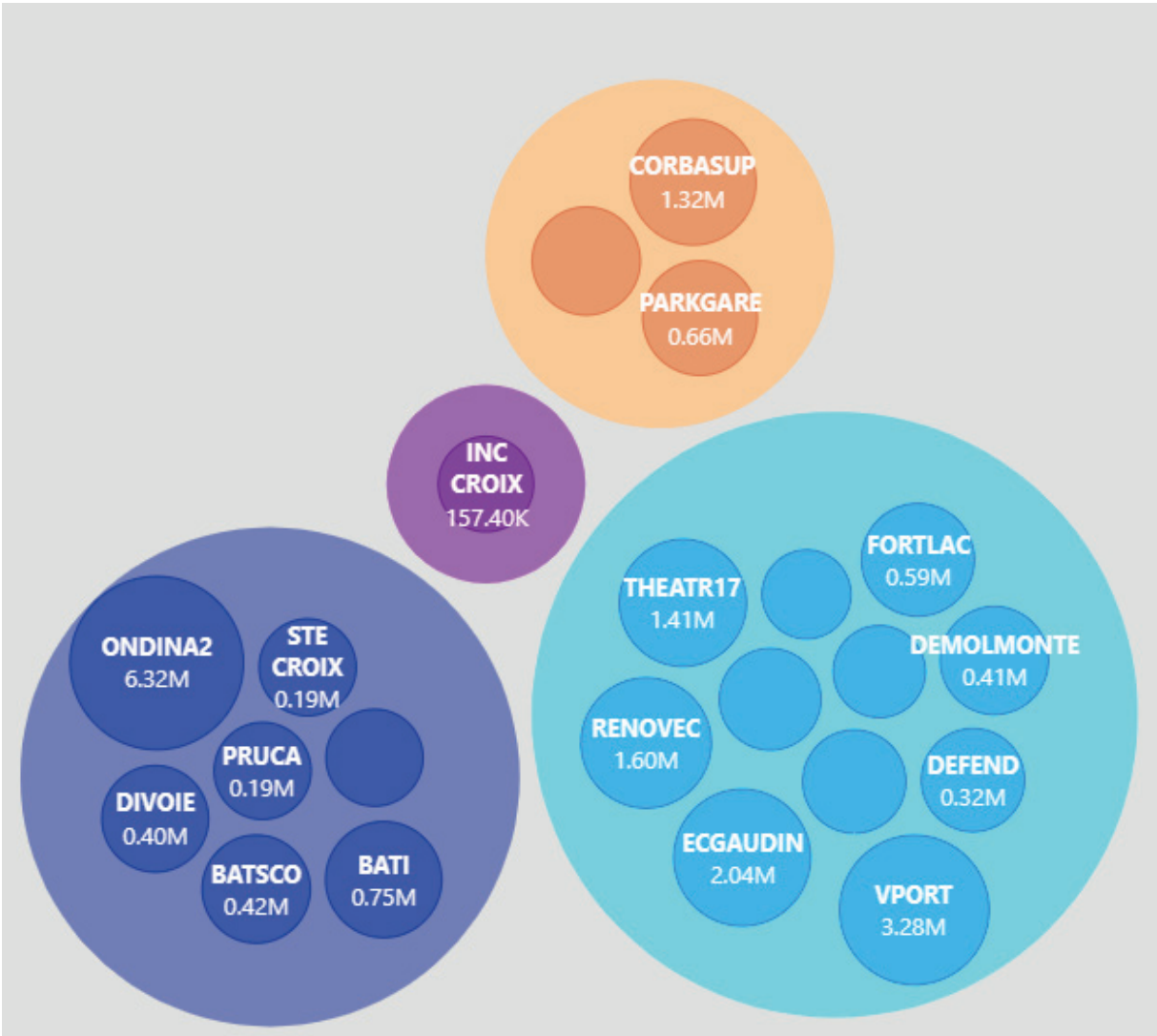
Afin d'accompagner Bastia dans sa nécessaire transition écologique, **la municipalité mobilise plus de 7M€** de crédits.

Parmi **les grandes opérations** portées cette année :

- **La création de nouveaux îlots de fraîcheur en centre-ville**, dont la requalification de l'espace de l'actuel Café Riche
- **Le réaménagement de la plage de l'Arinella**
- **L'installation d'un récupérateur d'eau de pluie à la Maison des Services Publics**, une expérimentation qui a vocation à être généralisée dans les autres établissements municipaux
- **La dernière phase du Contrat de Performance Énergétique** et la rénovation de l'éclairage public

Par ailleurs, la Ville de Bastia présente un budget dont l'impact négatif sur la transition écologique est **limité à 11%**.

Les impacts positifs atteignent quant à eux **47%** et les impacts neutres, 41%.



**CADRAGE
FINANCIER
-ANALYSE
PROSPECTIVE
2025-2028**

La période récente a été marquée par de nombreuses difficultés, qui de pandémie en crise énergétique, ont bouleversé les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux.

Néanmoins, malgré ces difficultés, la commune de Bastia présente sur les quatre derniers exercices, une situation financière satisfaisante. L'investissement est, en outre, resté vigoureux, maintenu à un niveau très élevé.

Sur la masse salariale, la mise en place par le gouvernement de mesures de lutte contre l'inflation (relèvement du SMIC et du point d'indice) en 2022 et 2023 constitue un véritable choc sur le fonctionnement de la commune. En 2024, la ville de Bastia s'est ainsi trouvée amputée de marges de manœuvres annuelles de 3M€.

Le relèvement de 12 points de la cotisation patronale de la CNRACL sur les quatre prochains exercices viendra obérer à terme au moins 2 M€ de marges de manœuvre pour la ville.

A cela, il faut également tenir compte de l'érosion des dotations étatiques du fait de la réforme sur les indicateurs de péréquation.

Face à ces baisses de marges de manœuvre, les communes ont donc pour contrainte la nécessaire réduction de leurs budgets de fonctionnement et d'investissement.

L'exercice est d'autant plus complexe si l'on considère les nombreuses incertitudes qui planent sur l'évolution de la situation financière du secteur local et notamment du bloc communal.

Aussi, le cadrage prospectif 2025-2028 qui va suivre, pourrait faire l'objet de profonds réajustements à l'avenir.

Par ailleurs, les budgets annexes de la régie des parcs et du vieux port présentent eux aussi des projets d'envergure avec la remise aux normes des parkings, la création d'un nouveau parking sur le site Saint François, le renouvellement des pontons et la mise en sécurité du plan d'eau du site du Vieux Port.

L'analyse prospective qui suit expose les besoins, ainsi que les mesures à entreprendre pour mener à bien les programmes initiés, pour chacun des budgets.

I. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BASTIA

Compte tenu des incertitudes, la prospective financière 2025-2028 a été construite sur des hypothèses prudentes.

Du fait des mesures gouvernementales qui ont été imposées aux collectivités, la commune va voir ses marges de manœuvre s'éroder.

Ci-dessous les orientations prévues pour la période à venir.

A. En termes de recettes de fonctionnement

De nombreuses incertitudes pèsent sur l'évolution des recettes de fonctionnement à savoir :

- l'évolution du contexte inflationniste,
- la réforme des indicateurs financiers,
- la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Compte tenu des derniers éléments connus à ce jour, ci-dessous l'évolution des principaux postes de recettes se décomposent ainsi :

1. Les impôts et taxes

Pour rappel, sous référentiel comptable M57, l'ancien chapitre 73 « Impôts et taxes » est subdivisé en deux chapitres :

Le chapitre 731 – Fiscalité Locale,

Le chapitre 73 – hors fiscalité Locale, qui regroupe la fiscalité indirecte

Les produits issus de la fiscalité directe et indirecte devraient évoluer de 1,1% par an en moyenne sur la période 2024-2028

	2025	EVO%	2026	EVO%	2027	EVO%	2028	EVO%
Total fiscalité (TH+TF)	27 226 028	1,18%	27 803 838	2,12%	28 418 836	2,2%	28 958 794	1,9%
Occupation du domaine public	650 234	-34,74%	662 634	1,91%	675 282	1,9%	688 183	1,9%
Taxe électricité	1 100 000	6,06%	1 150 000	4,55%	1 200 000	4,3%	1 250 000	4,2%
Droits de mutation	1 450 000	0,09%	1 493 500	3,00%	1 553 240	4,0%	1 630 902	5,0%
Autres	3 074	2,19%	3 074	0,00%	3 074	0,00%	3 074	0,00%
Total chapitre 731- Fiscalité Locale	30 429 336	0,12%	31 113 046	2,25%	31 850 432	1,4%	32 530 953	2,1%
Fonds national de péréquation	671 171	-6,03%	623 250	-7,14%	593 150	-4,8%	549 759	-7,3%
Allocations Compensatrices CAB	2 522 792	0,00%	2 522 792	0,00%	2 522 792	0,00%	2 522 792	0,00%
Dotation de Solidarité Communautaire	80 722	0,00%	80 722	0,00%	80 722	0,00%	80 722	0,00%
Taxe forfaitaire terrains devenus constructibles	10 000	0,00%	10 000	0,00%	10 000	0,00%	10 000	0,00%
Total chapitre 73 hors Fiscalité Locale	3 284 685	-1,00%	3 236 764	-1,46%	3 206 664	-0,9%	3 163 273	-1,4%

Ci-après, les projections par catégories de produits :

La fiscalité locale (TH +TF)

Depuis 2021, la fiscalité locale est assise sur :

- un nouveau produit de foncier bâti (sur lequel est récupérée la part départementale. Ce produit sera corrigé d'un coefficient correcteur).
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- la taxe sur le foncier non bâti

Ci-dessous l'évolution du produit fiscal :

	2025	2026	2027	2028
TH Résidence secondaire	1 896 675,21	1 927 022,01	1 959 781,39	1 997 017,23
VALO BASES	1,70%	1,60%	1,70%	1,90%
Taxe sur le foncier bâti	25 298 660,36	25 845 631,99	26 427 340,74	26 929 460,22
VALO BASES	1,42%	2,16%	2,25%	1,90%
Taxe sur le foncier non bâti	30 692,90	31 183,98	31 714,11	32 316,68
Total fiscalité	27 226 028,47	27 803 837,98	28 418 836,24	28 958 794,13
Progression en valeur	385 590,89	577 809,51	614 998,26	539 957,89
Progression en %	1,44%	2,12%	2,21%	1,90%

Estimations réalisées avec les bases des impôts auto liquidés 2024 – Etat 1386 – hors rôles supplémentaires

Sur la période, le produit de fiscalité n'évolue qu'en fonction de la valorisation des bases locatives, laquelle est indexée sur l'évolution de l'inflation (IPCH).

Le coefficient d'indexation des valeurs locatives pour les locaux d'habitation a été fixé à un niveau de 1,7% en 2025.

Sur les exercices suivants, par mesure de prudence, le nouveau produit de foncier bâti suit les prévisions inflationnistes à savoir 1,5% en 2026 et 1,7% en 2027 et 1,9% en 2028.

Afin de faire face à l'augmentation des coûts notamment salariaux, 14% des communes en 2023 avaient procédé à une augmentation de leur taux de Foncier bâti. En 2024, d'autres communes vont suivre le mouvement, à l'instar des villes de Meaux (+6%) ou de Nancy (+10%).

La ville de Bastia, pour sa part, ne prévoit pas d'activation du levier fiscal.

Une réforme d'ampleur va néanmoins chambouler le cadre de notre fiscalité directe locale avec la réforme sur la révision des valeurs locatives pour les locaux d'habitation qui devrait être effective en 2028. Comme pour les locaux professionnels, une nouvelle cartographie par secteurs sera proposée afin d'offrir une valeur des bases locatives conforme à la réalité du marché immobilier. Des ajustements devront être opérés.

Redevances d'occupation du Domaine public

Durant la crise du COVID, la municipalité avait décidé de procéder à l'exonération des redevances d'occupation afin de soutenir l'activité des commerces impactés, engendrant des pertes de produits subséquentes en 2020 et 2021.

Certains produits n'ont pu être encaissés sur les deux derniers exercices. S'opère un report d'une année sur l'autre.

En 2024, le rattrapage a permis de collecter un montant de 936K€.

A compter de 2025, le produit issu des redevances du domaine public se normalise à 650K€. Il progresse de 2 % par an en raison de l'actualisation des tarifs.

A noter la redevance du port de plaisance de Toga estimé à 20 K€ par an.

	2025	2026	2027	2028
Occupation du domaine public	650 234	662 634	675 282	688 183
EVO %	-35%	2%	2%	2%

Les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO)

Bien que ce produit ait été fortement dynamique par le passé du fait de la bonne santé du marché immobilier, il a connu un revirement de tendance en 2023 et 2024. En effet, la santé du marché immobilier a été impactée par la remontée des taux d'intérêts et le durcissement des conditions exigées par les emprunteurs.

Les prévisions de croissance sont une nouvelle fois prudentes avec une stabilisation du produit pour 2025, les conditions de financement ayant été assouplies.

	2025	2026	2027	2028
Droits de mutation	1 450 000	1 493 500	1 553 240	1 630 902
EVO %	0%	3%	4%	5%

Par la suite, ce produit retrouvera progressivement son dynamisme d'antan.

La taxe électricité a été remaniée suite à la réforme d'unification des taxes d'électricité communales, départementales et nationales introduite par la loi de finances 2021.

	2025	2026	2027	2028
Taxe électricité	1 100 000	1 150 000	1 200 000	1 250 000
EVO %	6%	5%	4%	4%

Depuis 2024, le produit de la taxe évolue chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné au cours des deux derniers exercices

Considérant une consommation électrique constante sur le territoire communal, la taxe devrait se stabiliser à 1,100M€ et devrait évoluer à raison de 4 à 5% par an. Il est à noter que ce mode de reversement de la taxe pourrait être profondément revu, si l'on considère l'envolée actuelle des prix de l'énergie.

Le Fonds National de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Ce reversement de fiscalité représente en 2024 près de 714K€ pour la ville. La réforme de la suppression de la TH (Taxe d'Habitation) sur les résidences principales et son corollaire sur la rénovation des indicateurs de péréquation que sont le Potentiel Financier et l'effort fiscal vont bouleverser la répartition de ce fonds entre les territoires intercommunaux français.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales repose sur deux régimes : les contributeurs et les bénéficiaires.

Les deux régimes ne répondant pas aux mêmes mécanismes d'éligibilité, ils peuvent donc coexister. Ainsi un groupement peut être à la fois bénéficiaire et contributeur du FPIC.

Conséquence mécanique de la refonte des indicateurs de péréquation (qui a été présentée dans le ROB de 2022), toutes les communes et groupements de fiscalité propres corses vont être profondément impactés.

S'agissant du FPIC, la valorisation des potentiels financiers agrégés ainsi que l'effondrement des efforts fiscaux agrégés vont entraîner respectivement : d'une part l'éligibilité des ensembles intercommunaux corses au régime contributeur, et d'autre part leur sortie progressive du régime bénéficiaire.

Les intercommunalités corses qui étaient considérées comme pauvres et fortement fiscalisées par rapport à la moyenne nationale deviennent des territoires riches et faiblement fiscalisés.

D'ici 2028, plus aucune intercommunalité corse ne devrait être bénéficiaire du FPIC. Elles seraient par contre toutes contributrices. La Communauté d'Agglomération de Bastia devait devenir contributrice et sortir du régime bénéficiaire progressivement jusqu'en 2028.

Les LFI 2022 et 2023 avait neutralisé les effets du nouveau calcul de l'effort fiscal. La LFI 2024 prévoyait par dérogation l'application de la fraction de correction à hauteur de 90% au lieu de 80%. La LFI 2025 déroge une nouvelle fois en portant la fraction de correction à 80% au lieu des 60% prévus sur l'effort fiscal. La fraction de correction devrait trouver le schéma initial en 2026.

Les pourparlers sur la définition de l'effort fiscal sa suppression ou le choix d'un autre un indicateur sont toujours en cours au sein du Comité des Finances Locales. Une refonte générale du système cadrant les indicateurs pourrait advenir, remettant en cause la réforme actuellement adoptée.

Pour 2025, en raison des éléments évoqués ci-dessus, le territoire communautaire devrait percevoir moins de FPIC.

La ville de Bastia devrait en sus perdre du FPIC sur les prochains exercices du fait de la valorisation du Coefficient d'Intégration Fiscale de la CAB, mais à un rythme moindre.

Ainsi la part revenant à la ville devrait atteindre 671K€ en 2025, accusant une baisse d'environ 6,5%.

D'ici 2028, le FPIC perçu par la ville devrait décroître de 18%.

Les projections considèrent que la ville de Bastia ne devrait pas devenir contributrice car exemptée de fait par son classement au rang DSU. Cependant, du fait de la réforme des indicateurs financiers, la ville est passée du rang 164 au rang de 211 entre 2021 et 2024. Elle pourrait ne plus bénéficier du dispositif en 2028 et devenir contributrice.

	2025	2026	2027	2028
Fonds national de péréquation	671 171	623 250	593 150	549 759
EVO %	-6%	-7%	-5%	-7%

Il est à souligner qu'il n'a pas été pris en compte dans nos projections, les éventuelles recettes de redevance spéciale de la CAB ou des révisions d'attributions de compensation suite à des transferts de compétence avec l'intercommunalité.

Leur intégration accélérera la sortie du FPIC pour la commune.

Les Allocations compensatrices se maintiennent en 2025 et sur les exercices suivants à leur niveau antérieur à savoir 2,522M€. Il est à préciser qu'en cas d'un éventuel nouveau transfert de compétence vers l'intercommunalité ou d'une augmentation de la fiscalité de l'agglomération, ce poste devra être revu à la baisse.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été versée en 2022 par la Communauté d'Agglomération de Bastia à la ville de Bastia. Cette dernière avait décidé de redistribuer aux communes une partie de la taxe sur le Foncier Bâti qu'elle a levé en 2020. Cette dotation se stabilise à 80K€.

2. Les concours de l'État

Comme pour le FPIC, ces derniers seront fortement impactés par la rénovation des indicateurs de péréquation.

Pour 2025, les dotations évoluent en fonction des critères habituels (population et écart à la moyenne du potentiel fiscal).

La part forfaitaire de la DGF croît essentiellement en fonction de la population recensée.

En 2025, elle s'établirait à 9,178M€.

S'agissant des exercices ultérieurs, par mesure de précaution, l'évolution de la population annuelle INSEE est fixée à 1%. Faute d'éléments suffisants, il n'a pas été intégré les 0,5habitants par logement en copropriété délabrée introduit par la LFI 2025. La baisse de la Dotation Forfaitaire devrait dès lors être moins importante.

Les deux réformes fiscales majeures que sont les réformes sur la taxe d'habitation et sur l'allègement des impôts économiques vont perturber la stabilité des potentiels financiers et fiscaux de l'ensemble des communes.

Comme dit précédemment, le potentiel financier de la Ville devrait être valorisé artificiellement de 17% en 2028.

Les estimations ci-dessous tiennent compte de cette correction, toutes choses étant égales par ailleurs.

	2024	2025	2026	2027	2028
Part forfaitaire	9 330 999	9 178 861	9 178 861	9 288 861	9 344 687
DSU	6 981 701	7 128 056	7 128 056	7 490 246	7 662 522
Total DGF	16 312 640	16 306 917	16 306 917	16 779 107	17 007 209
DNP	1 768 538	1 672 286	1 640 000	1 537 000	1 500 000
DGD+DNP	18 081 178	17 979 203	17 946 917	18 316 107	18 507 209

evo €	434 992	101 975	32 286	369 190	191 102
evo %	2,47%	-0,56%	-0,18%	2,06%	1,04%

A terme, la part forfaitaire de la DGF ne subira pas d'écroulement.

La DSU quant à elle ne devrait pas être minorée mais sa croissance sera moins rapide qu'avant réforme.

En 2025, le produit de DSU devrait s'établir à 7,128M€ (+2,1%).

La DNP sera également impactée. Cependant, les simulations sur la DNP étant plus délicates, il est prévu comme hypothèse une baisse d'ici 2028 de 15% soit une perte à terme de 268K€.

La Dotation de Décentralisation (DGD) ayant vocation à compenser les charges résultant de transferts de compétences relatifs aux services de la Bibliothèque municipale et de l'Hygiène et de la santé demeure stable à 606K€ sur l'ensemble de la période.

Les dotations de l’Etat devraient évoluer à un rythme faible jusqu’en 2028, inférieur à 1% par an en moyenne. Notons que par le passé elles progressaient en moyenne de 2,5% par an et constituaient de ce fait un poste de recettes dynamique pour la ville.

Entre 2025 et 2029, la commune percevra une compensation au titre de pertes de bases de taxes foncières sur les propriétés bâties des entreprises subies en 2024, comme suit :

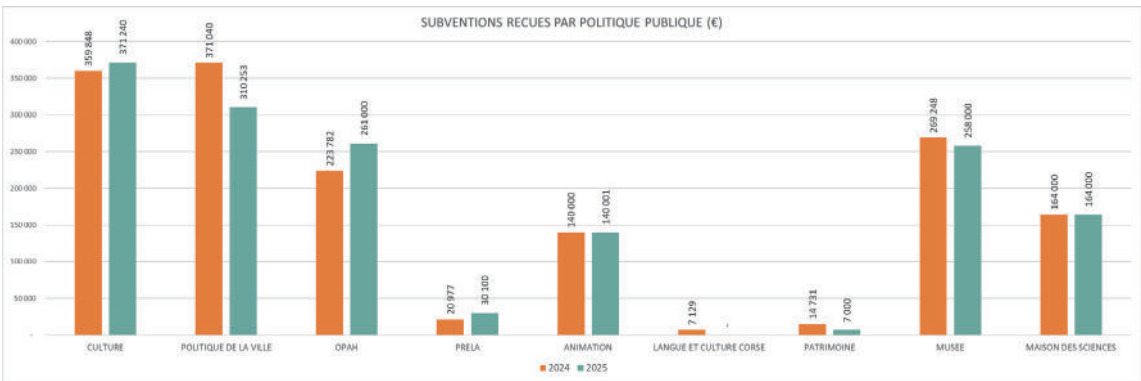
	2025	2026	2027	2028
Compensation perte TF loc Ind	773 383,00	687 451,55	515 588,66	343 725,78

Les allocations compensatrices TH et sur le foncier bâti : A compter de 2021, du fait de la réforme sur la taxe d’habitation les allocations de compensation au titre de la TH ont été intégrées avec le nouveau produit de foncier bâti corrigé du coefficient correcteur. Ces allocations compensatrices devraient s’élever en 2025 à 378K€. Seule la compensation pour perte de Taxe de Foncier Bâti sur les locaux industriels est valorisée annuellement sur la même indexation que les valeurs locatives. En 2025, cette compensation s’élèverait à 120K€

La prospective de la commune sur les recettes fiscales et dotations d’Etat n’intègre ni prélèvements sur recettes fiscales ni baisse des dotations résultant de l’application des mesures votées à la dernière Loi de Finances. Cette position pourrait être revue d’ici 2028 avec la nouvelle mandature présidentielle, dont l’objectif serait l’accélération de la résorption du déficit public.

3. **Autres participations et subventions**

Les subventions et autres participations en fonctionnement en 2025 devraient atteindre **3,344M€**, contre **3,635M€ en 2024**. Cette baisse s’explique notamment par la non perception de recettes non courantes perçues en 2024 comme la participation au contrat emploi avenir, mais également à une baisse des financements de la collectivité de Corse pour le patrimoine. Ci-dessous les principaux financements :



Les participations versées par la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) pour le fonctionnement de la Petite Enfance et des Centre de loisirs sont en progression avec 1,391M€ de participations en raison du financement d’opérations ponctuelles comme Innovenfance, et de la prise en charge du centre de loisirs Charpak.

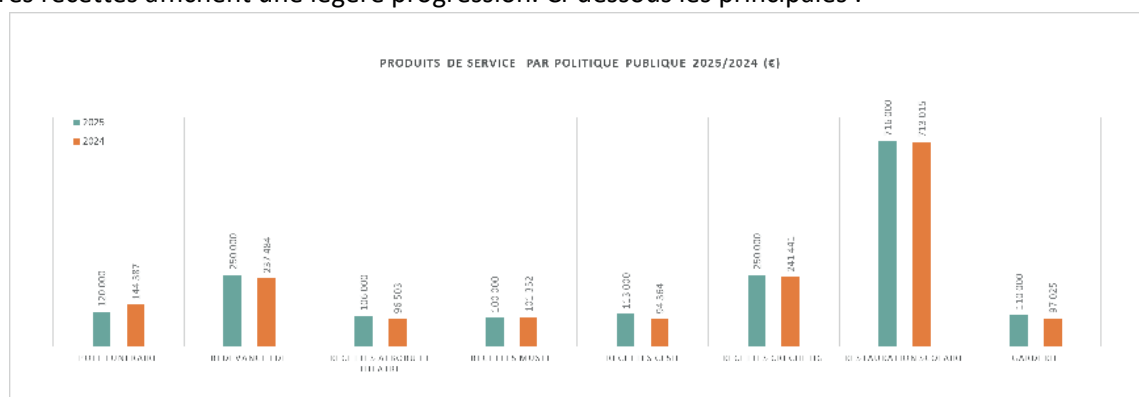
En 2028, la ville devrait percevoir 215K€ de subventions supplémentaires pour le fonctionnement du théâtre qui réouvrira en cours d’exercice.

4. Produits des services

Le chapitre s'établirait en 2025 à 3,380M€ et à 3,482M€ en 2026. Il tient compte :

- Des ventes des concessions de la dalle du cimetière de Montesoro pour 120K€ en 2025. Le produit des concessions devrait par la suite s'établir à 100K€ avec la réouverture du cimetière Ondina.
- Du produit des horodateurs et du Forfait Post Stationnement qui devraient s'élever en 2025 à 1,250M€, en raison de l'annualisation des recettes du parking provisoire de la gare et croître progressivement jusqu'à 1,480M€ en 2028 avec l'augmentation de la surface et de la fréquentation des zones de stationnement.
- De la mise en place, à compter de 2025, de flux croisés avec les budgets annexes pour la prise en charge des frais de personnel des missions supports (Finances, RH, Bâtiments, VRD, marchés public, Juridique) pour un montant de 200K€ annuel.

Les autres recettes affichent une légère progression. Ci-dessous les principales :



En 2028, le chapitre devrait percevoir des produits de service de 3,972M€. Ils comprennent 346K€ de produits pour l'ouverture du Théâtre.

5. Produits de gestion courante

Ces produits regroupent les recettes issues des locations du patrimoine de la ville, des régies relatives à la location d'espaces et à la facturation du personnel communal pour le Théâtre. Ces produits devraient s'élever à 622K€ en 2025 et progresser de 2% par an.

Est prévue au stade du DOB, la participation de l'Etat au financement du déficit de la concession de gaz pour un montant de 2,274M€ en 2025.

Par la suite avec l'augmentation des tarifs du gaz prévue en 2025, le déficit de la concession de gaz pour la ville devrait se réduire de 500K€. La participation versée par l'Etat devrait mécaniquement fléchir de 400K€ à compter de 2026, pour s'établir à 1,774M€.

Un travail de fonds sur la gestion du patrimoine communal est en cours afin d'optimiser l'utilisation des bâtiments (réflexion notamment sur la gratuité de la mise à disposition de bâtiments au profit de tiers extérieurs)

6. Autres produits

Sur 2025, il est prévu le remboursement des intérêts du prêt consenti à la SEML Port TOGA pour 9K€, ainsi que 30K€ pour les remboursements de maladie et 86K€ de reprises sur provision.

En application des mesures citées plus haut, les recettes réelles de gestion évoluent sur la période 2025-2028, comme suit :

	RETROSPECTIVE	PROSPECTIVE			
	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de Gestion	61 044 152	63 137 021	63 101 760	64 167 775	65 436 408
	-0,26%	3,43%	-0,06%	1,69%	1,98%
Produit des contributions directes et indirectes	33 711 781	33 714 021	34 349 560	35 056 946	35 694 226
Sous-total dotations et participations	22 780 563	23 104 000	22 804 000	23 080 209	23 281 711
Produits des services	3 041 123	3 380 000	3 482 000	3 554 240	3 972 725
Sous-total autres recettes	1 510 684	2 939 000	2 466 200	2 476 380	2 487 746

L'évolution des recettes de gestion est fortement corrélée à l'évolution de la participation de l'Etat au financement du déficit de la concession de gaz. Sa réintroduction en 2025 explique la forte augmentation de 3,43%. L'augmentation des tarifs du gaz explique quant à elle la baisse des recettes prévues en 2026.

Grâce au versement de la compensation pour perte de taxe foncière sur les locaux industriels, le chapitre Dotations et participations parvient à se maintenir autour des 23M€. L'érosion de cette compensation ainsi que celles des autres dotations d'Etat du fait de la réforme de rénovation des indicateurs de péréquation explique une évolution peu dynamique sur 2026 et 2027. La réouverture du Théâtre en 2028, vient booster les produits de services et subventions en fin de période.

B. En termes de dépenses de fonctionnement

Une nouvelle fois, la ville de Bastia devra contraindre les charges à caractère général.

Les frais supplémentaires générés par les nouveaux équipements ont été pris en compte.

1. Les charges de personnel

1.1 Perspectives d'évolution de la masse salariale

L'augmentation budgétaire pour 2025 s'établit à +3,68% soit un budget de 38 492 000 euros (+1 365 000 euros par rapport à l'année 2024) pour le chapitre 012.

AUGMENTATIONS	Montant	%
GVT	40 000,00	0,11%
PERENNISATION	50 000,00	0,13%
RIFSEEP	490 000,00	1,32%
CNRACL	460 000,00	1,24%
Recrutements	325 000,00	0,88%
	1 365 000,00	3,68%

L'augmentation du chapitre repose à la fois sur des Effets exogènes des mesures nationales ainsi que sur des Effets endogènes des mesures locales

⇒ Effets exogènes des mesures nationales 2025

Le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers était fixé à 31,65% en 2024 suite au Décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024. Le Décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 augmente progressivement ce taux à 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028.

Cette augmentation annuelle de 3 points, qui s'applique aux cotisations de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025, vise à réduire le déficit de la CNRACL.

Cette mesure impacte le budget 2025 de 460 000 €.

Sans l'application de ces mesures, le chapitre aurait progressé de 2.44 % au lieu de 3.68%.

⇒ Effets endogènes 2025

Depuis trois ans, les mesures RH gouvernementales impactent fortement ce chapitre.

En 2025, l'augmentation du régime indemnitaire des agents de la ville accordée par Monsieur le Maire, à compter du mois de juillet 2025, suite aux négociations salariales avec les organisations syndicales impactera ce chapitre à hauteur de 450 000 €. Cette mesure impactera l'année 2026 à hauteur de 900 000 €.

La collectivité continue sa politique de pérennisation de l'emploi vacataire et contractuel au sein de la Ville ainsi que la politique appliquée en matière de promotion et de régime indemnitaire.

Comme anticipé lors des années précédentes, la masse salariale progressera de 1.5% en 2025

a. Projection des départs à la retraite

L'âge moyen de départ est de 64 ans.

Pour l'année 2025, les départs à la retraite s'élèvent à environ 10 agents.

L'effectif ne devrait donc pas subir de grande variation hormis celle liée au dispositif de pérennisations des emplois vacataires.

1.3 Orientations de la politique de ressources humaines

Elles s'articulent autour des thématiques suivantes :

- **Adapter et améliorer les conditions de travail afin de prévenir l'usure professionnelle :**

- Optimiser les ressources internes avec une réflexion systématique quant à l'opportunité de réorganisation ou de redéploiement lors des mouvements de personnels (départ à la retraite, mutation, détachement, disponibilités...) et une gestion des ressources humaines intégrant une approche métier, concours, mobilité interne, avancement et dialogue social
- Prévenir les risques psychosociaux

- **Favoriser le maintien dans l'emploi et le retour à l'emploi**

- Mettre en place une procédure collective et collaborative de maintien dans l'emploi, de changement d'affectation ou de reclassement pour raison médicale, pour certains agents devenus inaptes à l'accomplissement de leurs fonctions actuelles, mais pouvant poursuivre leur activité professionnelle sur d'autres fonctions
- Développer les compétences des agents pour les accompagner dans les évolutions de service à venir

- **Maintenir une politique sociale et indemnitaire attractive**

- Mener un dialogue social apaisé et constructif
- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Renforcer l'égalité professionnelle
- Valoriser l'engagement professionnel et développer la reconnaissance au travail
- Valoriser les actions menées afin de fidéliser les agents et renforcer l'attractivité de la collectivité.

1.4 Conclusion

Les prévisions futures en matière budgétaire liée aux ressources humaines devront continuer de prendre en compte les objectifs suivants :

- Un accès équitable à l'emploi public
- Le respect et la défense de la liberté de conscience et d'opinion de tous les personnels
- Des critères transparents dans la gestion des carrières
- La poursuite de la politique de pérennisation de l'emploi vacataire
- L'anticipation des départs à la retraite des cadres pivots responsables des services essentiels au bon fonctionnement de l'Administration
- Une adaptation de l'organisation du travail en s'appuyant sur l'expérience des équipes afin de garantir un service public de qualité.

2. Les charges à caractère général

Ce chapitre constitue le deuxième poste de dépenses du budget et le levier principal de rationalisation des dépenses de gestion.

En 2025, le chapitre 011 sera fortement contraint afin de contrebalancer l'augmentation des charges de personnel indues par les mesures gouvernementales. Malgré les restrictions budgétaires, la qualité du service public sera maintenue. Il s'établira à 12,350M€ soit une augmentation de 1,2% par rapport au budget voté de 2024.

Il est prévu un taux de consommation de 93% sur la période.

Cet effort devra être poursuivi les années suivantes. Il s'agira également de compenser la perte des dotations d'Etat. Le chapitre 011 devra impérativement être maintenu à un niveau de 11,2M€, sur l'ensemble de la période.

Ce maintien du poste charges à caractère général sera garanti grâce aux économies d'énergie qui devraient être générées par le contrat de performance énergétique. 420K€ d'économies annuelles sont attendues. La maîtrise de ces charges nécessitera de recalibrer à la baisse les budgets des services.

En 2028, avec la réouverture du théâtre municipal en cours d'année, le chapitre devrait atteindre 11,677M€.

	RETROSPECTIVE	PROSPECTIVE			
	2024	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général	11 588 878	11 500 000	11 200 000	11 200 000	11 677 000
	4,4%	-0,8%	-2,6%	0,0%	4,3%

3. Dépenses d'intervention

Ce poste de dépenses est essentiel car il vient en soutien de l'activité de nombreux secteurs de la société en promouvant l'Action Sociale, Culturelle, Educative, Commerciale, Patrimoniale.

En 2025, le budget est fixé à 7,926M€.

La volonté de la ville est de maintenir les soutiens au monde associatif. La quasi-totalité des soutiens versés en 2024 sera donc maintenue sur la période.

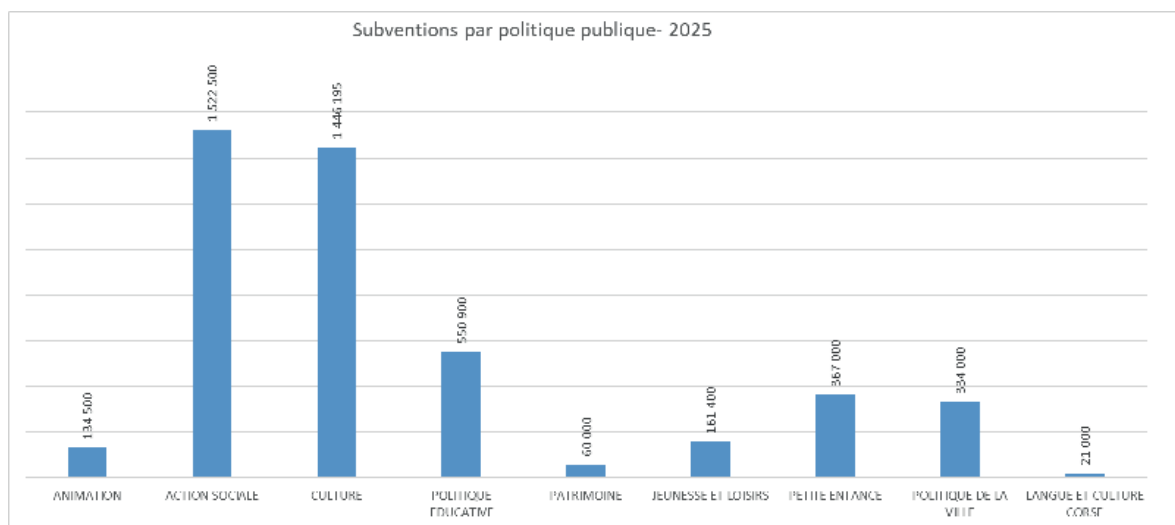
Pour 2025, la subvention versée au CCAS sera minorée de 40K€. La structure devrait percevoir un produit complémentaire correspondant aux ventes de concessions du cimetière de Montesoro.

Les contingents Conservatoire et Jeanne d'arc sont revus à la hausse de 75K€.

Au stade du DOB, le chapitre prévoit également le versement d'une subvention au financement du déficit de la concession de gaz de 2,7M€.

L'augmentation des tarifs du gaz en 2025 permettra de réduire la participation de la ville au déficit de 500K€ et aura un impact dès 2026.

Pour les exercices à venir, par précaution, le chapitre sera abondé de 50K€ par an afin de prendre en compte l'éventuelle augmentation du contingent conservatoire.



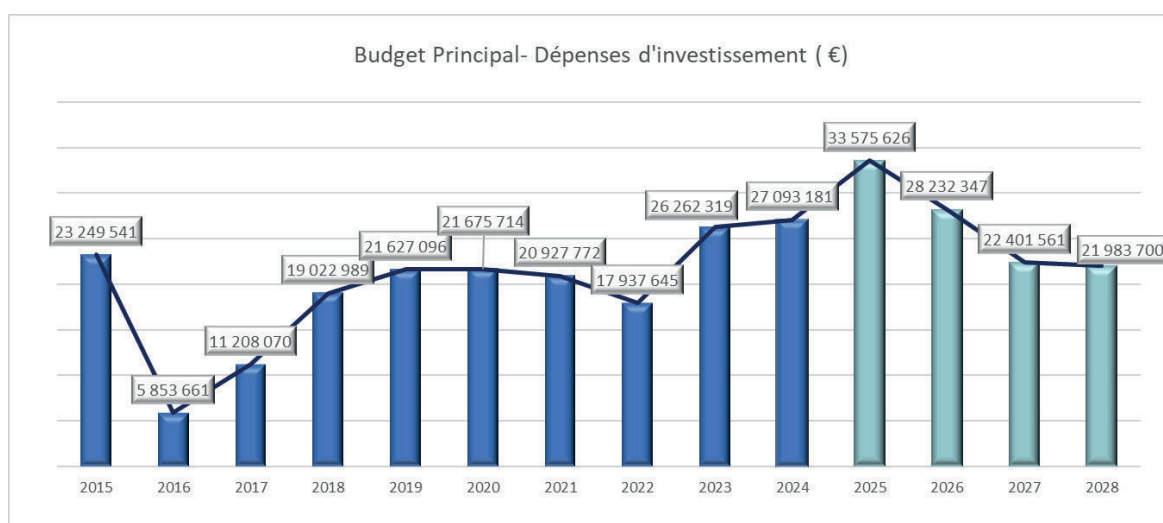
C. Projets d'investissement

1. Evolution des dépenses d'investissement

Sur la période 2025-2028, la ville de Bastia va poursuivre la réalisation de son Programme Pluriannuel d'Investissement. Sur cinq ans sont prévues 105 millions d'euros de dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette).

Les opérations propres à la ville de Bastia s'élèvent à 104,7M€, soit une moyenne annuelle de 26M€ avec un pic de réalisation prévu en 2025 de 33,57M€.

La plupart des opérations du PPI seront achevées d'ici 2026. La fin de la période s'effectuera suivant le cadencement imposé par les travaux de réhabilitation du théâtre.



Ce Programme Pluriannuel d'Investissement s'articule autour d'un volet de 36 opérations pluriannuelles pour un volume total de 74,39M€.

Parmi les principales opérations pluriannuelles, on recense notamment en 2025 les crédits de paiement relatifs à :

- la finalisation des travaux portant sur : l'aménagement de l'avenue de la libération, les équipements du Puntettu, la création d'un restaurant scolaire à l'école Defendini, la rénovation de l'école Gaudin, la démolition de l'ancien collège de Montesoro, la réfection de la toiture de l'église Ste Marie,
- la poursuite de : la rénovation de l'éclairage public, la rénovation du Palais Caraffa, les travaux d'aménagement du Vieux Port, la création de la voie Corbaghja Suprana, le NPNRU, la reconstruction du cimetière Ondina, la réalisation du PUP de la Carbonite, le renouvellement des palmiers, les aménagements pour les déplacements doux.

-Seront entrepris à compter de 2025 : la rénovation du pavillon des nobles 12, la requalification du bâtiment des affaires maritimes et la rénovation du Théâtre municipal.

Le parking St François sera pris en charge par le budget de la régie des parcs et stationnements.

La liste exhaustive des opérations pluriannuelles est jointe en annexe du présent rapport.

L'année 2025 verra également la fin des opérations de mandat GEMAPI avec la convention de gestion du ruisseau Bertrand réalisée pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

A cela s'ajoute un volet d'opérations récurrentes portant sur les dépenses de gros entretien et de renouvellement des équipements et ouvrages, nécessaires au bon fonctionnement des services, pour un montant de 30,3M€.

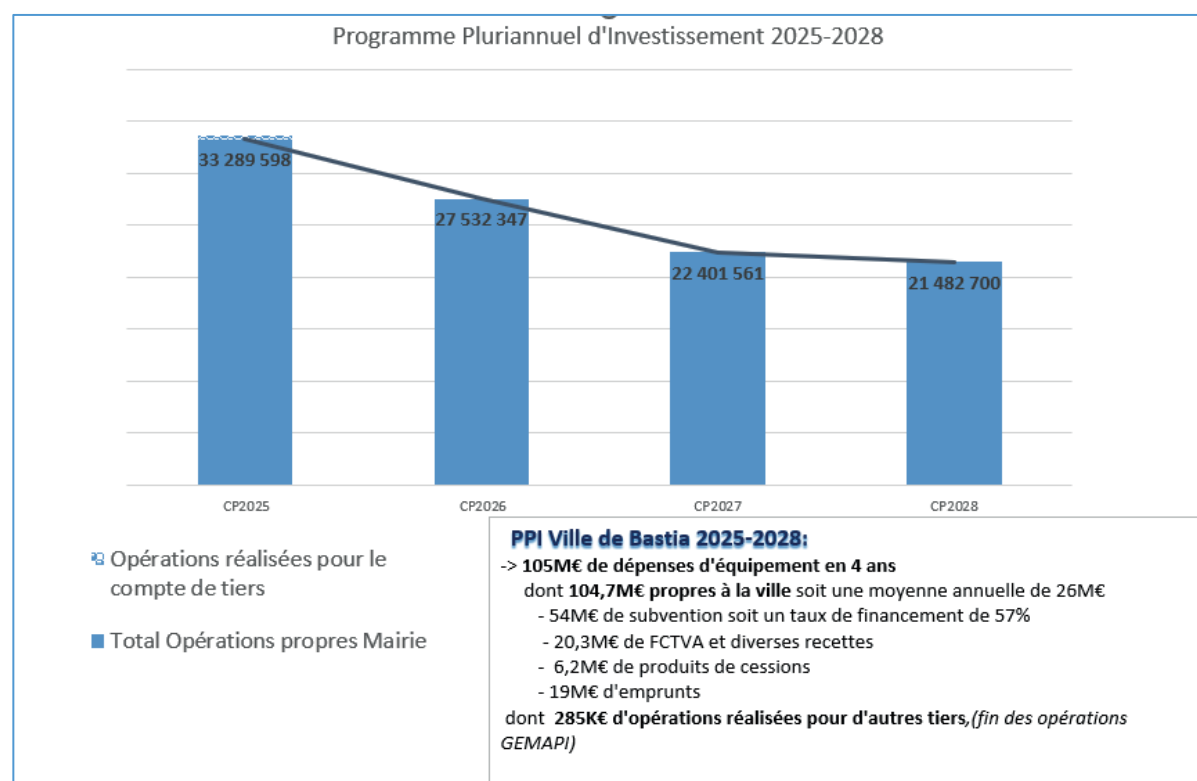
Celles-ci sont fixées à 5,5M€ de dépenses annuelles (hors Restes A Réaliser) dont 1,1M€ de dépenses nouvelles. Du fait de la fin de cycle électoral, les opérations annuelles sur 2025 et 2026 devraient s'élever respectivement à 11,737M€ (dont 2.4M€ de restes à Réaliser) et 7,54M€.

	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	TOTAL
Total Opérations propres Mairie	33 289 598	27 532 347	22 401 561	21 482 700	104 706 206
Opérations pluriannuelles	21 551 796	19 988 401	16 780 561	16 072 700	74 393 458
<i>dont ONDINA 2</i>	<i>7 000 000</i>	<i>2 985 547</i>			<i>9 985 547</i>
Opérations annuelles	11 737 802	7 543 946	5 621 000	5 410 000	30 312 748
Opérations réalisées pour le compte de tiers	285 402	-	-	-	285 402
<i>dont opérations sous mandat gemapi et EPU</i>	<i>285 402</i>				<i>285 402</i>
Total dépenses d'investissement	33 575 000	27 532 347	22 401 561	21 482 700	104 991 609

2. Financement du Programme Pluriannuel d'Investissement

Afin de financer ce programme d'investissement, il sera nécessaire de mobiliser 19 millions d'euros d'emprunt dont : 7M€ en 2025, 3M€ en 2026 et 9M€ en 2027

L'emprunt représente en moyenne 19% du financement global.



Les subventions participent à hauteur de 57 % du financement des investissements.

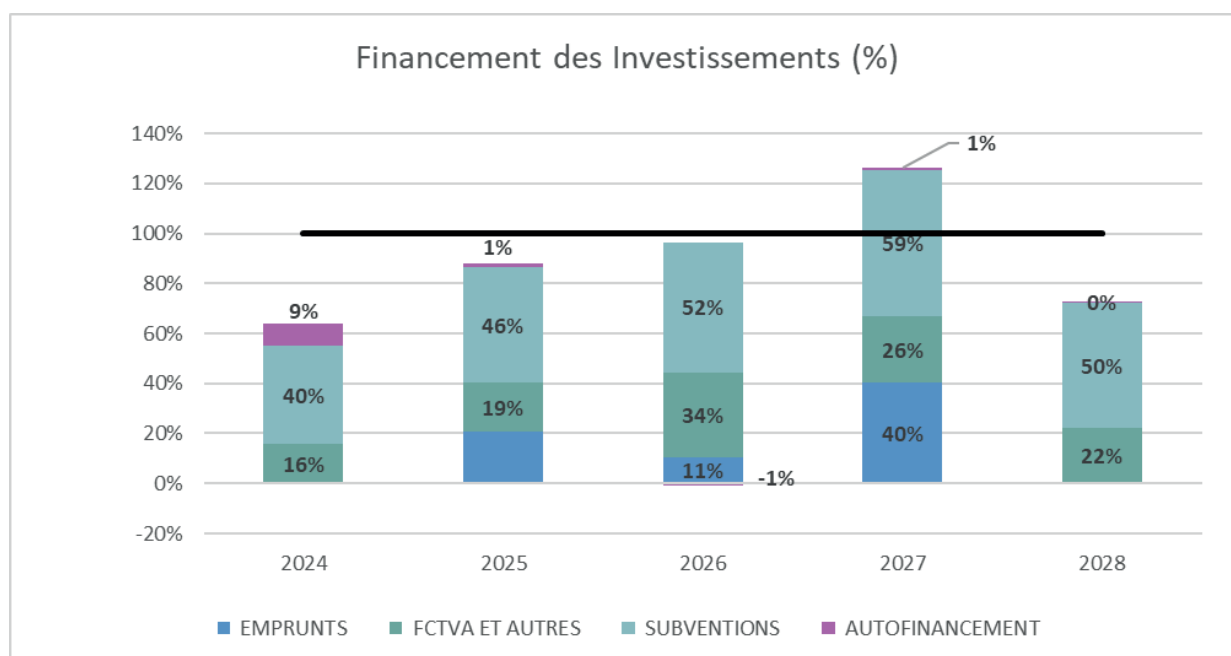
Il est à préciser que la poursuite des projets initiés ne pourra se concrétiser sans l'obtention de taux de financement supérieur à 60%.

Les autres recettes comprennent le **FCTVA, la taxe d'aménagement, le volet Recettes des conventions de mandat et de gestion et le produit de cessions.**

Les produits de cessions représentent 6,2M€ avec notamment la vente du Bâtiment de la Poste, de l'emprise foncière de l'ancien collège de Montesoro, des anciens locaux du CRIJ et de la Ciucciarella .

La commune devrait percevoir sur la période 16,23M€ de FCTVA.

L'autofinancement participe modestement au financement des investissements. Il contribuerait à hauteur de 1%. En 2026, la Capacité d'autofinancement devrait être négative.



Des ponctions sur le Fonds de roulement seront également nécessaires en 2025 et 2028.

D. Analyse financière

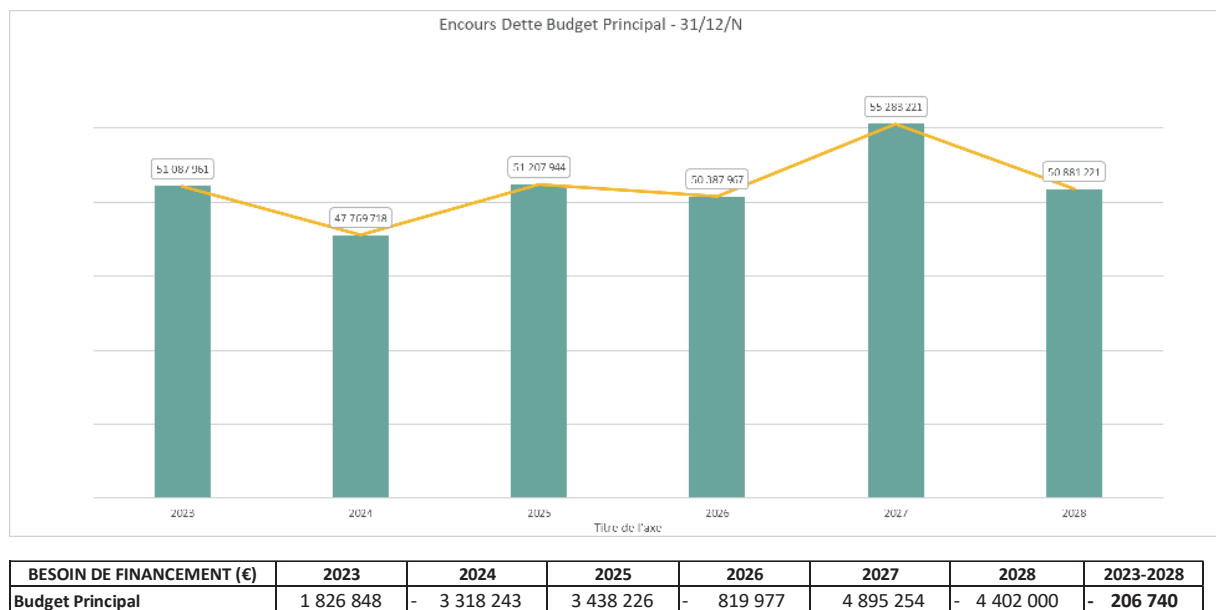
La prospective financière 2025-2028 du budget de la ville doit répondre au respect des recommandations de la LPFP 2023-2027 qui pour rappel préconise aux communes :

- Une amélioration de leur besoin de financement (un désendettement à terme)
- Une augmentation annuelle de leurs dépenses de fonctionnement (inflation comprise) inférieure à l'inflation -0.5%
- Un ratio de désendettement sous la barre des 12 ans.

1. Evolution de la dette et soutenabilité.

Malgré la mobilisation des 19M€, le besoin de financement en fin de période s'en trouve légèrement amélioré.

Le taux d'endettement oscillera suivant les exercices entre 78% et 86%.

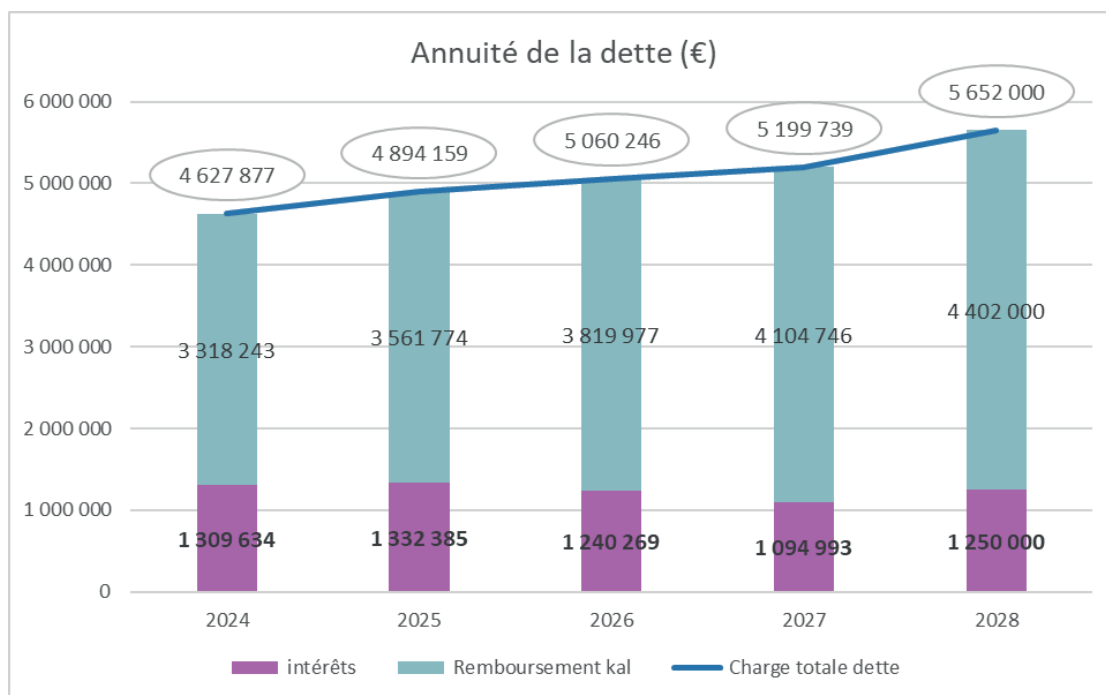


Le recours à l'emprunt va se traduire par une augmentation de la charge de la dette.

Du fait du recours à l'emprunt, la charge d'intérêt augmente et ce malgré l'extinction de six emprunts entre 2025 et 2028. En 2029, la charge totale de la dette s'établira à 4,627M€ contre 5,652M€ en 2028.

Le remboursement du capital croît en fin de période pour atteindre 4,4M€.

En 2028, la ville devra s'acquitter de 5,6M€ de remboursement d'emprunt.



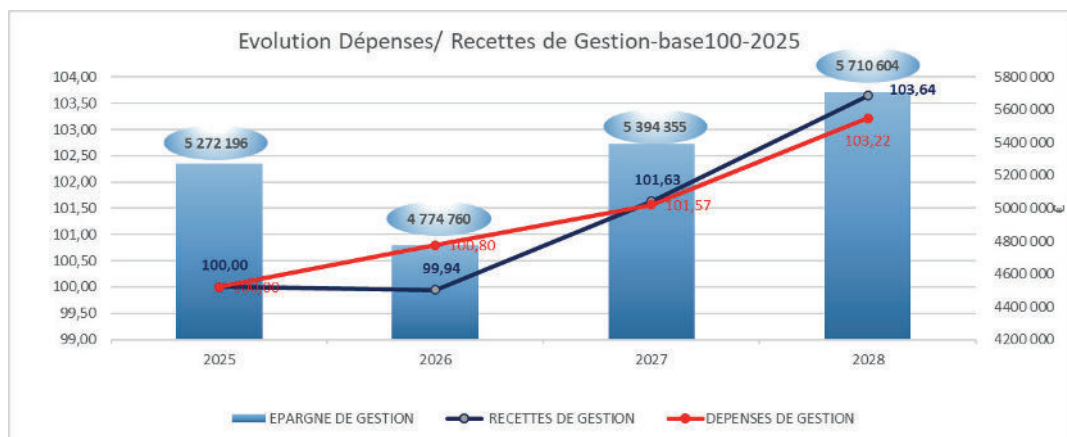
8,6% des recettes réelles de fonctionnement seront consacrées au remboursement de l'emprunt en 2028 contre 7,6% en 2024.

2. Évolution des marges de manœuvre financières

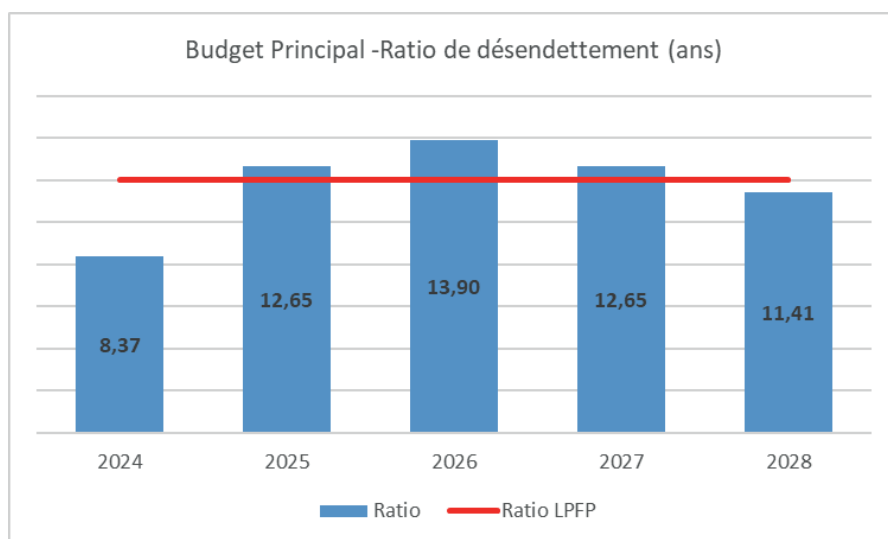
Sur la période 2025-2028, les Dépenses Réelles de Fonctionnement sont maîtrisées.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses de Fonctionnement	54 889 978	56 319 628	59 202 210	59 567 269	59 868 413	60 975 804
Variation N/N-1	1,45%	2,60%	5,12%	0,62%	0,51%	1,85%
Dépenses de Gestion	53 111 734	54 028 098	57 864 825	58 327 000	58 773 420	59 725 804
Variation N/N-1	3,29%	1,73%	7,10%	0,80%	0,77%	1,62%
LPFP 2023-2027	3,80%	2,00%	1,60%	1,30%	1,30%	NC

Ce faisant, la ville connaîtra en 2024 un effet ciseau sur son épargne de gestion. Celui-ci devrait néanmoins s'inverser en 2027, la politique de restriction des dépenses de fonctionnement faisant effet.



Le taux d'épargne brute se situera entre 5,7% et 6,8%.



Le rétablissement de l'épargne brute permet malgré le recours aux 19M€ d'emprunts de maintenir le ratio de désendettement sous la barre des 12 ans en 2028.

II. LES BUDGETS ANNEXES

A. Régie des parcs et stationnement

Sur la période à venir, la régie des parcs et stationnements va poursuivre le renouvellement et le gros entretien de ses équipements. Il est prévu sur un horizon de moyen terme la création d'un nouveau parking sur le site Saint François.

Faute d'éléments, les projections ne tiendront pour cette opération compte que des crédits à mobiliser sur 2025 pour le lancement des premières études et l'acquisition du foncier.

Prospective financière

Les hypothèses de la prospective sont les suivantes :

Les hypothèses en recettes pour la période 2025-2028 se basent sur un dynamisme des produits de service de +2% par an, le taux de remplissage maximum des parkings du Marché, de la Citadelle, de la Gare et de Saint Nicolas étant considéré comme atteint

Les charges de personnel

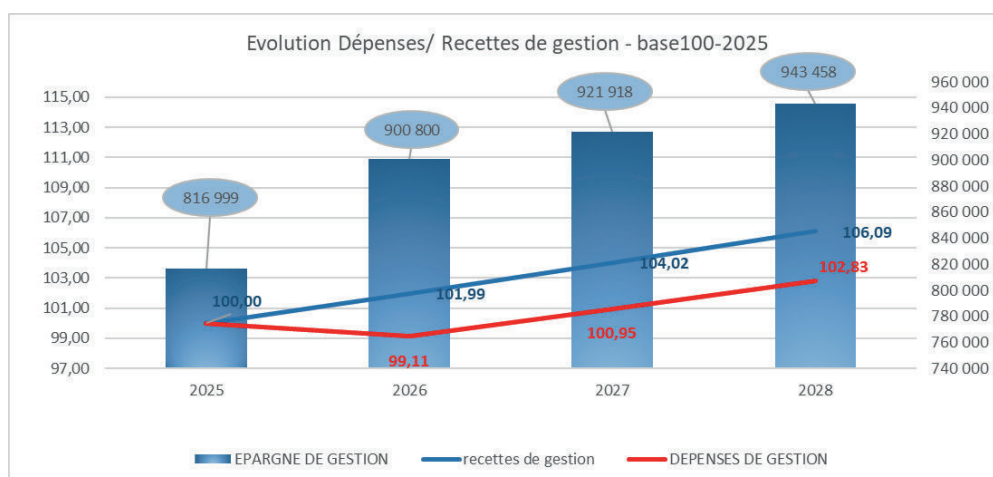
En 2025, la masse salariale augmentera de 6,6% pour atteindre 1,311M€. Elle tient compte du capital versé pour le départ à la retraite d'un agent (51K€) et d'une valorisation du taux des astreintes (13K€) ainsi que 5,5K€ de réversion de mutuelle.

A compter de 2026, les charges de personnel évoluent à raison de 2% par an en moyenne du fait de la revalorisation triennale des contrats des 18 agents qui composent la régie.

Les charges à caractère général progresseront de 28% en 2025 du fait notamment de la mise en place de flux croisés entre la régie des parcs et le budget principal qui lui offre de la main d'œuvre jusque-là gratuite pour la réalisation des missions supports (finances, RH, travaux etc). Le chapitre progressera de 2% par an par la suite

L'impôt sur les sociétés de 2025 est estimé à 200K€. Il est stabilisé sur le restant de la période à 170K€.

Ceci étant, la régie des parcs et stationnement continuera à consolider de l'épargne de gestion.

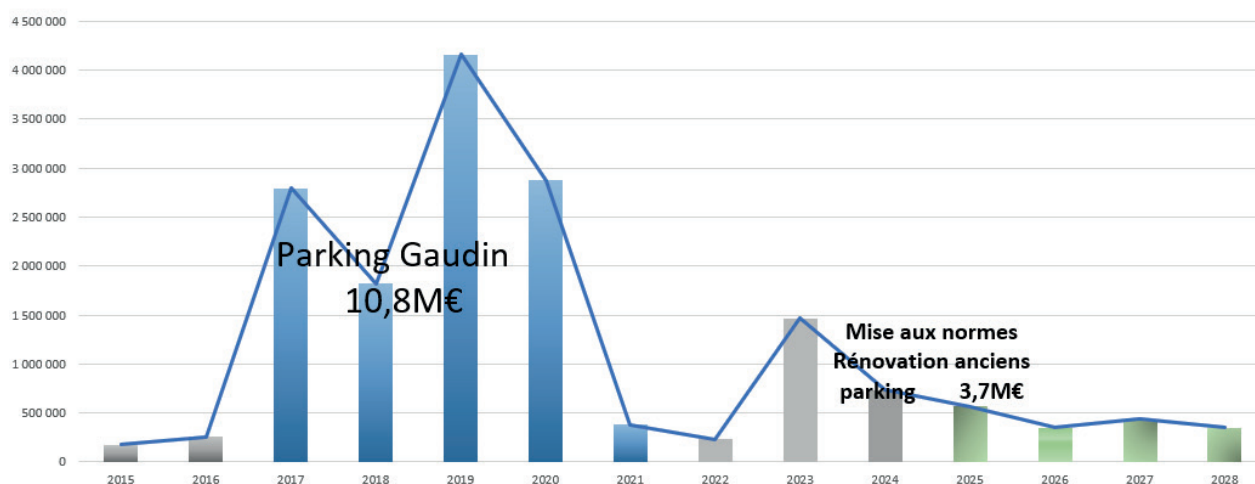


Grâce à un Fonds de roulement de près de 1M€ et une activité dynamique, la régie va procéder à la modernisation de ses équipements avec des travaux de mise en accessibilité et de rénovation.

Plus de 1,7M€ sont prévus entre 2025 et 2028.

	2025	2026	2027	2028
MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	27 500	100 000	87 500	
ACQUISITION AUTOLAVEUSES	20 000			
PEINTURE GARE	77 000			
PARC CITADELLE CREATION SALLE REPOS	10 000			
TOTEMS SIGNALISATION	59 000			
REPLACEMENT ASCENCEUR GARE	129 800			
REPLACEMENT ONDULEURS	9 200			
RENOVATION LOCAUX TECHNIQUES CITADELLE	41 600			
GROS ENTRETIEN COURANT	193 900	150 000	162 500	250 000
TOTAL ANNUELLES	568 000	250 000	250 000	250 000
PARKING SAINT FRANCOIS	400 000			
TOTAL	968 000	250 000	250 000	250 000

Régie des Parcs - Dépenses d'équipement (€)



🔗 Soldes Intermédiaires de Gestion – Ratio de désendettement

Le financement des investissements sur la période s'effectuera à partir de la capacité d'autofinancement qui se consolide jusqu'en 2028 pour atteindre 233K€ et de ponctions de 1,053M€ sur le Fonds de Roulement.

Il ne sera donc pas nécessaire de mobiliser d'emprunts.

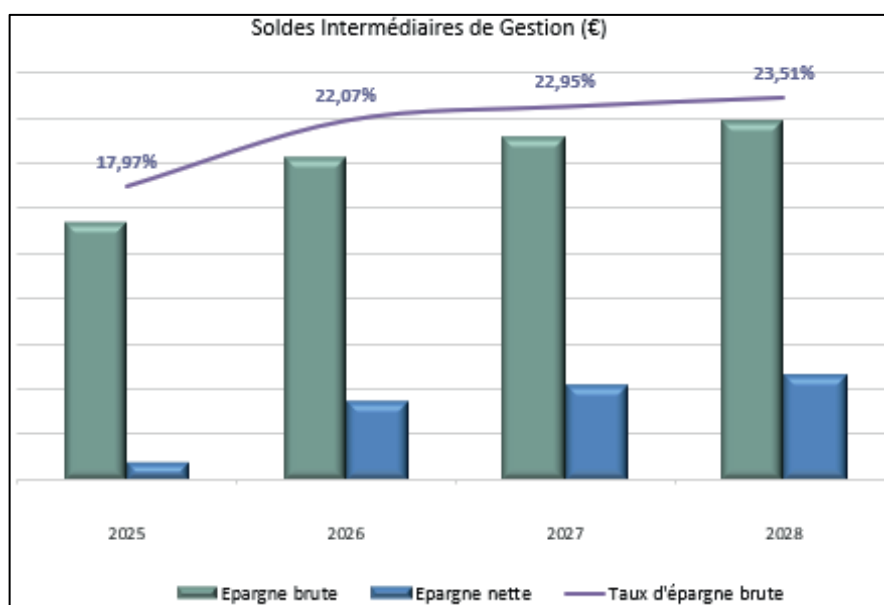
	2025	2026	2027	2028
Epargne de gestion	816 999	900 800	921 918	943 458
Epargne brute	569 286	713 169	756 135	790 173
Epargne nette	40 712	175 582	209 133	233 336
Fonds de roulement en fin d'exercice	235 833	162 415	122 548	106 884
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	6 206 803	5 669 216	5 122 214	4 565 377
Ratio désendettement	10,90	7,95	6,77	5,78
Taux d'épargne brute	17,97%	22,07%	22,95%	23,51%
Besoin annuel de financement	-528 574	-537 587	-547 002	-556 837

À noter que le taux d'épargne brute présente des niveaux importants de plus de 20%.

En fin de période, le FDR se stabilisera à un niveau d'environ 106K€.

Il est à souligner que la Régie pourrait reprendre la provision de 1,050M€ qu'elle avait constituée dans le cadre du Contentieux avec la SNC Vendasi pour les travaux du parking Gaudin.

Le fonds de roulement en serait abondé et tablerait sur 1,156M€



Sur la période 2025-2028, la régie des parcs se désendette. Le ratio de désendettement diminue pour atteindre 5,78 ans.

B. La régie du Vieux-Port

La période à venir sera encore marquée par les travaux sur le site du Vieux Port.

Pour la prospective 2025-2028, les hypothèses sont les suivantes :

S'agissant des recettes de gestion :

Le poste de dépenses de la fourniture de carburant étant en augmentation pour 2025, les recettes liées à la revente de carburant sont également en progression avec 600K€ de recettes prévisionnelles.

L'amarrage annuel est prévu à hauteur de 250K€ sur la période.

Les redevances des terrasses s'élèvent en 2025 à 82K€ et sont stables sur la période. Du fait de la nouvelle destination de l'ancien parking Pouillon, le budget perd les recettes annuelles afférentes de 16K€.

Groupe Article Nat. (Code / Libellé)	CA2024	2025	2026	2027	2028
706 - Prestations de services	129 831,90	130 000,00	132 600,00	135 252,00	137 957,04
707 - Ventes de marchandises	437 827,96	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
7083 - Locations diverses	278 532,40	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
7088 - Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements,...)terrasses	211 507,45	82 000,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 057 699,71	1 062 000,00	1 064 600,00	1 067 252,00	1 069 957,04

Il est prévu un dynamisme des recettes pour l'amarrage de passage à raison de 2% par an.

A noter que la régie du Vieux Port percevra en 2025 un remboursement d'impôt sur les sociétés d'environ 17K€ au titre de l'exercice 2023.

Les recettes exceptionnelles sont prévues à hauteur de 2K€.

S'agissant des dépenses de gestion :

Les charges à caractère général en 2025 progresseront de 40%, pour atteindre 720K€.

Cette augmentation repose sur une prévision en hausse des dépenses de fourniture de carburant 500K€ (+40%). Elles comprennent en outre la mise en place de flux croisés avec le budget principal (10K€).

Sur le reste de la période, seuls les postes de maintenance et de fluides sont valorisés à hauteur de 2%, les taxes foncières évoluent en fonction de l'inflation prévisionnelle.

Les charges de personnel s'établissent en 2025 à 287 000€ soit 9% d'augmentation(24K€) en raison de la revalorisation de la cotisation patronale à la CNRACL, de la mise en place d'astreintes, et d'une revalorisation salariale des agents. Les effectifs demeurent constants avec 5 agents à temps plein.

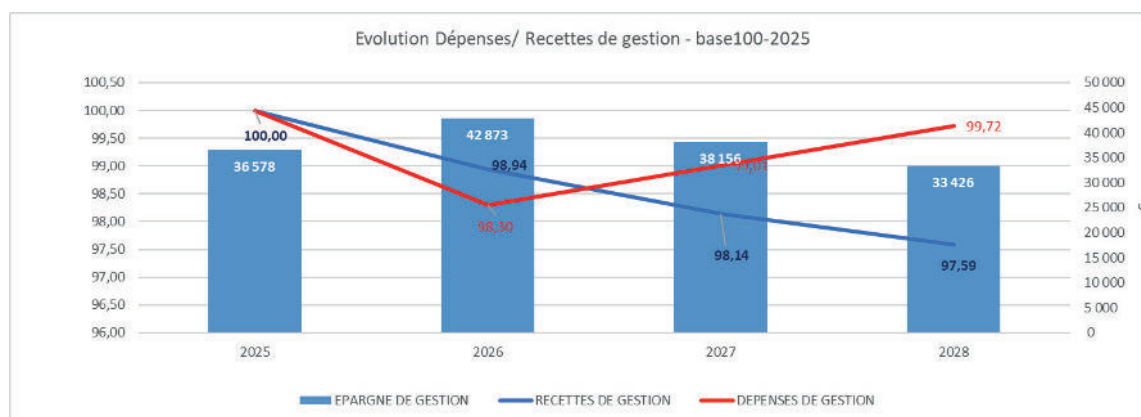
Des renforts sont prévus pour les périodes estivales (17,5K€)

Le chapitre progressera à raison de 1,5% en raison de l'augmentation de la cotisation patronale prévue jusqu'en 2028.

L'impôt sur les sociétés (IS) devrait se stabiliser autour des 35K€ à compter de 2025

Cela étant, l'épargne de gestion s'élèverait à 36,6K€ en 2025. Le Budget parviendrait à constituer de l'épargne de gestion. Cependant, se présente un effet ciseau à compter de 2027, les dépenses de gestion augmentant plus vite que les recettes.

Le niveau des recettes s'avère insuffisant. Les produits issus de l'exploitation du port sont peu dynamiques et les tarifs sont faibles par rapport à ceux pratiqués dans d'autres ports de plaisance. Pour mémoire, en 2021, a été votée une augmentation des tarifs qui permettra au mieux de compenser la perte de recettes des horodateurs du Pouillon et qui s'avère insuffisante pour supporter les coûts de fonctionnement de ce service public industriel et commercial.



S'agissant des dépenses d'investissement, se poursuivront les travaux de remplacement des pontons et la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur le plan d'eau, suivant l'échéancier suivant :

Rénovation et sécurisation du plan d'eau -Vieux Port de Bastia					
en € HT	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Réfection Pontons	111 092	160 186	102 774	418 683	792 735
Pose caméras			80 630	128 816	209 446
Total	111 092	160 186	183 405	547 499	1 002 181

L'opération a reçu un financement de 70% du Plan de Transformation et d'Investissement en Corse.

Le budget devrait percevoir à ce titre 230K€ de subventions en 2025 et 200K€ en 2026.

Outre ces travaux, les dépenses de gros entretien et de renouvellement d'équipement s'élèveront à 124K€ en 2025 et comprennent la mise en place de portillons, la rénovation de l'adduction en eau potable, des aménagements sur la station du carburant et le remplacement de la chaîne mère.

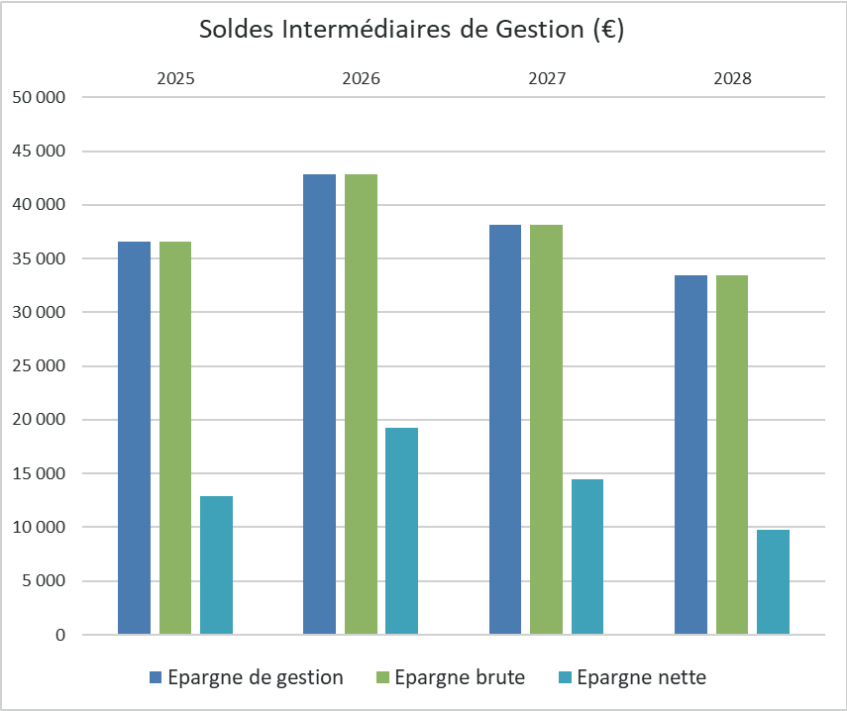
→ Soldes intermédiaires de gestion – Ratio de désendettement

Le Budget peine à dégager de l'épargne.

Du fait de l'extinction de son emprunt, le budget se désendette. Le besoin de financement s'améliore de 95K€ sur la période. Le ratio de désendettement s'établit à 3,54 ans en fin de période.

	PROSPECTIVE			
	2025	2026	2027	2028
Epargne de gestion	36 578	42 873	38 156	33 426
Epargne brute	36 578	42 873	38 156	33 426
Epargne nette	12 922	19 217	14 500	9 770
Fonds de roulement en fin d'exercice	155 555	304 773	249 272	189 042
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	189 247	165 591	141 935	118 279
Ratio désendettement	5,17	3,86	3,72	3,54
Taux d'épargne brute	3,38%	4,01%	3,56%	3,11%
Besoin de financement	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656

Le fonds de roulement fin 2028 est de 189K€.



C. Le budget du crématorium

À partir du 1^{er} janvier 2024, une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) a été mise en place pour une durée de 10 ans.

Les hypothèses de la prospective varient peu par rapport à l'ancienne DSP.

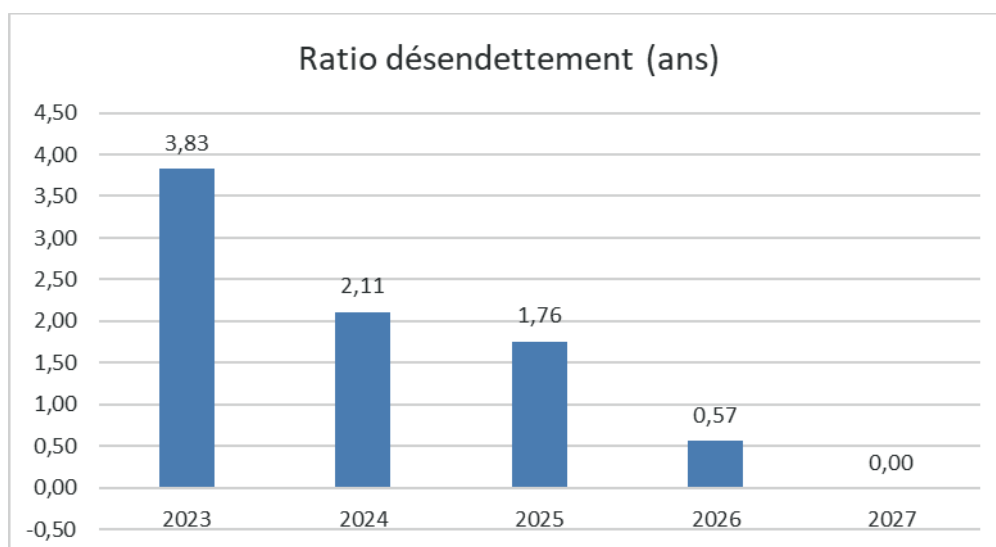
Par précaution, les produits reposent sur les redevances fixes que reverse le délégataire à savoir pour cette nouvelle DSP :

- Une part fixe de 90 000€
- Une redevance de contrôle de 5000€.

Jusqu'en 2028, les dépenses se limitent au remboursement de l'emprunt et à un prévisionnel de dépenses courantes de 10000€ par an.

	PROSPECTIVE			
	2025	2026	2027	2028
Recettes Réelles de fonctionnement	95 000	95 000	37 000	37 000
produits de gestion courante	95 000	95 000	37 000	37 000
Dépenses réelles d'exploitation	18 398	14 261	10 517	10 000
CHAPITRE 011	10 000	10 000	10 000	10 000
autres	-1 065	-1 117	-578	
Epargne de gestion	86 065	86 117	27 578	27 000
Intérêts de la dette (art 6611)	9 463	5 378	1 096	
Epargne brute	76 602	80 739	26 483	27 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166)	84 633	88 718	45 952	
Epargne nette	-8 031	-7 979	-19 470	27 000
fonds de roulement en fin d'exercice	110 741	102 761	83 292	110 292
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	134 670	45 952	0	0
Ratio désendettement	1,76	0,57	0,00	0,00
taux d'épargne brute	80,63%	84,99%	71,57%	72,97%
besoin de financement	-84 632,73	-88 717,85	-45 952,19	0,00

En conséquence, avec l'extinction de la dette, le besoin de financement et le ratio de désendettement s'améliorent, jusqu'à l'extinction de l'emprunt prévue en 2027.



ANNEXES

Tableaux de synthèse prospective

Liste des opérations pluriannuelles

BUDGET PRINCIPAL

	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes Réelles de Fonctionnement	51 558 768	56 133 836	58 403 875	61 602 470	76 127 047	63 330 021	63 191 760	64 238 566	65 436 408
	-2,97%	8,87%	4,04%	5,48%	23,58%	-16,81%	-0,22%	1,66%	1,86%
Produit des contributions directes et fiscalité indirecte	25 288 719	29 259 027	30 709 205	32 177 217	33 711 781	33 714 021	34 349 560	35 056 946	35 694 226
Sous-total dotations et participations	22 410 162	21 053 987	22 138 025	23 040 276	22 780 563	23 211 000	22 894 000	23 151 000	23 281 711
Produits des services	1 937 190	2 717 848	2 276 023	3 136 281	3 041 123	3 380 000	3 482 000	3 554 240	3 972 725
Sous-total autres recettes	1 300 694	1 072 123	791 540	2 851 755	1 510 684	2 939 000	2 466 200	2 476 380	2 487 746
Produits spécifiques - Reprise Provisions	622 002	2 030 851	2 489 083	396 942	15 082 895	86 000			
Dépenses Réelles d'Exploitation	47 551 606	50 202 668	54 107 233	54 889 979	56 319 628	59 202 210	59 567 269	59 868 413	60 975 804
	-0,76%	5,58%	7,78%	1,45%	2,60%	5,12%	0,62%	0,51%	1,85%
Charges de personnel	32 381 691	32 896 985	33 708 698	35 112 629	37 063 984	38 492 000	39 642 000	40 038 420	40 438 804
	2,2%	1,6%	2%	4,16%	5,6%	4%	3%	1,0%	1,0%
Charges à caractère général	9 265 576	9 700 607	10 967 873	11 095 594	11 588 878	11 500 000	11 200 000	11 200 000	11 677 000
	-8,4%	5%	9%	1%	4,4%	-0,8%	-2,6%	0,0%	4,3%
Autres charges de gestion courante	4 821 012	4 801 070	4 934 014	6 827 153	5 123 601	7 926 000	7 485 000	7 535 000	7 610 000
	-6%	-3%	3%	38%	-25%	55%	-6%	1%	1%
Charges spécifiques - Provisions	134 705	1 453 428	3 552 619	573 734	981 896	5 000			
autres	(8 278)	424 061	91 141	76 359	251 635	(53 175)			
Epargne de gestion	4 476 765	6 280 262	6 213 065	8 093 794	7 016 054	5 379 196	4 864 760	5 465 146	5 710 604
Intérêts de la dette (art 6611)	956 900	926 517	852 887	1 204 510	1 309 634	1 332 385	1 240 269	1 094 993	1 250 000
Epargne brute	3 519 865	5 353 745	5 360 178	6 889 284	5 706 420	4 046 811	3 624 491	4 370 153	4 460 604
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166)	3 217 412	3 166 034	3 223 186	3 173 152	3 318 243	3 561 774	3 819 977	4 104 746	4 402 000
Epargne nette	302 453	2 187 711	2 136 992	3 716 131	2 388 177	485 037	-195 486	265 407	58 604
Dépenses d'investissement	24 893 126	24 093 807	21 163 831	29 435 471	30 411 425	37 149 400	32 052 324	26 506 307	26 385 700
Dépenses d'équipement et autres tiers	21 675 714	20 480 296	17 940 645	26 250 500	25 996 836	33 357 626	28 232 347	22 401 561	21 983 700
Autres investissements hors PPI		447 476		11 819	1 096 345	230 000			
Total recettes d'investissement	23 397 743	17 221 797	17 352 934	21 611 240	14 993 005	29 083 551	27 220 513	28 084 682	15 926 760
Emprunts (art 16 hors 166)	7 500 000	3 500 000	6 000 000	5 000 000		7 000 000	3 000 000	9 000 000	
Sous-total recettes d'investissement	15 897 743	13 721 797	11 352 934	16 611 240	14 993 005	22 083 551	24 220 513	19 084 682	15 926 760
Fonds de roulement en début d'exercice	1 295 562	3 807 340	2 886 104	3 371 849	2 260 109	6 649 109	2 711 072	1 503 752	7 452 280
résultat de l'exercice	2 511 779	-940 842	485 745	-1 111 740	4 388 999	-3 938 037	-1 207 320	5 948 528	-5 998 336
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 807 340	2 886 104	3 371 849	2 260 109	6 649 109	2 711 072	1 503 752	7 452 280	1 453 944
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	46 143 376	46 484 299	49 261 113	51 087 961	47 769 718	51 207 944	50 387 967	55 283 221	50 881 221
Ratio désendettement	13,11	8,68	9,19	7,42	8,37	12,65	13,90	12,65	11,41
Taux d'épargne brute	6,83%	9,54%	9,18%	11,18%	9,3%	6,4%	5,7%	6,8%	6,8%
Besoin de financement	4 282 588	340 923	2 776 814	1 826 848	(3 318 243)	3 438 226	(819 977)	4 895 254	(4 402 000)
Taux d'endettement	89,50%	82,81%	84,35%	82,93%	77%	81%	80%	86%	78%

RÉGIE DES PARCS

	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	2 138 799	3 395 132	2 854 191	3 671 719	3 377 820	3 168 000	3 231 000	3 295 260	3 360 805
Produit des ventes et prestations	2 132 109	2 690 802	2 834 940	3 480 030	3 296 366	3 150 000	3 213 000	3 277 260	3 342 805
Sous-total autres recettes	6 691	44 064	12 074	188 326	76 259	15 000	15 000	15 000	15 000
Recettes exceptionnelles				3 363	5 196	3 000	3 000	3 000	3 000
Total dépenses réelles d'exploitation	1 979 267	2 637 855	2 998 489	2 450 342	2 165 435	2 597 714	2 516 831	2 538 125	2 569 632
Charges à caractère général	626 222	641 451	534 772	848 550	666 833	855 000	872 100	889 542	907 333
Charges de personnel	1 005 372	1 102 566	1 165 897	1 233 791	1 227 154	1 311 000	1 285 000	1 310 700	1 336 914
Dotations aux provisions et dépréciations	-7 006	177 516	1 007 975						
Charges exceptionnelles	3 719	31 915	1 823	644	1 116	2 000	2 000	2 000	2 000
Impôts sur les bénéfices et assimilés	135 288	490 224	74 774	92 472		200 000	170 000	170 000	170 000
Autres charges de gestion courante			8 639	21 846	-8 878	-17 999	100	100	100
Epargne de gestion	372 233	323 109	858 323	1 471 697	1 487 515	816 999	900 800	921 918	943 458
Intérêts de la dette (art 6611)	215 671	194 182	204 610	253 038	279 210	247 713	187 631	165 783	153 285
Epargne brute	156 561	128 927	653 713	1 218 659	1 208 305	569 286	713 169	756 135	790 173
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166)	469 771	482 477	496 099	501 004	507 603	528 574	537 587	547 002	556 837
Epargne nette	-313 210	-353 551	157 614	717 655	700 703	40 712	175 582	209 133	233 336
Dépenses d'investissement	3 345 274	10 711 421	729 244	1 967 065	1 239 940	1 496 574	787 587	797 002	806 837
Dépenses d'équipement	2 875 503	10 228 944	233 145	1 466 061	732 337	568 000	250 000	250 000	250 000
Réalisation Parking Saint François						400 000			
Total recettes d'investissement	697 321	11 445 341	916 971	0	0	0	0	0	0
Emprunts (art 16 hors 166)									
Sous-total recettes d'investissement	697 321	11 445 341	916 971						
Fonds de roulement en début d'exercice	2 888 839	400 737	1 891 934	1 935 363	1 189 675	1 162 121	235 833	162 415	122 548
résultat d'exercice	-2 488 420	1 491 197	43 429	-745 688	-27 554	-926 288	-73 418	-39 867	-15 664
Fonds de roulement en fin d'exercice	400 737	1 891 934	1 935 363	1 189 675	1 162 121	235 833	162 415	122 548	106 884
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	8 722 459	8 240 082	7 743 983	7 242 979	6 735 377	6 206 803	5 669 216	5 122 214	4 565 377
Ratio désendettement	55,71	63,91	11,85	5,94	5,57	10,90	7,95	6,77	5,78
Taux d'épargne brute	7,32%	3,80%	22,90%	33,19%	35,77%	17,97%	22,07%	22,95%	23,51%
Besoin annuel de financement	-469 771	-482 377	-496 099	-501 004	-507 603	-528 574	-537 587	-547 002	-556 837

VIEUX - PORT

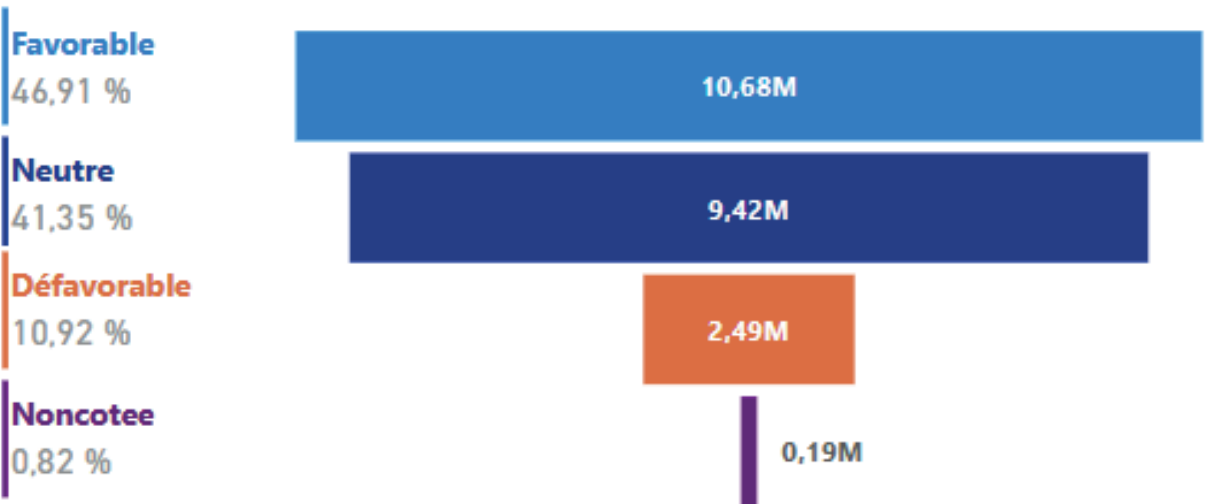
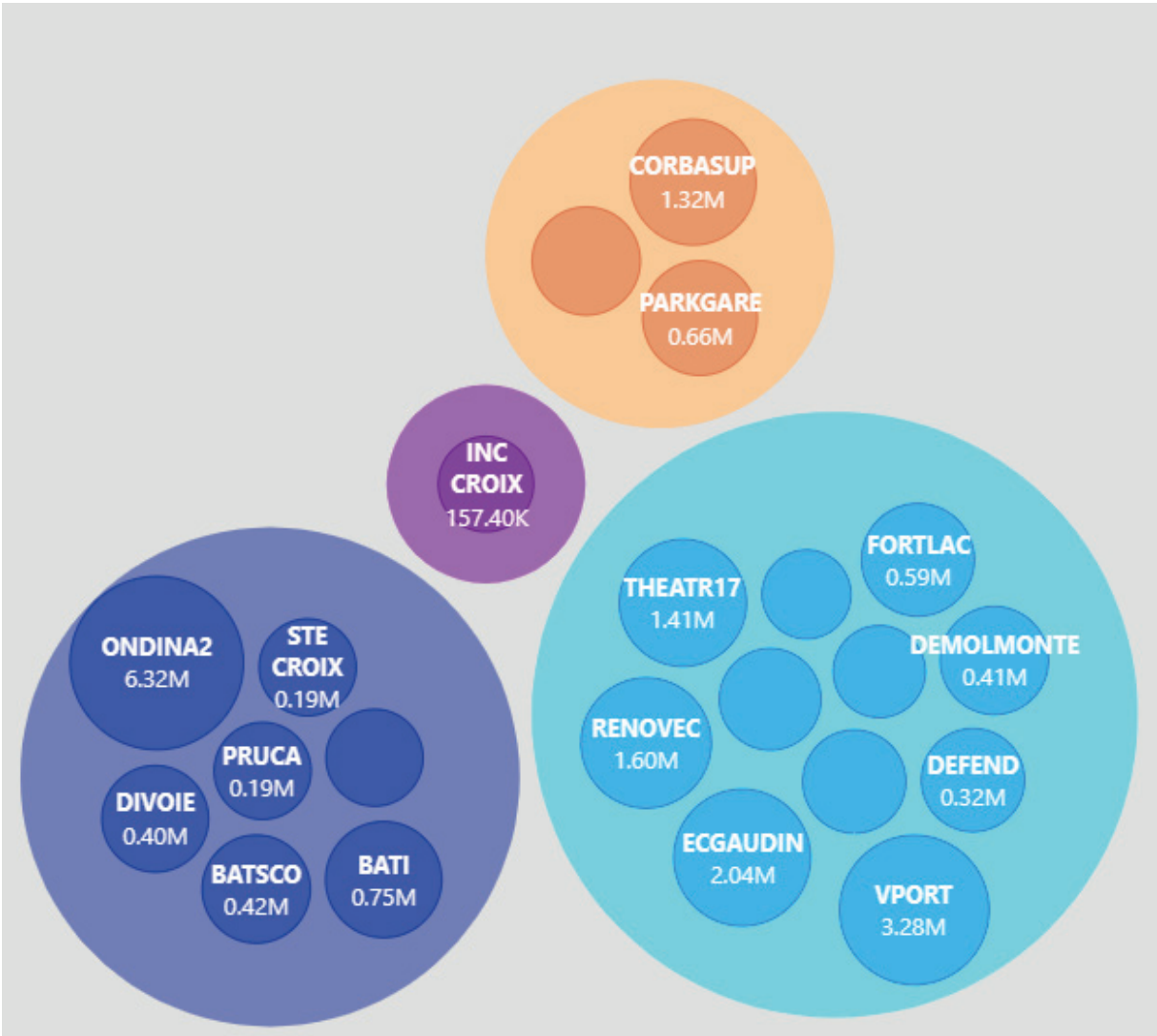
	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	784 491	1 071 198	808 885	814 283	1 114 623	1 081 000	1 069 600	1 072 252	1 074 957
Produit des ventes et prestations	672 827	1 021 146	808 884	814 241	1 057 700	1 062 000	1 064 600	1 067 252	1 069 957
Sous-total autres recettes	111 664,0	49 232,6	0,9	42,2	56 923	17 000	3 000	3 000	3 000
Recettes exceptionnelles		819				2 000	2 000	2 000	2 000
Total dépenses réelles d'exploitation	760 810	743 342	789 776	946 795	791 123	1 044 422	1 026 727	1 034 096	1 041 531
Charges à caractère général	538 411	570 273	573 978	570 432	516 264	720 000	698 000	701 000	704 000
Charges de Personnel	193 699	167 343	182 295	239 398	263 916	287 000	291 305	295 675	300 110
Autres charges de gestion courante	5 470	2	2	2	422	422	422	422	422
Charges exceptionnelles	2 067	2 207	16 354	278	3 869	2 000	2 000	2 000	2 000
Impôt sur les bénéfices et assimilés	21 164	3 517	17 146	117 685		35 000	35 000	35 000	35 000
Dotations aux provisions et Dépréciations				19 000	6 652				
Epargne de gestion	25 747	329 244	35 463	-113 234	334 021	36 578	42 873	38 156	33 426
Intérêts de la dette (art 6611)									
Epargne brute	25 747	329 244	35 463	-113 234	334 021	36 578	42 873	38 156	33 426
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166)	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656
Epargne nette	2 091	305 588	11 807	-136 890	310 365	12 922	19 217	14 500	9 770
Dépenses d'investissement	44 389	58 530	186 993	206 790	316 321	695 155	93 656	93 656	93 656
Depenses d'équipement	20 733	34 874	52 245	22 948	106 143	124 000	70 000	70 000	70 000
Autres investissements PPI			111 092	160 186	186 522	547 499			
Total recettes d'investissement	-	3 430	-	236 869	-	229 931	200 000	-	-
Emprunts (art 16 hors 166)									
Sous-total recettes d'investissement		3 430		236 869		229 931	200 000		
Fonds de roulement en début d'exercice	595 292	574 584	847 340	679 456	577 023	584 201	155 555	304 773	249 272
résultat d'exercice	-20 709	272 756	-167 884	-102 433	7 179	-428 646	149 217	-55 500	-60 230
Fonds de roulement en fin d'exercice	574 584	847 340	679 456	577 023	584 201	155 555	304 773	249 272	189 042
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	307 526	283 871	260 215	236 559	212 903	189 247	165 591	141 935	118 279
Ratio désendettement	11,94	0,86	7,34	-2,09	0,64	5,17	3,86	3,72	3,54
Taux d'épargne brute	3,28%	30,74%	4,38%	-13,91%	29,97%	3,38%	4,01%	3,56%	3,11%
Besoin de financement	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656

CREMATORIUM

	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes Réelles de fonctionnement	116 630	156 161	243 877	118 679	118 736	95 000	95 000	37 000	37 000
Produit des ventes et prestations	0	1	2	3	4	5	6	6	6
produits de gestion courante	116 630	120 882	104 675	118 679	118 736	95 000	95 000	37 000	37 000
Recettes exceptionnelles		35 278	139 200						
Dépenses réelles d'exploitation	26 373	23 145	19 700	40 424	14 958	18 398	14 261	10 517	10 000
Charges à caractère général				24 316	2 614	10 000	10 000	10 000	10 000
autres	-862	-862	-925	-969	(1 016,27)	-1 065	-1 117	-578	
Epargne de gestion	117 492	121 745	105 602	95 333	117 138	86 065	86 117	27 578	27 000
Intérêts de la dette (art 6611)	27 235	24 007	20 624	17 078	13 360	9 463	5 378	1 096	
Epargne brute	90 257	97 738	84 977	78 255	103 778	76 602	80 739	26 483	27 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166)	66 861	70 089	73 472	77 018	80 736	84 633	88 718	45 952	
Epargne nette	23 396	27 649	11 505	1 236	23 042	-8 031	-7 979	-19 470	27 000
Dépenses d'investissement	66 861	105 367	212 672	77 018	80 735,71	84 633	88 718	45 952	0
Besoins d'investissement									
Autres investissements hors PPI		35 278	139 200						
Total recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts (art 16 hors 166)									
Sous-total recettes d'investissement									
Fonds de roulement en début d'exercice	31 946	55 342	82 991	94 493	95 729	118 771	110 741	102 761	83 292
résultat d'exercice	23 396	27 649	11 505	1 236	23 042	-8 031	-7 979	-19 470	27 000
fonds de roulement en fin d'exercice	55 342	82 991	94 493	95 729	118 771	110 741	102 761	83 292	110 292
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	520 617	450 528	377 057	300 038	219 303	134 670	45 952	0	0
Ratio désendettement	5,77	4,61	4,44	3,83	2,11	1,76	0,57	0,00	0,00
taux d'épargne brute	77,39%	62,59%	34,84%	65,94%	87,40%	80,63%	84,99%	71,57%	72,97%
besoin de financement	-66 861,00	-70 088,64	-73 471,74	-77 018,14	-80 735,71	-84 632,73	-88 717,85	-45 952,19	0,00

OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

CODE AP	LIBELLE	MONTANT	REALISE	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028
17NOBLES	Rénovation du palais des Nobles 12-Corps de garde	950 220	333 444	246 710	370 066		
17ORATOIR	Rénovation oratoires Conception St Roch Ste Croix	2 500 000	794 845	98 585			
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	3 003 773	724 987	309 623	49 500		
CASA DI U MARE	Requalification bâtiment affaires maritimes	2 983 892	44 796	73 400	265 000	1 034 150	1 566 590
AMAIRIE	Rénovation de l'ancienne mairie	2 600 000	64 885				
AMEGARE	Aménagement secteur gare	437 104	100 554	80 000	133 000	123 550	
BATPOSTE	Requalification bâtiment La Poste	3 832 632	3 774 742	57 890			
BERTRAN	Requalification du ruisseau Bertrand	3 498 827	3 213 425	285 402			
BONPASTEUR	Cœur de ville - Bon pasteur	259 233	214 232	45 001			
CARAFa	Rénovation Palais Caraffa	3 380 000	81 024	315 000	453 976	300 000	1 150 000
CASABIANCA	Casabianca	389 946	71 946	28 000		290 000	
CENTRU	Opération cœur de ville (non ventilé)	447 220	164 478	222 500	60 242		
COLLE	Aménagement Rue du Colle	890 225	884 079	6 146			
CORBASUP	Aménagement Corbaghja Suprana	2 500 000	1 906 460	333 987	259 553		
DEFEND	Restaurant scolaire Defendini	4 786 594	4 665 457	95 000	26 137		
DEMOLMONTE	Démolition ancien collège de Montesoro	1 931 529	1 830 534	100 995			
DESANT	Ecole Desanti	7 500 000	332 968				
ECARDO	Rénovation école de Cardo	2 462 090	119 932				
ECGAUDIN	Rénovation école Gaudin	8 139 113	6 548 350	1 590 763			
EQUIPUNT	Equipements proximité Puntettu	826 528	793 786	32 742			
FORTLAC	Aménagement secteur Fort Lacroix	4 398 904	4 388 102	10 802			
LIBERAT	Aménagement avenue de la Libération	1 772 951	1 698 291	74 659			
NPNRU	Nouveau programme de rénovation urbaine	14 418 084	2 234 896	2 673 900	3 872 989	3 232 134	1 958 165
ONDINA2	Reconstruction cimetière Ondina	17 129 106	7 143 559	7 000 000	2 985 547		
OPAH2015	OPAH 2015-2020	4 500 000	1 934 626	520 000	300 000	300 000	300 000
PARCARDO	Construction parking de Cardo	2 300 000	7 500				
PARFDM	Construction parking front de mer	686 806	126 785	330 000			
PRUCA	PNRQAD	11 391 137	11 082 214	115 000	193 923		
RENOVEC	Rénovation Eclairage Public	6 800 000	3 729 288	2 200 000	870 712		
SUBEQUIP	Façades-ascenseur OPAH	3 207 974	2 710 029	100 000	100 000	100 000	97 945
THEATR17	Théâtre municipal et conservatoire de musique	42 095 968	3 545 379	1 300 000	8 107 000	11 000 000	11 000 000
VOIEMA	Voies mode actif	1 585 818	1 226 209	359 609			
VPORT	Aménagement du vieux port	10 600 000	7 147 649	2 288 863	1 163 488		
CT MUT	Centre technique mutualisé	2 100 000	-	56 000			
CARBONITE	PUP CARBONIT	1 569 000	297 686	410 000	460 587	400 727	
EV PALMIER	Renouvellement palmiers	865 000	65 551	482 767	316 682		





Bastia

CITÀ DI CULTURA

Merria di Bastia

Corsu P. Giudicelli
20410 Bastia Cedex

☎ 04 95 55 95 55

✉ maire@bastia.corsica

www.bastia.corsica